
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatorzième séance – Mardi 26 septembre 2017, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Natacha Buffet-Desfayes et Astrid Rico-Martin.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 septembre 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 26 septembre et mercredi 27 septembre 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, la Cour constitutionnelle a décidé d'annuler les opérations électorales du 24 septembre 2017, car les arguments de la brochure de votation pris dans leur ensemble tendaient à «induire gravement le citoyen en erreur de façon à influencer le résultat du vote». Cette décision, aussi sévère soit-elle, doit être admise et respectée. Bien entendu, en ce qui concerne les autorités, aucun recours au Tribunal fédéral ne sera déposé.

La rédaction de cette brochure est de la responsabilité du Conseil administratif. Je veux ici vous dire, de la manière la plus sincère et solennelle qui soit, que je regrette et je vous prie de m'excuser de toute erreur d'appréciation ou maladresse qui ait pu conduire à une décision de justice qui prive notre ville – momentanément, je l'espère – de l'arbitrage nécessaire du souverain. A aucun moment je n'ai eu l'intention de tricher ou d'induire en erreur le corps électoral. Au demeurant, nulle part dans son jugement la Cour constitutionnelle n'a considéré que le texte contenait des contrevérités ou des mensonges. La votation n'a pas été annulée de ce fait.

A teneur de l'arrêt, les juges disent simplement que le texte en question donne, je cite, «l'apparence d'une prise de position des autorités en faveur de l'acceptation des référendums». Je comprends l'émotion du public et des médias, car cette annulation est une première en Ville de Genève, contrairement au Canton où le Conseil d'Etat s'est vu recalé déjà deux fois sans pour autant que les thuriféraires ne parlent de démission ou encore moins de déshonneur.

Permettez-moi cependant de vous rappeler qu'une majorité du Conseil administratif était opposée aux coupes budgétaires faisant l'objet du référendum. La Chambre constitutionnelle a considéré que l'information contradictoire n'était pas suffisamment équilibrée. J'en ai pris note. Le Conseil administratif a décidé de formaliser encore plus le processus d'élaboration des brochures.

Considérant que notre démocratie doit aussi s'exercer avec le cœur, celle-ci se déploie également dans la rue. C'est pourquoi j'ai récolté des signatures pour ces

quatre référendums et je l'assume pleinement devant vous. En étant aux côtés de la population que je n'ai jamais quittée, j'ai la conviction d'être resté fidèle à mes opinions politiques, à mes engagements envers mes électeurs et électrices, ainsi qu'à la promesse que j'ai faite lors de ma prestation de serment.

J'ai entendu certains soutenir l'idée – incongrue – que je devais démissionner de ma charge de conseiller administratif, ou tout au moins me mettre en retrait. C'est le peuple, et lui seul, qui souverainement m'a porté à cette charge, j'entends ainsi lui rester fidèle. Si d'aucuns veulent donner la parole au peuple sur de tels retraits de magistrats, ils peuvent relancer l'idée de l'initiative populaire cantonale (IN 145), qui n'avait en son temps pas abouti, introduisant à tort ou à raison le référendum révocatoire. Comme chacun le sait, depuis dimanche dernier, les initiatives et les référendums ont été facilités, et je m'en félicite.

Pour ce qui est de ma modeste charge de maire que le Conseil administratif m'a confiée pour la durée d'une année, vous pouvez compter sur moi pour continuer à l'assumer au mieux également. Je vous remercie de votre attention et je tiens à disposition ce discours. (*Applaudissements.*)

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'aimerais saluer à la tribune M. Pascal Rubeli, ancien président du Conseil municipal, M^{mes} Isabelle Brunier et Jocelyne Haller, députées, ainsi que M. Olivier Baud, ancien président de ce Conseil municipal et député au Grand Conseil.

Je vous informe que M^{me} Sandrine Salerno sera absente à la séance du mercredi 27 septembre, à 20 h 30. M. Guillaume Barazzone, quant à lui, sera absent mercredi 27 septembre, à 17 h et à 20 h 30.

En ce qui concerne l'organisation de cette séance, nous traiterons les questions orales au point 6, suivies par les motions d'ordonnancement. Ce soir nous traiterons également le rapport sur les Fêtes de Genève en présence de M. Guillaume Barazzone, à 20 h 30. J'espère pouvoir envisager la tenue du troisième débat sur le projet de délibération relatif aux logements étudiants à la rue du Stand. Mercredi, à 17 h, nous aborderons les comptes 2016 en présence de M^{me} Sandrine Salerno. A 20 h 30, nous procéderons aux renvois directs en commissions d'anciennes motions et résolutions, en application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève, pour ensuite traiter les motions d'ordonnancement acceptées. Je vous rappelle que nous avons des délais légaux pour tous ces objets, et qu'il est impératif que nous puissions les traiter dans la sérénité.

J'ai autorisé M. Pascal Baumgartner à prendre quelques prises de vues lors du débat sur l'ancien manège, puisqu'il tourne un film historique et culturel sur la naissance et l'aboutissement de ce projet.

Nous avons reçu la lettre de démission de M^{me} Marie-Pierre Theubet du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD). Sa démission sera effective à partir du moment où son remplaçant sera désigné, à savoir le 17 octobre 2017.

Nous avons également reçu la lettre de démission de M^{me} Ariane Arlotti du conseil de la FAD. Je prie M^{me} Ecuyer, secrétaire, de lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 2 septembre 2017

Cher président,

En avril dernier, j'ai prêté serment au Conseil municipal de la Ville de Genève, et en juin j'ai repris la commission des arts et de la culture, qui siège le lundi soir. Ne pouvant siéger en même temps à la commission des arts et de la culture et à la Fondation d'art dramatique de Genève, je dois malheureusement vous annoncer ma démission. Comme j'ai attendu qu'Ensemble à gauche puisse présenter un ou une remplaçant-e, je vous écris depuis la Norvège, alors que je suis en voyage. J'ai eu beaucoup d'intérêt et de plaisir à siéger au sein de la fondation avec vous.

Veuillez recevoir, du Grand Nord, mes meilleures salutations.

Ariane Arlotti

Le président. L'élection de sa remplaçante est prévue au point 4. Nous avons également reçu une correspondance de l'Association du Musée des sapeurs-pompiers du Service d'incendie et de secours, que je ne vous lirai pas, car elle a été adressée à l'ensemble des membres de ce Conseil. Elle est en lien avec le projet de délibération PRD-155. Madame Studer, vous demandez la parole? Je vous écoute.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche a le plaisir de vous présenter la candidature de M^{me} Annick Ettlin.

Election d'un-e représentant-e d'EàG pour faire partie du conseil de la FAD
Pétitions

Le président. Excusez-moi, Madame Studer, mais nous aborderons cette élection au point 4 de notre ordre du jour.

M^{me} Brigitte Studer. Excusez-moi...

Le président. Ecoutez ce que vous dit votre président.

4. Election d'un-e représentant-e d'Ensemble à gauche du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M^{me} Ariane Arlotti, démissionnaire (statuts de la fondation du 28 mars 1979 modifiés par le Conseil municipal le 15 octobre 2008, art. 9 et 10) (RCM, art. 130, lettre B).

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche a donc le plaisir de vous présenter la candidature de M^{me} Annick Ettlin. Agée de 38 ans, elle est enseignante et chercheuse à l'Université de Genève, en faculté des lettres. Elle est passionnée de théâtre et se réjouit de représenter Ensemble à gauche au conseil de fondation de la FAD. Nous vous remercions de l'élire pour cette représentation.

Le président. Merci, Madame Studer. Cette candidature étant unique, l'élection est tacite. (*Applaudissements.*)

M^{me} Annick Ettlin est élue.

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions.

- P-375, «Alerte rouge: bornes en Vieille-Ville de Genève».

6. Questions orales.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). J'adresse ma question orale à M. Barazzone et compte sur les conseillers et conseillères administratifs présents pour la lui transmettre. Elle concerne la place de jeux Champ-d'Anier qui a été inaugurée très récemment. Les gens qui étaient présents lors de l'inauguration ont été très étonnés de constater que la jolie glycine a été complètement rasée, apparemment par les services de M. Barazzone. On aimerait bien savoir pourquoi.

Le président. M. Barazzone vous répondra ultérieurement. La parole est à M. François Mireval.

M. François Mireval (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Nous avons appris, lors de la séance précédente, que vous aviez retiré la proposition PR-1179 relative à l'acquisition et à l'installation d'une balise radioactive en ville de Genève. Or le jour même, le Conseil d'Etat, via la communication qu'il nous adresse régulièrement, faisait part des problèmes liés à la détection de la radioactivité, non pas du côté suisse, mais du côté français. Nous sommes donc assez surpris du retrait de cet objet et nous souhaiterions en connaître les raisons.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la technologie ayant grandement évolué depuis que j'ai déposé cette proposition au nom du Conseil administratif il y a un an et demi, j'ai eu d'autres propositions beaucoup plus économiques qui m'ont été faites par la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité. Je ne reviendrai pas nécessairement vers vous, car il devient extrêmement peu coûteux d'installer ce type d'équipement, y compris pour des petites collectivités, voire des individus. Il me paraissait superfétatoire de vous proposer de continuer à travailler dans ce domaine-là. Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir informés publiquement. J'ai simplement transféré cette décision au Service du Conseil municipal.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse également au maire, M. Rémy Pagani. Elle concerne le projet de délibération PRD-152 accepté fin juin au Conseil municipal, qui demande la rénovation de la patinoire des Vernets. Aujourd'hui, alors que cela fait trois mois que nous avons accepté cet objet,

Questions orales

les travaux n'ont toujours pas commencé. Vos services n'ont même pas daigné répondre au Genève-Servette Hockey Club qui a demandé des informations dessus. Ma question est donc la suivante: étant donné que vos fonctions de maire vous amènent à voyager en Colombie et à ne pas réussir à rédiger correctement une brochure de votations, est-ce que vous comptez laisser tomber cette charge pour vous consacrer pleinement à vos fonctions relatives aux travaux et aux constructions? A cet effet, est-ce que les travaux acceptés par ce Conseil municipal pourront enfin avoir lieu?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, cela tombe bien que vous me posiez cette question, car en fait je vous avais déjà averti du problème posé par la rédaction de votre projet de délibération, à savoir si c'était un projet de délibération relatif à l'entretien ou à l'investissement. J'ai reçu hier la décision du Service de surveillance des communes m'indiquant qu'il s'agissait d'un investissement. Il a donc été validé comme tel. Je vous renvoie à la rédaction un peu bancal de votre projet de délibération. J'ai pris des dispositions dès hier pour reprendre l'ensemble du dossier que j'avais d'ailleurs transmis cet été aux architectes mandatés pour l'installation des tribunes. Le bureau d'architectes Lamunière Devanthéry a refusé de prendre en charge ce mandat pour les raisons qui lui appartiennent. Ce n'est pas grave. Vous savez d'ailleurs que cette patinoire est classée, Monsieur Brandt. En voulant confier ce dossier, j'ai eu passablement de problèmes avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Je savais que j'aurais eu des petits problèmes. Toujours est-il que j'ai demandé hier à revoir les plans. Comme cet été, je m'occuperai de l'ensemble de ce dossier. Je vous remercie de votre attention.

M. Didier Lyon (UDC). Cette question s'adresse à M. Barazzone, conseiller administratif responsable de la Voirie et du Service des espaces verts (SEVE). J'ai été approché par divers habitants du quartier de Plainpalais, et plus précisément des alentours du parc Baud-Bovy. En effet, des habitants ont aperçu des rats dans le parc en soirée. Moi-même j'en ai vu deux, deux soirs de suite, lors de la promenade de mon chien, aux alentours de 19 h 30, 20 h 30. Ces rats se cachent sous le mobilier urbain situé dans le parc. Je veux savoir quels sont les moyens mis en œuvre par la Ville pour éradiquer la menace des rats au parc Baud-Bovy. Je rappelle également que les rats sont porteurs de maladies et se nourrissent des déchets laissés dans le parc par le public.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le magistrat vous répondra ultérieurement. Je donne la parole à M^mc Maria Casares.

M^{me} Maria Casares (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au Conseil administratif, car je ne sais pas à qui la poser en particulier. Dimanche dernier, lors des votations, j'ai été présidente du local de vote Mail-Jonction. Nous n'avions pas de chauffage. Malgré un temps clément, nous avons eu très froid. Les jurés m'ont expressément demandé d'interroger le Conseil administratif quant au fait que nous n'avions pas de chauffage, car ce n'était pas la première fois que j'étais présidente dans ce local. J'aimerais donc connaître les raisons de cette négligence.

M. Rémy Pagani, maire. Ce n'est pas de la négligence, Madame la conseillère municipale, c'est simplement qu'il était impossible que tous les locaux soient chauffés à la mi-septembre, voire le 24 septembre. Que ce soit des locaux administratifs, des locaux communaux ou encore l'école de la Jonction que je connais bien – qui est quasiment un couloir dans une école –, en principe le chauffage est activé à partir du 15 octobre. Cette règle est appliquée, sauf cas particuliers pour les logements collectifs, les biens de la municipalité et certains locataires. Je vous prie de croire que, nous qui travaillons dans les locaux à la rue de l'Hôtel-de-Ville 4, nous avons eu froid. Cela dit c'est encore pire pour les écoles, puisqu'en fait leur chauffage est coupé durant le week-end. Mais je m'enquerrai de cette situation, car il est vrai que vous êtes mis à rude épreuve dans ce local de vote spécifique, puisqu'en fait il est ouvert à tout vent, si j'ose dire, car il est dans une entrée d'école.

M. Simon Gaberell (Ve). Ma question s'adresse également à M. Rémy Pagani et concerne la place de Bel-Air. Elle est censée être un pôle multimodal d'échanges au niveau des transports, permettre aux gens arrivant du bus de descendre, de prendre le tram ou aux personnes arrivant en scooter de le poser et de prendre le tram ou le bus. Malheureusement, les personnes arrivant à vélo n'ont pas de parking à vélos sur la place de Bel-Air. Il n'existe que des places destinées aux scooters qui sont toutes remplies. Il n'existe aucune place pour les vélos avec un arceau. Les vélos sont donc obligés de s'agglutiner contre les barrières du pont, ce qui n'avantage pas le paysage et qui ne facilite surtout pas la descente du vélo et la prise du tram.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez que cette place est un pôle multimodal extrêmement sollicité. J'ai fait installer des épingles à vélos sur la place de Saint-Gervais. Je pense que les cyclistes qui sont des sportifs dans l'âme peuvent quand même faire 50 m pour se rendre jusqu'à l'arrêt du tram. Cela dit, je veux bien essayer de trouver une

Questions orales

petite place pour y ajouter des épingles à vélos, mais à mon avis c'est quasiment impossible, car d'un côté de la place il y a les arrêts de tram et de bus, et il y a cet espace central qui est de temps en temps occupé par des aménagements hétéroclites – je ne pense donc pas que l'on puisse y installer des épingles à vélos –, et du côté de la place de Saint-Gervais, c'est encore pire; les bus passent, et il y a également l'entrée des parkings. Nous avons déjà étudié cette problématique. On s'était repliés sur la place de Saint-Gervais pour cette raison. J'essayerai de faire un effort. Je vous remercie pour votre question.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Des citoyens m'ont contactée jeudi 21 septembre aux alentours de 10 h pour m'informer qu'ils venaient de voir des collaborateurs de la Voirie déverser des déchets du trottoir directement dans le Rhône, canettes en alu et bouteilles en plastique, au niveau du pont de la Coulouvrenière, quai du Seujet. J'aimerais savoir quels sont les contrôles mis en place par la Voirie pour prévenir ces comportements inacceptables et dommageables à l'environnement.

Le président. Le magistrat vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Jean-Philippe Haas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, vous qui avez toujours fait la promotion de la défense des petits commerçants, j'ai été mis au courant de la situation d'un boulanger-traiteur qui, depuis vingt-cinq ans, livre du pain dans la Vieille-Ville. Le gros problème est que ce monsieur travaille également occasionnellement en tant que traiteur pour la Ville. Il a l'obligation d'effectuer des livraisons avant l'ouverture des restaurants dans la Vieille-Ville, soit avant 7 h. Il vient donc à 6 h, mais il n'a pas l'accessibilité au niveau des bornes. Suite à cela, une demande de cette entreprise a été adressée à la Fondation des parkings pour assurer une accessibilité. La fondation est entrée en matière, mais à condition de délivrer des macarons BB, payants. Vous avez peut-être l'occasion d'intervenir auprès de la Fondation des parkings quant au règlement d'application de la Ville de Genève afin d'assurer gratuitement l'accès en Vieille-Ville au même titre que les taxis, car ce monsieur vient livrer du pain le matin. Il a quatre fourgonnettes. Il doit avoir quatre macarons différents. Cela ne lui coûte pas grand-chose, il s'agit de 200 francs par année, ce n'est pas un problème d'argent, c'est juste un problème de fonctionnement. Est-ce que vous êtes prêt à défendre les commerçants et à intervenir auprès de la fondation pour que ce monsieur ait l'accessibilité au même titre que les taxis?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Haas, je vous rappelle la procédure à appliquer lorsque vous n'arrivez pas à obtenir gain de cause dans le cadre des métiers tout à fait honorables de commerçants qui livrent d'ailleurs des petits pains et des brioches à tout à chacun dans la Vieille-Ville, de manière tout à fait cordiale. En effet, je les connais et je vous prie de bien vouloir conseiller à cette personne de m'écrire. Je rédigerai une petite lettre à la Fondation des parkings pour régler ce problème. J'attends les coordonnées de ces personnes, s'il vous plaît, pour pouvoir régler cette affaire.

M. François Bärtschi (MCG). Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne le SEVE qui engage massivement des frontaliers, qui fait abattre des animaux au bois de la Bâtie et qui rase les arbres sur la plaine de Plainpalais. Il m'a été rapporté que la Direction du SEVE disposerait d'une voiture de luxe de 150 000 francs pour l'usage du directeur et de ses proches. Je pose la question suivante: quelle est l'utilité d'une voiture de luxe pour la direction de ce service qui est d'ailleurs dans le viseur pour diverses raisons? J'aimerais obtenir une réponse sur ce point.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Jean Rossiaud.

M. Jean Rossiaud (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Barazzone, qui n'est pas là, mais il me répondra probablement demain. La Voirie entreprend un certain nombre d'activités extrêmement bruyantes. J'aimerais donc savoir s'il existe un bilan de la pollution sonore produite par ce service et s'il existe des mesures pour diminuer ce bruit qui est très importun pour la population des quartiers concernés.

Le président. Merci. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Jean Zahno.

M. Jean Zahno (UDC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne les espaces verts. Je passe souvent dans le parc Bertrand, très fréquenté par les personnes âgées. J'apprends l'autre jour qu'un voisin de 88 ans est tombé à la hauteur de l'avenue Peschier 24, dans l'allée du parc. Les racines soulèvent le goudron à plusieurs endroits, là où il y a de grands arbres et donc de grandes racines. Ma question est toute simple: quand envisagez-vous de restaurer ces allées vraiment très dégradées?

Le président. Merci, Monsieur Zahno. Le magistrat vous répondra ultérieurement. La parole est à M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (LR). Merci, Monsieur le président. Ma question est pour M^{me} Alder. Les habitants de l'avenue Giuseppe-Motta et de la rue de Vermont ont subi beaucoup de bruit depuis trois ou quatre ans, spécialement la journée, avec la construction de l'école de Chandieu qui est magnifique. Toutefois cette école comprend un petit espace de jeux de balles pour les enfants, entre la piscine et la salle de gym. Cet espace, c'est du béton avec lequel les enfants jouent au ballon jusqu'à point d'heure, bien qu'à 22 h la Ville fasse maintenant l'effort d'éteindre la lumière, ce qui calme un peu le jeu. Les habitants aimeraient savoir s'il est possible de poser, à moindres coûts, un revêtement qui atténue un peu le bruit, comme on en a sur les espaces de jeux de quartier afin d'éviter les chutes.

Le président. La magistrate vous répondra demain. La parole est à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} Alder et est toujours en lien avec cette fameuse brochure de votations. Je pense que c'était vous, Madame Alder, qui avanciez dans la brochure des votations que l'allocation de rentrée scolaire ne serait pas disponible en cas de refus du référendum contre les coupes. Je n'ai pas très bien compris comment il est possible qu'en parallèle j'aie sous les yeux, dans ma boîte aux lettres, le formulaire – probablement distribué par vos services dans toutes les écoles – expliquant pourquoi et comment obtenir une allocation de rentrée scolaire. Je précise qu'en parallèle, je lisais dans la même brochure de vote que cette allocation serait supprimée. Je ne comprends pas quel peut être le raisonnement que vous avez, Madame la magistrate, d'annoncer aux gens à travers une brochure de votations officielle que l'allocation sera supprimée, tout en faisant le nécessaire pour envoyer à toutes les familles de cette ville le formulaire de demande de la fameuse allocation de rentrée scolaire.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, vous savez parfaitement que lorsque la délibération pour la délivrance de l'allocation de rentrée scolaire a été acceptée par le Conseil municipal, nous avons reçu un avis du Service de surveillance des communes précisant que cette délibération était acceptée sous réserve du respect du droit supérieur. Ce dernier prévoyait qu'à nécessité nous saisissions la Commission de la concurrence

(Comco) pour déterminer si la question de la territorialité était valable. (*Brouhaha.*) Est-ce que vous permettez que je réponde? Nous avons effectivement saisi cette commission qui devrait donner son aval ou pas, par rapport au respect de la loi. J'avais également averti le Conseil municipal qu'en attendant le retour de la Comco, la prestation pour l'année scolaire 2017 serait versée en espèces. Vous en avez été informé au mois de mai. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire à différentes reprises. Voilà la réponse que je vous donne. Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} Fabienne Beaud (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder et concerne les personnes qui dorment dans la rue, tout spécialement une dame qui se trouve au kiosque des Eaux-Vives et qui est dans un état assez lamentable. Ses jambes sont d'ailleurs très vilaines. Je voudrais savoir si les services sociaux de la Ville se préoccupaient de cette personne.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, sachez que le Service social de la Ville est mobilisé, à travers son dispositif d'accueil d'urgence, notamment en faisant des tournées pour soutenir les personnes qui sont sur le domaine public. C'est un réel drame humain, puisque pendant la période du printemps et de l'été, jusqu'à ce que nous ouvrons de nouveau les abris, c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre, il n'y a pas beaucoup de solutions pour offrir un accueil digne aux personnes qui sont aujourd'hui sans logement. Sachez aussi qu'un certain nombre de personnes refusent l'aide de toute structure, raison pour laquelle nos assistants sociaux essayent déjà de travailler sur le lien. Quand la personne se met en danger, nous avons évidemment le devoir de la protéger, ce qui n'est pas le cas de cette dame, en tout cas d'après les informations que j'ai sur les personnes qui sont à la rue, et il y en a plusieurs. On me signale toujours la dame qui est à l'entrée du magasin H&M, du côté de la gare. Il y a de plus en plus de personnes qui sont à la rue aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous travaillons avec le Canton et les communes pour réussir financièrement à ouvrir un accueil à l'année.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Je ne parlerai pas de l'état des routes en général, mais de deux cas qui, je l'espère, restent particuliers. C'est en tant que cycliste que je vous la pose. Le premier cas est le trou situé sur la descente de la rue Théodore-de-Bèze, juste à l'endroit du virage. Il fait la taille d'une assiette à soupe, entre 5 et 10 cm de profondeur. C'est extrêmement dangereux quand on tourne. On peut le contourner, mais alors on risque de se prendre une voiture qui remonte la rue, plus vite que les 20 km/h

prévus. J'aimerais savoir quand est-ce que ce trou sera bouché, sachant que des travaux ont déjà été réalisés et que ce trou a été oublié à cette époque-là. Le deuxième endroit est sur la route de Frontenex; quand on descend en direction de la rue du 31-Décembre, le revêtement gondole dans le sens de la marche. Ça aussi c'est extrêmement dangereux pour les cyclistes, car si on est sur une vague, on risque vraiment de tomber. Est-ce que c'est du revêtement phonoabsorbant et si oui, est-il trop fragile pour que les bus passent, expliquant pourquoi il se déforme? Est-ce une exception? Est-ce que quelque chose sera fait?

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, je rappelle d'abord la méthode; n'attendez pas cette séance, envoyez-moi une photo avec un petit courriel en situant exactement où le problème se trouve, et je ferai immédiatement intervenir les ouvriers employés de la Ville que vous voyez en rouge dans les rues qui, dès le lendemain matin, règlent le problème. Vous soulevez deux problèmes, dont la question de l'état des routes. Ces dernières sont extrêmement sollicitées. Je vous rappelle que 120 000 voitures par jour arrivent en ville et autant en repartent le soir. On est dans une situation extrêmement délicate. En plus de cela il y a du floutage dans le bitume – des vagues – à la route de Frontenex, mais c'est un autre problème lié aux bus qui sont de plus en plus lourds. Dès lors, le bitume posé il y a dix ans – je ne sais pas exactement quand celui de la route de Frontenex a été posé – ne correspond plus du tout aux contraintes actuelles. Là aussi on essaie de faire des accommodages. Envoyez-moi une photo et on essaiera d'y remédier au plus vite.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani et porte sur le lieu où nous sommes actuellement. Le Grand Conseil a voté la rénovation de ce bâtiment pour 19 millions de francs. Les travaux devaient commencer en juillet 2017, mais ils ont apparemment été repoussés. Mes questions sont les suivantes: à quel moment ces travaux commenceront-ils? Où siègera le Conseil municipal durant la période des travaux? Combien de temps dureront-ils? Y aura-t-il un coût supérieur pour la Ville de Genève? Voilà déjà quatre questions. Je vous remercie de me fournir la réponse la plus complète possible.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Thévoz, je parle sous le contrôle du bureau du Conseil municipal, puisqu'il m'a mandaté pour aller discuter avec le bureau du Grand Conseil qui réglera le sort de cette salle, afin de m'enquérir de la date du début des travaux. Il y a un petit problème juridique; une salle a été trouvée, celle de l'Union internationale des télécommunications (UIT), mais elle est extraterritoriale. Dès lors, aucune décision ne peut être prise, car

la Constitution genevoise prévoit l'impossibilité de siéger en dehors du canton, du territoire genevois. Un petit problème légal reste donc à régler. Je pense que ce point se résoudra. En principe, la désaffectation en vue des travaux dans cette salle devrait commencer en juin 2018 pour une durée de trois ans. Nous nous sommes enquis de savoir si on pouvait siéger dans la même salle, mais malheureusement ce n'est pas possible, car il y a trop de contraintes et d'autres conférences auront également lieu. Nous nous sommes donc rabattus sur la recommandation du sautier du Grand Conseil, à savoir la salle de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), à côté de l'Organisation mondiale du commerce, que nous avons été visiter et qui correspond tout à fait aux besoins du Conseil municipal. En principe les dates de séances plénières de votre Conseil pour les trois ans à venir, à partir de 2018, ont été adaptées à cette nouvelle organisation. Cela devrait jouer.

J'ai d'ailleurs signé une lettre pour confirmer le principe de ce déménagement, sous réserve qu'on soit accueillis, comme le Grand Conseil a été accueilli dans la salle de l'UIT, à moindres frais, voire gratuitement, car nous avons de très bonnes relations avec l'OMM. Dans cette salle il y a tout ce qu'il faut: des caméras, un bar et des salles d'accueil pour le bureau du Conseil municipal. Il reste à discuter la question de l'argent. Je rajoute que je me suis dit qu'il était de bon aloi, pour le retour ici, de présenter une proposition afin d'aider le Grand Conseil à la rénovation de cette salle et de ce bâtiment, mais cela vous regarde. En effet, nous l'avons donné il y a très longtemps, car c'était un bâtiment de la Ville en tant que ville, et nous l'utilisons gratuitement depuis cette période, exception faite des huissiers que nous rémunérons. Il me semblait de bon voisinage de mettre un peu la main au porte-monnaie, mais vous discuterez de cela ultérieurement, et j'en ferai la proposition au bureau du Conseil municipal.

M. Pierre Gauthier (HP). Juste une petite remarque préliminaire, je crois que l'article 64 de notre règlement est assez clair; normalement on doit répondre aux questions orales lors de la séance même, voire éventuellement le lendemain, ou encore lors de la session suivante. J'ai constaté, mais je n'ai pas fait la liste exhaustive, qu'un certain nombre de mes questions sont restées aujourd'hui sans réponse. Je vous demande de bien vouloir rappeler au Conseil administratif ses obligations.

Revenons à la question; malgré la pose de potelets qui interdisent l'accès des véhicules à certains lieux piétonniers, ces potelets, on le constate tous et toutes, sont soit ôtés, et les voies piétonnes sont transformées en voies automobiles, soit ils sont carrément détruits, et parfois ces voies piétonnes sont transformées en parking. Le dernier exemple en date que je peux citer est le quai marchand des Pâquis qui devient chaque week-end un immense parking. Ma question est la suivante: ces potelets sont-ils d'une quelconque utilité? Quelle est la solution

Questions orales

pour faire en sorte que ces lieux piétonniers restent des lieux piétonniers et ne soient pas repris peu à peu par une circulation automobile ou par un parking?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, je suis moi-même extrêmement choqué de voir les incivilités qui se passent dans notre République, certains se procurant des clés Imbus pour enlever les potelets, les cachant dans les allées pour se parquer. Je pourrais citer de nombreux exemples, mais ce qui me choque le plus, c'est que le quai marchand des Pâquis et le quai marchand des Eaux-Vives voient effectivement ces potelets enlevés, voire pour ce qui est du quai marchand des Pâquis, des déprédations au tournevis dans les installations électriques qui gèrent les bornes rétractables. Mon collègue Guillaume Barazzone vous répondra sur les actions qu'il mène avec la police municipale pour faire respecter ces endroits magnifiques qui sont à la disposition de tous, et pas seulement de certains automobilistes. Il vous répondra ultérieurement. Quant à moi, je ne peux que le déplorer; on va chercher ces potelets dans les allées, à gauche et à droite, et on les remet systématiquement. Malheureusement on ne peut pas trouver d'autres solutions à moins de les souder, ce qui poserait de graves problèmes pour les pompiers.

M^{me} Maria Pérez (EàG). J'ai une question qui s'adresse à M. Pagani, car la légalité est très importante pour ce Conseil. Ma question a trait au règlement sur la passation des marchés publics, étant donné qu'en tout cas par deux fois nous avons eu des demandes émanant de ce Conseil municipal pour que le marché soit attribué à la Coopérative de logement pour personnes en formation (Ciguë), par exemple à la rue du Stand, ou encore, en queue du peloton de l'ordre du jour, nous avons une demande pour que soit réalisé le premier prix pour le réaménagement de la rade. J'aimerais savoir quelles sont les prérogatives du Conseil municipal, s'il est de notre compétence de se prononcer quant à l'attribution d'un marché, jusqu'à quel montant, et si finalement la motion qui demande le réaménagement de la rade et l'attribution du marché à une certaine équipe est légale ou pas.

M. Rémy Pagani, maire. D'abord la réponse la plus facile; en ce qui concerne les concours, depuis dix ans nous en avons mené plus d'une trentaine. Le Conseil municipal, avec le Conseil administratif, a établi la règle selon laquelle le premier prix décerné par un jury indépendant professionnel remportant le concours serait mandaté. Aujourd'hui se pose la question du concours d'idées. En ce qui concerne les idées qui prévaudraient, extraites du premier prix du concours, à mon avis il va de soi que la même règle s'établisse. Toutefois le Conseil municipal pourrait remettre en cause cette manière de faire, car il lui sera présenté

des propositions, projet après projet. Il pourrait dire que cela ne va pas, qu'il faut relancer un concours spécifique sur l'objet, par exemple l'aménagement des quais bas des Pâquis qui est proposé dans ce concours d'idées, avec des petites échoppes dans l'entre-deux, sous les quais. Le Conseil municipal pourrait dire qu'il faut remettre au concours cet aménagement-là. On verra au moment venu.

En ce qui concerne les attributions de droits de superficie, en principe il y avait une règle tacite selon laquelle les petits terrains – car généralement il s'agit de petits terrains – étaient attribués d'une certaine façon, il y a de cela une trentaine d'années. Aujourd'hui une règle très précise assure un jury là aussi, pour l'attribution de petits terrains. Les grands terrains, quant à eux, sont attribués à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social ou à des coopératives. Les petits terrains résiduels sont destinés à la Ciguë ou à la CODHA. En l'occurrence celui de la rue des Deux-Ponts est un appel à projets. Un jury compétent avec des professionnels se réunit, une dizaine de projets sont présentés, et nous choisissons le meilleur, adapté au lieu. A la rue des Deux-Ponts, c'est l'Armée du Salut qui a remporté le concours, alors que d'autres associations avaient concouru.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la proposition PR-1149 relative au crédit de 3 millions de francs pour sécuriser les itinéraires scolaires dans le quartier des Charmilles et de Saint-Jean. Cette proposition a été acceptée par ce Conseil municipal en juin 2016. A ma connaissance, il ne s'est rien passé depuis dans le quartier, pourtant deux rentrées scolaires se sont passées. Par ailleurs, le Conseil administratif, en l'occurrence vous, Monsieur Pagani, a demandé au Conseil municipal de travailler avec diligence, ce que nous avons fait. J'aurais souhaité savoir pour quelle raison depuis plus d'un an maintenant les travaux n'ont toujours pas démarré.

Le président. Le magistrat vous répondra demain. La parole est à M^{me} Anne Carron.

M^{me} Anne Carron (DC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Nous avons appris que l'amnistie fiscale offerte jusqu'à fin 2016 aux fraudeurs de l'aide sociale avait poussé des centaines de personnes à s'autodénoncer et que l'Etat aurait vraisemblablement encaissé plus de 25 millions de francs suite à cette opération. Ma question est donc la suivante: quelles seront les incidences de cette décision sur les allocations diverses que la Ville verse actuellement?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame Carron, je crois que c'est une question qui avait déjà été posée lors des derniers débats s'agissant soit des comptes, soit du budget. Jusqu'à maintenant – en tout cas à ma connaissance, je m'en enquerrai auprès du Service social –, cela n'a pas encore eu de répercussions. D'après notre analyse, ce ne sont finalement pas les mêmes personnes qui font appel aux prestations. Celles-ci ne sont pas considérées comme étant des fraudeurs en tout cas. Je pourrai vous donner les chiffres en fin d'année pour étayer mes propos.

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse à la conseillère administrative Sandrine Salerno. La presse nous informe que la maison Bonnet, qui accueillait autrefois le magasin de confection H&M, serait en passe d'être achetée par la société immobilière zougnoise CitizenM, afin de permettre sa transformation en hôtel de luxe avec l'installation de 144 chambres. J'aimerais savoir ce que vous avez entrepris pour empêcher la transformation d'un immeuble classé digne de protection, ce d'autant plus que l'emplacement se trouve en plein centre-ville, où les possibilités de circulation automobile sont fortement limitées, et à proximité de l'Hôtel Métropole qui subirait de ce fait une concurrence accrue dont il n'aurait vraiment pas besoin avec tous les soucis qu'il cause déjà à son propriétaire, la Ville de Genève.

M. Rémy Pagani, maire. J'ai été approché il y a de cela quelques semaines, pendant l'été, par l'ensemble des promoteurs. C'est une société financière zurichoise qui est en charge de ce bâtiment, dans le cadre d'un préavis d'autorisation de construire. Peut-être que l'autorisation a déjà été délivrée. Les promoteurs proposent de transformer le magasin H&M en des logements non pas de luxe, mais pour des cadres d'entreprises. Ce sont des chambrettes avec un box-cuisine. J'ai vu les plans, je peux parler en connaissance de cause. La cour intérieure sert de coursoive, car c'est un bâtiment effectivement classé, mais l'extérieur a malheureusement été complètement vidé dans les années 1960, puis reconstruit en béton. A l'intérieur il y a juste la cour qui est la symbolique de l'ancienne cour subsistante.

Comme vous le savez, je ne suis que l'autorité qui accorde le préavis. En fait, le problème de ces Rues-Basses, d'ailleurs du côté de la Fusterie c'est la même chose, est qu'il n'y a personne à partir de 18 h. Je trouvais donc intéressant de pouvoir non pas favoriser, mais en tout cas donner un préavis favorable à cette mutation, tout en sachant que cela deviendrait un hôtel. Nous avons très peu d'animation dans les Rues-Basses. Comme vous le citez, il n'y a que l'Hôtel Métropole dont la Ville de Genève est propriétaire. De ce fait-là, je ne voyais pas quels arguments techniques et juridiques auraient pu faire opposition à cela, d'autant plus que vous le savez, le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève ne peut pas

être opposé. Il ne protège que les magasins d'alimentation et les librairies, mais ne protège pas les magasins de vente d'habits.

Le président. Merci. Je salue à la tribune M. Carlos Medeiros, député et ancien président de ce Conseil municipal. M^{me} Salerno souhaite ajouter un élément. Bien volontiers...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Pour être allée sur le site du Registre foncier, l'autorisation a été délivrée, elle est en force, Monsieur Scherb. Je pense que vous avez raison de souligner que c'est une concurrence directe à l'Hôtel Métropole. Vous l'avez qualifié comme un hôtel de luxe. Ce n'est pas un cinq-étoiles, c'est un quatre-étoiles qui sera édifié, mais j'appellerais également cela un hôtel de luxe, s'il veut accueillir une clientèle de citadins modernes. Cette société néerlandaise a des hôtels qui existent déjà ailleurs, notamment un hôtel qu'elle vient d'inaugurer il y a quelque temps à New York.

Si on veut le voir négativement, c'est un concurrent très proche de l'Hôtel Métropole qui s'installera, et cela peut poser problème. D'un autre côté, si on veut le voir positivement, on peut se dire que souvent, quand vous avez une effervescence d'activités qui se ressemblent dans un même lieu, elle draine aussi des clientèles qui peuvent aller d'un endroit à l'autre. Nous, nous avons un enjeu en Ville de Genève, c'est de refaire à la faveur de l'appel d'offres l'Hôtel Métropole avec une volonté d'avoir un style beaucoup plus contemporain et moderne, qui corresponde d'ailleurs au projet de l'hôtel CitizenM. Si on veut être positif, on peut aussi imaginer que la clientèle qui sera drainée par le CitizenM devrait ressembler en partie à celle que devrait drainer l'Hôtel Métropole. Dans tous les endroits où il y a plusieurs activités qui se ressemblent, vous le voyez typiquement à la rue de l'Ecole-de-Médecine et à la rue Blanvalet, cela peut favoriser l'essor d'une clientèle qui va d'un endroit à l'autre, notamment pour tout ce qui a trait à la restauration, ce qu'on appelle espace public dans un hôtel. Je pense aussi que ce sera un concurrent direct de l'Hôtel Métropole, vous avez raison de le souligner. En même temps si on veut être positif, on peut se dire aussi qu'il risque de drainer des publics compatibles qui peuvent se rendre dans les deux établissements.

M. Stéphane Guex (HP). Ce week-end nous avons été alertés par des habitants de Saint-Gervais quant aux problèmes qu'ils rencontrent régulièrement depuis que des feux ont été supprimés dans le quartier et que des passages piétons sont manquants, d'après ces habitants, à tel point que beaucoup de personnes âgées nous ont témoigné le fait qu'elles n'osaient plus traverser la route,

Questions orales

notamment sur la montée de Coutance, avec les trams. Elles estimaient que le quartier était dangereux. J'ai beau voir des collègues qui nient, je ne peux pas accuser les personnes qui m'en ont parlé de mentir. J'espère que quelqu'un au Conseil administratif pourra relayer au Conseil d'Etat, si telle est sa prérogative, la question suivante: est-ce que quelque chose sera fait pour améliorer la sécurité des piétons et des personnes âgées qui traversent la route dans ce quartier?

M. Rémy Pagani, maire. Nous recevons évidemment des doléances des habitants du quartier de Saint-Gervais, sans parler des mesures de chantier pour le quai des Bergues pour lesquelles je prie la population de nous excuser, parce qu'il est vrai que l'on est dans une situation un peu délicate. Je vous rappelle qu'à la rue de Coutance dont il est question, où le tram passe, aucun passage clouté n'est prévu, car il faut ménager la vitesse commerciale des Transports publics genevois que, par ailleurs, toute la population réclame. On est là en train d'arbitrer entre les intérêts de la population et les intérêts légitimes des personnes à mobilité réduite qui traversent à la rue de Coutance. Je ne peux que déplorer cette situation. A chaque fois que je rencontre le magistrat en charge de cette problématique au niveau du Canton, aucun résultat n'aboutit.

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question s'adresse à M. Kanaan et vise la prochaine arrivée dans nos murs, pour trois jours, gracieusement offerte à la population, de la Saga des Géants qui sera là, à partir d'après-demain. Ma question porte sur le financement. Monsieur le conseiller administratif, je crois que le coût de l'opération dans son ensemble est de l'ordre de 2,2 millions de francs. Au niveau des fonds publics investis, il y aurait à la fois l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève pour 100 000 francs, sauf erreur de ma part. Toutefois comme celle-ci est membre de l'ACG, est-ce qu'il y a également une contribution de la Ville au sein de cette association? Je crois que la contribution de l'ACG serait de 300 000 ou 400 000 francs. Est-ce que la Ville de Genève paie à la fois comme membre de l'ACG, et de manière indépendante, pour bien marquer cet événement de sa présence?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Effectivement, le budget en espèces monétaires est de 2,2 millions de francs, dont l'immense majorité – et je m'en réjouis – provient de partenaires et de mécènes privés. Il faut le relever. Toutefois il y a environ 400 000 francs de fonds publics, dont 100 000 francs de la commune d'Anières qui, vous le savez, a été au bénéfice d'une recette extraordinaire il y a deux, trois ans, et qui les a placés dans une fondation qui soutient aussi des projets d'intérêt

public. Je remercie infiniment la commune d'Anières d'avoir versé une somme importante. Vous avez raison de dire que 200 000 francs proviennent du Fonds intercommunal. Le financement de celui-ci émane forcément du contribuable de la Ville de Genève également. Je n'ai plus la proportion exacte, mais pour donner un ordre de grandeur, je dirais qu'en gros 40% des recettes du Fonds intercommunal, par le biais de la péréquation, représentent à peu près la population de la ville de Genève au prorata de la population du canton.

On peut donc dire que le contribuable de la Ville de Genève finance aussi le projet à travers le Fonds intercommunal. Mais nous bénéficions également du Fonds intercommunal pour plein d'activités, à commencer par les 2,5 millions de francs annuels pour le Grand Théâtre, par exemple. On a aussi des contributions pour le Bibliobus. Nous contribuons au Fonds intercommunal, mais il nous rend une bonne partie de ce que nous y mettons. Dans l'ensemble, cela se défend tout à fait et montre de cette façon l'engagement des communes. Il y a d'autres contributions modestes et ponctuelles des communes, notamment la Ville de Carouge où passent également les Géantes ces trois prochains jours. En tout état de cause, on se réjouit tous et toutes de cette belle aventure qui marquera certainement Genève.

M. Laurent Leisi (MCG). J'ai une question à poser à M. le maire Pagani. Il y a quelques mois, les travaux de réfection de la route à la rue du Fort-Barreau se sont terminés. A cette occasion, plusieurs places de parking ont été supprimées. J'aimerais à nouveau savoir comment ces places de parking ont été compensées. J'aimerais revenir sur cette question, car avant l'été, j'avais déjà posé une question à ce sujet au niveau de la route de Malagnou. Peut-être que c'est de ma faute, en revanche je n'ai jamais entendu la réponse. C'est la politique des petits pas, mais on voit gentiment que l'on supprime à chaque fois quelques places de stationnement. Merci de m'apporter une réponse cette fois.

M. Rémy Pagani, maire. Je réponds de manière générale, Monsieur le conseiller municipal. Ne vous faites pas de souci, nous n'avons pas l'autorisation de faire quoi que ce soit sur le domaine public sans prévoir de compensations. C'est quasiment une place de parking pour une place de parking; la loi prévoit cette équivalence à 0,8. Je vous donnerai les détails. Toujours est-il que les autorisations de construire, et même les autorisations de peindre la route et d'enlever des places de parking, doivent être validées. Non seulement il faut des autorisations de construire, d'enlever le bitume et de remettre les tuyaux, mais il faut en plus les autorisations de peindre la route. Ne vous faites pas de souci, le gouvernement cantonal nous impose ces compensations de manière stricte, et nous respectons la loi. En ce qui concerne cette route en particulier, je vous répondrai demain pour vous dire où les places de parking ont été compensées.

Questions orales

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Il y a beaucoup de clubs sportifs à Vessy qui utilisent les terrains, Monsieur le magistrat, par contre ils n'ont aucun endroit pour se réunir, soit tenir des comités ou des séances d'information. J'aimerais savoir si une solution est envisagée.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, vous avez tout à fait raison de soulever cette question. Nous allons voir si à Vessy même ou au Bout-du-Monde qui n'est pas loin, on peut essayer d'optimiser la situation, car on est très à l'étroit. Il y a peut-être des moyens. Je relève aussi qu'à plus long terme, je vous donnerai bientôt les précisions, on prévoit une véritable maison du sport à Genève, notamment pour cette fonction-là. Les associations manquent de lieux pour siéger, même si elles disposent de la Villa du Plongeon pour certaines, cela ne suffit pas. Il manque réellement d'espaces de travail, que ce soit de bureau, de réunion ou de support. Un bon projet est actuellement en gestation, mais à court terme on va voir si on peut optimiser les centres sportifs de Vessy et du Bout-du-Monde.

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M. Souheil Sayegh (DC). Ma question s'adresse soit à M. Pagani, soit à M. Barazzone et concerne les glaciers des bords du lac. Je me suis promené cet été au bord du lac et j'ai eu la mauvaise idée de vouloir inviter des amis avec ma carte de crédit que je me suis vu refuser dans un de ces glaciers et pas dans d'autres. Je voulais savoir s'il était possible que le cahier des charges et les prérogatives des glaciers et de certains restaurants du bord du lac prévoient de prendre les cartes de crédit, au moins celles des touristes qui sont de passage et qui n'ont pas forcément d'argent suisse à disposition, sachant qu'il existe plusieurs systèmes qui taxent aujourd'hui beaucoup moins que les systèmes ancestraux.

Le président. M. Barazzone vous donnera sans doute réponse demain. La parole est à M. Morten Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Merci, Monsieur le président de séance. J'attendrai aussi ma réponse jusqu'à demain, car je m'adresse également à M. Barazzone. Ma question concerne le pont des Bergues. Ce dernier est le seul

endroit à peu près sécurisé pour les cyclistes permettant de passer d'une rive à l'autre. Ma question concerne le petit train pour touristes qui utilise le bout du quai comme station pour charger les touristes. (*M. Barazzone arrive.*) Ah, voilà M. Barazzone... Ce petit train bouche la moitié du pont et crée donc un rétrécissement dangereux, justement au moment où l'on arrive sur la place du Rhône, où déjà la plupart des cyclistes ne savent pas très bien comment s'orienter, car elle n'a visiblement pas été réfléchi correctement lors de sa mise en place et de son aménagement. Je souhaite savoir s'il serait possible de déplacer ce petit train pour touristes qui cache les signes au sol adressés aux vélos.

Le président. Vous avez entendu la question, Monsieur Barazzone?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Oui, j'y répondrai ultérieurement.

Le président. D'accord. Je passe la parole à M^{me} Michèle Roulet.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M. Pagani, qui vient malheureusement de quitter la salle. Je suppose donc qu'on lui transmettra mon intervention et ma question. Les questions orales qui sont posées durant les séances plénières ne sont pas de purs exercices oratoires. Nous sommes en droit d'exiger ou d'attendre tout au moins des réponses à ces questions. Lors de la dernière séance du début du mois de septembre, une question lui avait été posée sur son voyage qu'il était allé faire en Colombie pour défendre les droits de l'homme. La question qui avait été posée que je veux bien reformuler était la suivante: quel a été le coût de ce voyage? A combien se sont élevés les frais qui, je le rappelle, ont été payés par le contribuable? Nous attendons une réponse sur ce sujet.

Le président. M. Pagani vous donnera évidemment la réponse demain. Je passe la parole à M. Jean-Luc von Arx.

M. Jean-Luc von Arx (DC). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse également à M. Pagani, au sujet de l'excellente émission *Vacarme* sur la radio La Première, de la Radio Télévision Suisse, portant sur la mobilité douce, notamment sur le cas du Danemark, de Copenhague,

Questions orales

avec la présentation et la véritable politique de pistes cyclables. Vous avez vu qu'aujourd'hui nous avons abordé des questions de parking pour les voitures et pour les vélos. On oublie toujours la question des parkings pour scooters qui sont très nombreux en ville de Genève et qui nécessitent également de trouver des places adaptées.

Malheureusement, dans le cadre de la politique de la Ville de Genève, on entend souvent qu'il ne s'agit que du Canton et on lui renvoie toujours la question. Dans l'émission *Vacarme* de ce week-end, le maire de la Ville de Genève, en pleine réflexion, répondait qu'au sujet de la mobilité, la politique était plutôt cantonale que communale. Il prenait par exemple la question de la traversée de la rade comme étant démesurée eu égard à une politique de mobilité, mais il n'a pas répondu à la question de savoir quelle était une véritable politique de mobilité et de transports en ville de Genève. C'est la raison pour laquelle je lui pose la question suivante: quels sont les projets en cours ou réalisés? A part quelques rues qui ont été fermées à Genève – c'est la seule chose qu'il ait évoquée durant l'émission –, rien n'a été dit sur les thématiques des pistes cyclables, des projets en cours ou réalisés, et aucun message véritable à ce sujet n'a été communiqué. La question est donc la suivante: pourrait-il formuler un message concernant une véritable politique de mobilité en Ville de Genève, par rapport aux transports en zone urbaine, aux motards et aux motos, sans toujours botter en touche et tout reporter sur le Canton. Peut-être que la Ville de Genève n'a aucun moyen ni aucune possibilité de décider quoi que ce soit.

Le président. Je vous remercie pour cette vaste question. M. Pagani aura du travail pour demain. Il vous répondra. Je passe la parole à M. Emmanuel Deonna.

M. Emmanuel Deonna (S). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M. Pagani ou peut-être à M^{me} Alder. Elle rejoint dans une certaine mesure les questions posées ce soir par M. Gauthier, M^{me} Barbey-Chappuis et M. von Arx, bien que ma question soit plus précise. Elle concerne le quartier des Pâquis, et plus particulièrement la mobilité douce dans le quartier des Pâquis. Les zones dites de rencontre, où les passages piétons et les trottoirs ont été supprimés, semblent désorienter les habitants des Pâquis, en particulier les enfants en âge scolaire qui n'ont plus de repères. Par ailleurs on constate que beaucoup de voitures ne respectent à l'évidence pas ces zones de rencontre. Comment voyez-vous le programme de piétonisation de certaines rues des Pâquis? La nouvelle loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, adoptée en juin 2016 par le Grand Conseil, prévoit de développer des zones piétonnes et nous donne un appui politique pour un programme de piétonisation. Qu'en pensez-vous? Qu'en est-il?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. C'est aussi à M. Pagani qu'il incombera de vous répondre. Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Yasmine Menétray.

M^{me} Yasmine Menétray (MCG). Bonsoir, Monsieur le président de séance. Ma question est pour M. Pagani et concerne le quartier des Délices. Des habitants, dont des personnes âgées ou avec un handicap, ont des difficultés à traverser la rue Henri-Frédéric-Amiel, faute de passage piéton. Cette rue débute à la rue des Délices, jusqu'à la rue Daubin qui est fréquentée par beaucoup de véhicules. Jusqu'à quand cette situation perdurera-t-elle?

Le président. M. Pagani vous répondra ultérieurement. Je passe donc la parole à M. Vincent Subilia.

M. Vincent Subilia (LR). Je vous remercie, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse en réalité aux deux conseillers administratifs, MM. Pagani et Kanaan ici présent. Elle porte sur un projet que nous appelons de nos vœux et dont nous débattons dans cette enceinte depuis un certain temps déjà, à savoir la valorisation de notre patrimoine archéologique au bastion de Saint-Antoine. J'aurais aimé savoir quelle était l'éventuelle avancée des travaux prévus pour que ceux-ci puissent enfin être réalisés, et par le même effet, pour que les barrières qui obstruent ce périmètre depuis de trop nombreuses années déjà soient enfin enlevées.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, sur le cas particulier que vous évoquez qui est le bastion de Saint-Antoine, c'est à M. Pagani de vous répondre, car c'est lui qui est concrètement en charge du dossier et qui vous donnera des nouvelles dès qu'il le pourra. Ce que je peux vous dire d'un point de vue plus global, c'est qu'effectivement dans le cadre de la réflexion en cours sur le nouveau projet pour le Musée d'art et d'histoire, nous intégrerons une dimension urbanistique. Il s'agit d'avoir une approche globale, pas seulement pour le projet muséal ou architectural, car c'est une opportunité, mais également pour le bastion de Saint-Antoine et l'ensemble des sites culturels de la Vieille-Ville, afin de les mettre en valeur de manière cohérente. La commission d'experts avait entre autres relevé la chance que nous avons

Questions orales

d'avoir au cœur de notre cité un pôle muséal aussi important et aussi proche d'un ensemble de pôles culturels archéologiques et muséaux. Ce sera effectivement fait de manière globale, mais sur le cas particulier, je demanderai à mon collègue de vous répondre demain.

M. Olivier Wasmer (LR). J'aurais souhaité interpeller M. Pagani au sujet de pas mal d'événements, malheureusement le maire est absent du Conseil municipal, je le déplore, mais on est habitué à tout avec M. Pagani. Vous savez que je suis un adepte de Facebook; il y a quelques jours, Facebook me rappelait que M. Pagani avait perdu pas moins de sept procès devant les juridictions administratives l'année dernière à la même période, hasard du calendrier. Je lui avais déjà posé la question.

Je rebondis justement sur l'excellente remarque de M^{me} Rouillet tout à l'heure; le moment de ces questions orales n'est pas un simple exercice de style, c'est un moment solennel et formel, durant lequel les conseillères et les conseillers municipaux sont amenés à poser des questions sur le fonctionnement de notre municipalité. Ce n'est pas en répondant à tort et à travers et en nous disant qu'il nous sera répondu ultérieurement que cela réglera l'administration de notre Ville.

J'avais posé une question à M. Pagani il y a tout juste une année sur le coût lié aux honoraires d'avocats qu'ont engendré toutes ses frasques avec tous ses recours aux multiples tribunaux administratifs. Aujourd'hui on est dans une nouvelle affaire. Les citoyens paient des impôts, mais ils ne paient pas des impôts pour payer les frasques de M. Pagani. Je remets donc cette question sur le tapis. Je déplore qu'il soit absent. Monsieur le président, vous transmettez à M. Pagani la question suivante: combien ont coûté à la Ville tous ces procès que vous menez à gauche et à droite et qui les a payés? Je vous remercie.

Le président. Le magistrat n'est pas là présentement. J'en conclus qu'il vous répondra ultérieurement. Je donne à présent la parole à M. Guillaume Barazzone afin de répondre aux questions qui lui avaient été posées.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Je réponds aux questions qui m'avaient été posées il y a à peu près deux semaines et je répondrai ultérieurement aux autres questions, celles qui m'ont été adressées aujourd'hui, une fois que j'aurai obtenu des informations de la part des services concernés. M^{me} Magnin me demandait si le SEVE avait pris des mesures pour traiter la sécheresse du buis en ville. Oui, le SEVE l'a fait. Il

s'agit d'une petite chenille qui cause la pyrale du buis et qui malheureusement l'assèche. C'était déjà arrivé en 2010. Cette maladie attaque tous les buis de la région. Pour traiter et conserver le buis en bonne santé, il faudrait le faire à l'aide d'une solution spéciale de Thuringe plusieurs fois par an. Ce n'est ni possible ni souhaitable à l'échelle de la ville, car cela contreviendrait à l'objectif zéro phyto que nous nous sommes fixé. Cela dit, le SEVE favorise des moyens de lutte secondaire, comme la pose soutenue de nichoirs dans les lieux où la pyrale est présente, les oiseaux étant particulièrement friands de cet insecte. Voilà pour la réponse à M^{me} Magnin.

M. Gauthier me posait une question quant aux «incohérences», je cite, dans la gestion du parc animalier du bois de la Bâtie. Il demandait si une omerta régnait sur la question de la part du SEVE, vis-à-vis des employés de ce parc, et si des choses étaient à cacher. Les employés du département de l'environnement urbain et de la sécurité, du SEVE, et de la Ville en général, n'ont pas à s'exprimer vis-à-vis des médias concernant leurs travaux sans en aviser la hiérarchie. C'est la première chose que j'aimerais dire. Ensuite, il n'y a pas du tout d'incohérence connue de la part de la direction du département et du chef de service concernant la gestion de ce parc animalier. Vous savez que votre commission a récemment accepté à l'unanimité une proposition de modification et de rénovation du bois de la Bâtie qui ne comprend absolument aucune modification du parc animalier. Je le dis haut et fort: il n'y a pas de volonté politique de détruire ou de modifier le parc animalier. Sachez également que vous m'aviez posé une question relative à la demande d'une autre agente travaillant à 50%. Cette demande est en cours de traitement. Au total, s'il est répondu favorablement à ces deux demandes, le nombre d'APM travaillant à temps partiel sera donc de deux agents. On m'a rédigé une réponse qui n'a rien à voir avec celle que je dois vous fournir... C'était donc un autre thème. Sachez toutefois qu'il n'y a pas d'incohérence s'agissant du bois de la Bâtie et du parc animalier.

J'en viens à la question de M. Gomez portant sur la tolérance du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture à propos du stationnement des deux-roues motorisés qui a défrayé la chronique il y a quelques semaines: que fait la police municipale de la ville de Genève, applique-t-elle cette tolérance? Pour rappel, la police municipale de la ville n'est plus en charge du contrôle du stationnement sur le domaine public municipal depuis 2009, date à laquelle cette tâche a été transférée au service du stationnement de la Fondation des parkings. La police municipale n'effectue plus de contrôle particulier en matière de stationnement des véhicules motorisés sur les trottoirs. Dès lors, la police municipale intervient uniquement pour verbaliser des véhicules à deux ou quatre roues, en cas de gêne ou de danger manifeste, lors de parkings sauvages sur les trottoirs, notamment pour les passages des personnes à mobilité réduite en chaise roulante et pour les poussettes. L'information générale que je vous donne

est tempérée par le fait qu'on agit bien évidemment quand cela pose problème et qu'il y a des dangers. Dans ces cas-là, la police municipale constate les infractions à la loi et procède à des verbalisations et/ou à des enlèvements de véhicules incriminés. On respecte donc la loi sur la circulation routière, notamment quand il y a des dangers ou des gênes pour les piétons, voire les cyclistes, quand il s'agit de piste cyclable.

S'agissant maintenant de la réponse à M. Zahno qui posait la question de savoir pourquoi les nouveaux panneaux listant les interdictions à l'entrée des parcs de la ville ont été réalisés en métal et non en bois, ce qui aurait été plus écologique selon M. Zahno. Sachez que, d'une part, les socles et les totems en métal peuvent être recyclés et qu'ils le seront, et que d'autre part un totem en métal bien fixé résiste dix fois plus et dix fois plus longtemps qu'un totem en bois fixé dans le sol. C'est une des raisons pour lesquelles nous choisissons le métal, sinon le remplacement du bois serait beaucoup trop important. Sachez également que ces totems font partie de l'équipement standard des différents départements de la Ville de Genève. On a un totem catalogue que l'on commande et que l'on installe. Vous m'aviez également posé la question du coût de ces supports. Nonante-trois supports ont été installés en ville de Genève et ils ont coûté 82 000 francs au total. Ils sont assez chers, mais ils résistent longtemps et peuvent être recyclés.

Le président. Nous sommes saisis de cinq motions d'ordonnancement. Je vous rappelle que les auteurs disposent d'une minute pour présenter leur objet, et une minute est également prévue pour que le Conseil administratif puisse éventuellement y répondre. Les motions d'ordonnancement acceptées seront traitées demain, à 20 h 30. La première motion d'ordonnancement porte sur la motion M-1313 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier et Pierre Scherb: «Votation municipale annulée: pour que toute la lumière soit faite». Je passe la parole à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. Le titre de ce texte veut tout dire: votation municipale annulée; Rémy Pagani doit quitter son mandat de maire. Je regrette qu'il juge plus important d'aller s'expliquer à la télévision plutôt que devant ce Conseil municipal et la population qui nous regarde. Je vous propose donc d'accepter cette motion d'ordonnancement afin de tenir un débat le plus vite possible, au sujet de ce qu'on peut qualifier d'une véritable cacade.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1313 est acceptée par 41 oui contre 35 non.

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement porte sur la résolution R-209 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Pascal Spuhler, Patricia Richard, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier et Pierre Scherb: «Démission immédiate de la mairie de M. Rémy Pagani suite à l'annulation de la votation municipale du 24 septembre 2017». M. Simon Brandt défend cette motion d'ordonnancement.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. Pardonnez-moi, j'ai inversé les deux objets. Le précédent visait à demander des comptes au Conseil administratif sur les raisons qui l'ont amené à soutenir M. Pagani. Quant à cette résolution qui sera traitée entre ce soir et demain, elle vise à faire en sorte que M. Pagani assume les conséquences de ses excuses précédentes et qu'il démissionne de son poste de maire. Etant donné qu'il ne semble pas vouloir le faire, nous serons obligés de le lui demander une nouvelle fois, vu que l'apparente demande du Conseil administratif n'a pas suffi. Je vous remercie de faire bon accueil à cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-209 est acceptée par 42 oui contre 34 non.

Le président. La troisième motion d'ordonnancement porte sur la motion M-1314 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Simon Gaberell, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Jean Rossiaud et Uzma Khamis Vannini: «Pour éviter des failles lors de l'établissement des brochures de votations». Je passe la parole à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Monsieur le président. Pour nous la faillite de ce qui vient de se passer est collective. Pour nous c'est une procédure et un *process* qui se déroulent chaque année. Pour nous il est clair qu'au niveau des procédures, il y a une analyse juridique à faire, et des avis juridiques indépendants à accompagner. Bref, il s'agit d'éviter les recours à répétition comme nous les avons vus cette année avec les conséquences que vous connaissez. Tout comme les recours des années précédentes, à chaque votation un groupe insatisfait estime que sa position n'a pas été suffisamment prise en compte dans les brochures. C'est là le fond du problème. Nous demandons donc que cette motion soit renvoyée au Conseil administratif pour qu'il prenne très rapidement cette problématique en main.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1314 est refusée par 49 non contre 22 oui (5 abstentions).

Le président. Je passe à la quatrième motion d'ordonnancement, sur la résolution R-210 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Albane Schlechten, Brigitte Studer et Alfonso Gomez: «Les autorités compétentes doivent permettre aux électrices et électeurs de la Ville de Genève de voter en temps utile sur les quatre référendums portant sur le budget 2017». La parole est à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Ce plénum vient d'accepter deux motions d'ordonnancement relatives aux mesures et aux sanctions à prendre à l'encontre de ce couac regrettable concernant le report de la votation référendaire du 24 septembre. Or, il ne faudrait pas oublier de défendre le droit fondamental et élémentaire du corps électoral de cette ville de s'exprimer en votation référendaire sur les quatre référendums qui ont été valablement attaqués par ces mêmes électeurs et électrices. Je vous demande donc d'accepter de traiter en urgence cette résolution visant à assurer au corps électoral d'exercer son droit démocratique fondamental de s'exprimer en temps utile, possiblement encore cette année, sur ces quatre coupes budgétaires. Les vrais défenseurs et défenseuses des droits démocratiques se démarqueront tout de suite au vote.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-210 est refusée par 39 non contre 37 oui.

Le président. Je passe à la dernière motion d'ordonnancement, celle portant sur le projet de délibération PRD-157 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Allocation des sommes supprimées lors de la votation du budget 2017». C'est finalement une invitation à réallouer certaines sommes, telles qu'elles furent supprimées lors de la votation du projet de budget 2017. Je passe la parole à M. Pierre Gauthier pour argumenter.

M. Pierre Gauthier (HP). Je vous remercie, Monsieur le président. Je formule juste une petite remarque préliminaire: tout à l'heure on a entendu le mot thuriféraire, alors que le thuriféraire est un terme désignant le porteur d'encens. Je doute fort que quiconque ait pensé à encenser qui vous savez. La parenthèse est refermée.

Concernant le projet de délibération que nous proposons, il est tout simple; le nouveau scrutin référendaire ne pourra pas, vu les délais constitutionnels, être organisé avant la fin de l'exercice. Or il nous semble indispensable de pouvoir redonner aux départements municipaux les moyens qui leur ont été

supprimés, d'autant plus qu'il y a déjà eu trois votations référendaires sur le même objet. A chaque fois la population s'est prononcée pour la restauration des budgets initiaux. Nous aimerions donc bien pouvoir rediscuter de cela. C'est pour cette raison que nous déposons un projet de délibération qui va dans ce sens, car les vrais lésés dans cette histoire sont évidemment les bénéficiaires des prestations de la Ville qui n'ont pas pu être servies à la suite de toutes ces discussions sans fin sur le budget. Nous sommes déjà en septembre, et je crois que l'année se termine au 31 décembre... Il nous reste effectivement très peu de temps.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-157 est refusée par 40 non contre 36 oui.

Le président. Nous traiterons les deux motions d'ordonnancement acceptées demain, à 20 h 30.

7. Proposition du Conseil administratif du 30 août 2017 en vue de l'approbation des comptes 2016 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1252).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif soumet à votre approbation les comptes de la FVGLS arrêtés au 31 décembre 2016.

A l'appui de cette demande, le Conseil administratif vous transmet les éléments d'information suivants communiqués par la FVGLS:

- rapport d'activité 2016;
- rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2016;
- compte de pertes et profits 2016;
- bilan au 31 décembre 2016;
- annexe aux comptes 2016.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

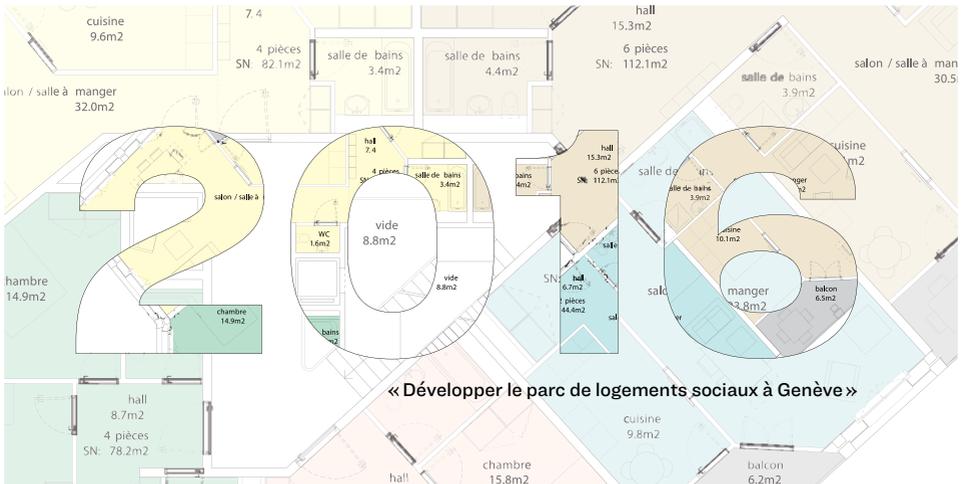
décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2016, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2016, l'annexe aux comptes 2016 et le rapport de l'organe de contrôle du 24 mars 2017 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Annexes:

- Rapport d'activité 2016, compte de pertes et profits, bilan au 31 décembre 2016 et annexe aux comptes
- Rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2016

RAPPORT D'ACTIVITÉS





Boulangerie Bretzel, arcade ch. du 23-Août 9-15



Avant-propos

Le mot du Président

I. Présentation

II. Organisation

1. Membres du Conseil de Fondation
2. Election statutaire
3. Commissions
4. Secrétariat
5. Mandats externes

III. Patrimoine

IV. Location

1. Attribution de logements et règlement location
2. Dimension sociale de la FVGLS
3. Locaux d'activités
4. Rapport sur la situation locative



**V. Construction
de nouveaux
logements sociaux**

1. Projets de la FVGLS sur des terrains en droits de superficie (DDP) accordés par la Ville de Genève
 - A. Projet Louis-Favre 24
 - B. Projet La Forêt
 - C. Projet Rieu-Malagnou
 - D1. Projet Jean-Louis Prévost
 - D2. Projet Jean-Louis Prévost
 - E. Projet les Allières
 - F. Projet Vernier 115
 - G. Projet Gare des Eaux-Vives
2. Autre projet : Caserne des Vernets
3. Acquisitions
4. État de la dotation de la Ville de Genève

VI. Finances

1. L'amortissement des immeubles
2. Le ratio fonds propres / fonds étrangers pour les nouvelles constructions
3. L'élaboration d'outils de pilotage financier
4. Autres informations

**VII. Approbation du rapport
d'activités et des comptes de
l'exercice 2016**

1. Rapport de l'organe de révision
2. Bilan au 31 décembre 2016
3. Compte de résultat de l'exercice



AVANT-PROPOS

2016 a été une année clé pour la FVGLS.

Alors que cette dernière est impliquée dans des opérations de plus en plus complexes dont la plus importante, la Caserne des Vernets avec un total de 1500 logements dont env. 300 logements HBM à réaliser par la FVGLS, répond à un montage juridique et financier encore inédit dans le canton, la Fondation s'est dotée des moyens et du personnel nécessaires lui permettant de mener à bien sa mission.

Les réflexions entamées sur le fonctionnement du secrétariat, notamment pour ce qui est du pilotage de projets auxquels la FVGLS participe en tant qu'investisseur, ont abouti à un renforcement important des effectifs, passant de 3 à 6 personnes. Afin de mieux répondre aux attentes spécifiques des partenaires financiers et opérationnels et d'optimiser les investissements de la FVGLS, la direction du secrétariat a été étoffée par la création d'un poste de co-directeur administratif et financier.

S'agissant de la construction de logements, 2016 a été marquée par le refus populaire en février du référendum contre le crédit de reconstruction de la Caserne des Vernets à Mategnin.

Cette décision a donné une impulsion décisive au démarrage du projet de la Caserne des Vernets, avec l'étude d'un Plan Localisé de Quartier et le lancement d'un mandat d'étude parallèle de projets (MEP) afin de formaliser les typologies et façades des îlots A et B dans lesquels se trouvent les futurs immeubles de la Fondation. Pour les surfaces d'activités, dont la gestion et les loyers seront mutualisés, une première sélection d'utilisateurs a été établie, comprenant des institutions culturelles ou œuvrant dans les domaines de la santé, des organismes à but social et associatif, des équipements publics (crèche, maison de quartier, foyer de jour), ainsi que des commerces.

Le partenariat avec de multiples maîtres d'ouvrage institutionnels et privés, l'interdépendance des programmes de logements et d'activités diverses sont des facteurs de plus en plus prédominants dans le montage des projets de la Fondation. Sur le site de l'Ecoquartier Jonction, outre les locaux d'activités, la FVGLS aménage des dépôts pour le Musée d'histoire naturelle. A la Gare des Eaux-Vives, les immeubles construits par la Fondation accueilleront une crèche, un centre socio-culturel et des locaux pour l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), tandis qu'à Vernier, la Maison des Sports occupera deux étages de l'un des bâtiments réalisés par la Fondation.

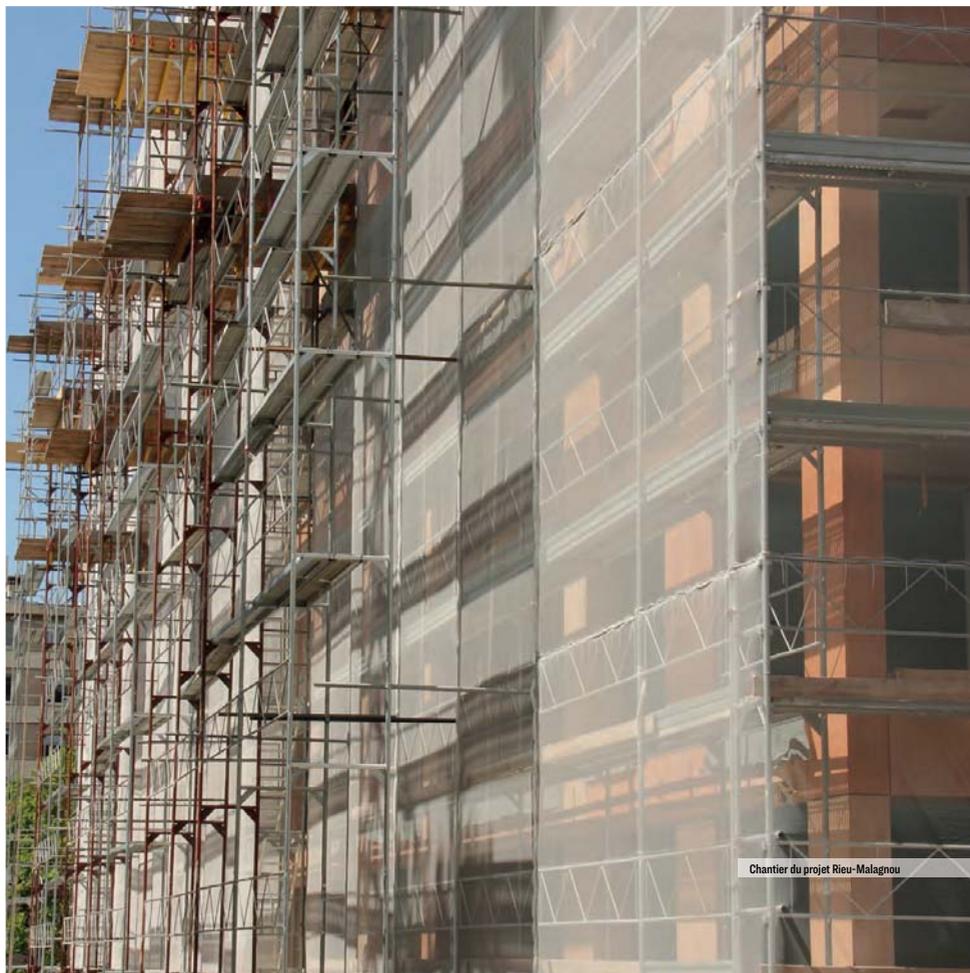
Cette nouvelle orientation implique un élargissement de la mission première de la FVGLS, de ses domaines d'activités et de ses compétences.

En ce qui concerne les réalisations, la construction d'un immeuble à la rue Louis-Favre comprenant environ une cinquantaine de logements et celle de deux bâtiments de 35 et 46 appartements ainsi qu'une crèche pour la Ville de Genève dans le secteur de la Forêt sont venues compléter la liste des projets déjà initiés. Ceux-ci ont été développés selon les prévisions. La construction de l'immeuble Rieu-Malagnou a avancé selon le planning. Pour l'opération Jean-Louis Prévost, les derniers recours ont été levés, ce qui permettra de commencer la construction des immeubles en 2017. Aux Allières, les demandes d'autorisation sont en cours d'instruction. Le bureau lauréat du concours Vernier 115 a développé ses plans jusqu'à la phase de l'avant-projet.

Quant au projet de la Gare des Eaux-Vives, les architectes préparent la demande d'autorisation de construire.

Aujourd'hui, la Fondation est présente dans plusieurs opérations qui devraient aboutir dans les années 2020-2022 à la mise en location de plus de 800 logements à caractère social, et quelques 7500 m² de locaux pour la petite enfance, des institutions municipales culturelles, sportives et sociales.

Tous ses futurs projets ont en commun de faire partie de larges périmètres de développement urbain. La Fondation construit dans ces secteurs des immeubles de qualité et participe ainsi à pérenniser une certaine diversité économique et sociale.



Le mot du Président

La FVGLS en mutation accélérée en 2016.

Plus de 1500 logements en 2022 voilà les objectifs, planifiés et réalistes, de la Fondation qui appelle donc un renforcement des structures, une professionnalisation nécessaire et bienvenue de la Fondation.

Dans cette optique de nouveaux outils et règlements sont devenus nécessaires et ont été mis en place ou révisés en 2016, règlement interne, règlement du personnel, déclaration d'engagement des membres du Conseil, directive relative aux engagements et aux autorisations de signatures, règlement relatif à la rémunération des membres du Conseil, adaptation des statuts, règlement d'attribution des logements, règlement d'attribution des locaux commerciaux, conditions générales des logements et des locaux commerciaux, système de contrôle interne (SCI), règlement du fonds d'acquisition, règlement du fonds de réserve pour la rénovation des immeubles.

En conséquence, comme attendu, le secrétariat est restructuré et renforcé, préparé en 2016 et activé en 2017, avec désormais un Directeur des opérations, un Directeur administratif et financier, une secrétaire administrative, une secrétaire gestionnaire location, deux architectes responsables de projet.

Cette nouvelle équipe, avec le Conseil de Fondation et la création d'un bureau du Conseil est en marche pour tenir les engagements de la Fondation dans le développement et la gestion de son parc de logements.

61 ans après sa création, la Fondation poursuit, en l'intensifiant, sa mission de construction de logements économiques en tant qu'investisseur et maître d'ouvrage.

Le type de logements doit évoluer afin de permettre notamment une plus grande mixité de locataires, c'est un enjeu crucial pour les mois et années à venir car la Fondation va créer 858 nouveaux logements d'ici 2022.

D'autres projets seront certainement mis en route dans les années à venir, c'est la volonté de la Fondation d'être active et également présente dans le domaine de la prospection.

La Fondation est plus que jamais un acteur important dans le domaine du logement – et notamment celui des logements économiques – en droite ligne de la volonté municipale et de sa politique sociale du logement.

Daniel SORMANNI
Président de la FVGLS



I. PRESENTATION

Fondation d'utilité publique, la mission principale de la FVGLS est de développer le parc de logements sociaux à Genève.

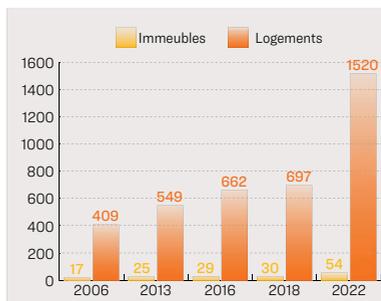
Depuis sa fondation en 1955, elle construit et rénove des immeubles à loyers modérés.

Dotée en capital par la Ville de Genève de 20 millions en 2006 puis 35 millions en 2014, elle joue depuis un rôle très actif dans la construction de logements et prospecte le marché immobilier afin d'acquérir des immeubles et pérenniser des loyers économiques.

Les appartements mis en location (247 nouveaux logements depuis 2010) sont destinés à des personnes à revenu modeste. Soucieuse de maintenir une bonne cohabitation, un effort particulier est consenti afin de préserver une certaine mixité sociale. La location des arcades à des associations, des institutions culturelles ou des activités de proximité, permet également de répondre à cet objectif.

La FVGLS agit dans ses domaines de compétences, seule ou en partenariat avec d'autres acteurs et collabore avec les institutions cantonales et municipales, les coopératives et les investisseurs privés qui réalisent des logements.

EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS



Chambre d'un appartement au ch. du 23-Août 9-15





Cuisine d'un 6 pièces, ch. du 23-Août 9-15

II. ORGANISATION

La FVGLS est administrée par un Conseil dont les membres sont élus pour 5 ans et rééligibles deux fois.

Ils sont rémunérés par des jetons de présence de CHF 110.— par heure et CHF 154.— pour le président du Conseil et les président-e-s des commissions, sur la base des traitements attribués aux membres du Conseil municipal.

Les commissions permanentes sont au nombre de trois. La commission travaux/bâtiments et la commission finances analysent et préavisent les volets techniques et financiers des projets tandis que la commission location traite les demandes d'attribution et les contentieux entre autre.

Le Bureau effectue la gestion courante de la Fondation. Il prépare les séances du Conseil de Fondation et veille à l'exécution des décisions en lien étroit avec le secrétaire général.

1. Membres du Conseil de Fondation :

Membres désigné-e-s par le Conseil municipal

BENNAIM Gary (PLR)
BRODBECK Dominique (EàG)
MORATTI Anne (Les Verts)
RUDAZ Marc-André (UDC)
SORMANNI Daniel (MCG)
TORNARE Guy (PDC)
VELASCO Alberto (PS)

Membres désigné-e-s par le Conseil administratif

BÖHLER Nathalie
CHAROLLAIS Isabelle
LEHMANN Sylvain
PASQUETTAZ Jean-Daniel

2. Election statutaire

Le Conseil a élu les membres suivants aux postes de:

		dès le 06.04.2016
PRÉSIDENT :	LEHMANN Sylvain	SORMANNI Daniel
VICE-PRÉSIDENTE :	MORATTI Anne	
SECRÉTAIRE :	BENNAIM Gary	
TRÉSORIER-ÈRE :	SORMANNI Daniel	BÖHLER Nathalie

3. Commissions

FINANCES	Président jusqu'au 06.04.2016 :	SORMANNI Daniel
	Présidente dès le 06.04.2016 :	BÖHLER Nathalie
	Membres :	BENNAIM Gary LEHMANN Sylvain RUDAZ Marc-André VELASCO Alberto
TRAVAUX / BÂTIMENTS	Président :	BENNAIM Gary
	Membres :	BRODBECK Dominique CHAROLLAIS Isabelle MORATTI Anne PASQUETTAZ Jean-Daniel SORMANNI Daniel TORNARE Guy
	Président :	VELASCO Alberto
LOCATION	Membres :	BRODBECK Dominique LEHMANN Sylvain MORATTI Anne RUDAZ Marc-André

4. Secrétariat:

La FVGLS a son siège au 21, avenue de France.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL:	THOMAIDES Miltos
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE:	GODEL Chantal
SECRÉTAIRE GESTIONNAIRE LOCATION:	RUFFIN Aurélie (depuis le 01.10.16)
ARCHITECTE:	MORI UBALDINI Martina

Le secrétariat garantit la mise en œuvre des décisions du Conseil et des commissions. Il gère les aspects opérationnels et participe à l'élaboration des visions stratégiques de la Fondation. Il prend les décisions nécessaires à la gestion administrative, assure la marche courante, les relations avec l'extérieur, la recherche et la gestion des financements, la prospection pour de nouvelles acquisitions, l'élaboration technique et la mise en œuvre des nouvelles opérations.

En 2016, la Fondation a créé un demi-poste supplémentaire de secrétaire gestionnaire location.

5. Mandats externes:

La FVGLS a recours, selon ses besoins, aux services compétents de la Ville de Genève ou à des experts et juristes extérieurs.

La Fondation a mandaté la régie Brolliet pour la gestion de l'ensemble de son parc locatif.

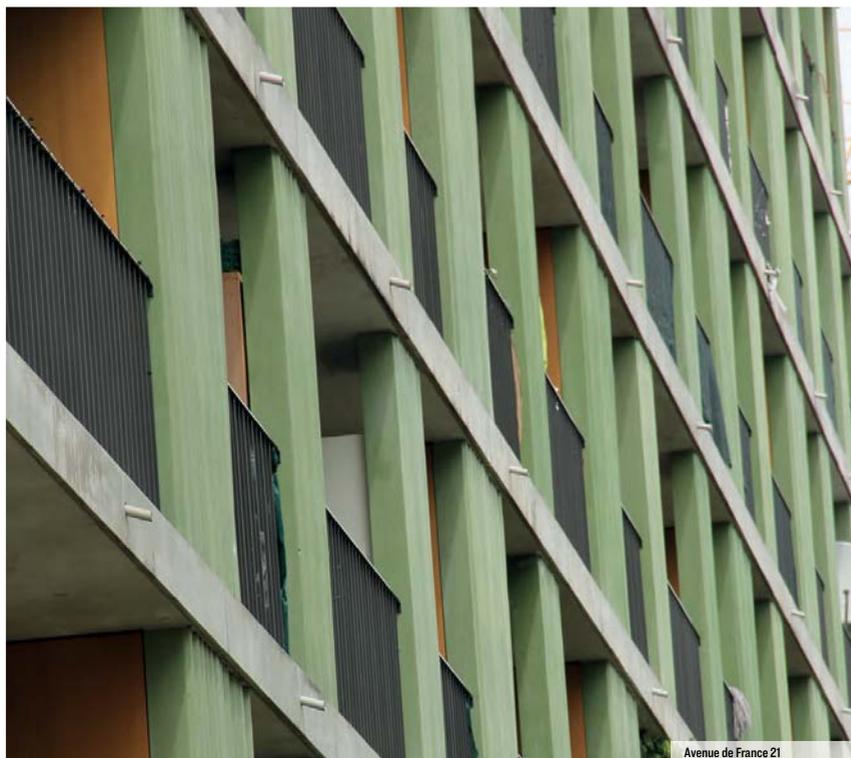
Le développement d'outils de pilotage financier s'est poursuivi avec l'aide de la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER SA).

La FVGLS s'est assurée les services de la société Finance Active pour le suivi de ses emprunts.

La fiduciaire BDO SA a été nommée organe de révision pour l'exercice 2016.

Un système de contrôle interne a été mis en place avec le soutien de la société Optimiso. Un premier rapport a été rédigé en juin 2016, rapport qui sera actualisé tous les 6 mois.

La Fondation fait appel aux services de M. Mauro Ferrari d'Espacweb, pour la maintenance informatique.





III.PATRIMOINE

De 1955 à 2016, la FVGLS a reçu, acquis, rénové ou construit 662 logements :

Vollandes 24-26	(1956-1958)		48 logements + arcades
Caroline 43-45	(1957-1959)		71 logements
Guye 2-4-6	(1958-1960)		117 logements
Grand-Bureau 27-37	(1960-1963)		115 logements
Montbrillant 76-82	(1985-1987)	HBM	64 logements + arcade + crèche
Carouge 108B	(2009-2010)	HBM	26 logements + arcade
France 19-21B	(2009-2011)	HBM	91 logements + arcade
Cendrier 7	(2009-2011)	HBM	17 logements + arcade + crèche
Ecoquartier Jonction, 23-Août 9-15	(2012-2015)	HBM	113 logements + arcades + dépôts Musée d'histoire naturelle

Gestion et entretien des immeubles

Les immeubles de la FVGLS sont entretenus de sorte à offrir toujours des logements de qualité dans un cadre agréable et dans le respect des normes en vigueur.



Cour intérieure, ch. du 23-Août 9-15



IV. LOCATION

1. Attribution des logements et règlement location

Les logements de la FVGLS sont destinés à des personnes à revenu modeste.

Les logements disponibles sont attribués en fonction du taux d'occupation soit, selon le règlement, une pièce de plus que le nombre de personne et deux pièces dans le cas d'une famille monoparentale.

La commission location a également établi une grille de pondération suivant des critères de priorisation afin de garantir une plus grande équité dans les attributions, comme par exemple, une personne dépourvue de tout logement, le relogement d'un locataire pour cause de démolition ou de transformation importante de l'immeuble où il habite, ou de résiliation de son bail, ou encore en cas de logement manifestement inadapté à sa situation personnelle.

La Fondation contrôle annuellement l'évolution du revenu des ménages. Les locataires sont tenus de remettre les justificatifs requis afin que le loyer soit réadapté à leurs situations.

Afin de favoriser un taux d'occupation optimal, les échanges de logements entre locataires de la Fondation sont encouragés.

Le taux de rotation 2016 est de 6%, soit 42 appartements reloués.

Le nombre de demandes, au 31 décembre 2016, est de 635 réparties comme suit :

Ancienneté des demandes	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	Total
Nombre de demandes de logements	161	69	213	134	58	635
Inscrits depuis moins d'une année	64	26	73	48	26	237
Inscrits depuis 1 à 2 ans	94	43	136	81	20	374
Inscrits depuis plus de 3 ans	3	0	4	5	12	24

2. Dimension sociale de la FVGLS

Dans chacun de ses nouveaux immeubles, la FVGLS aménage environ 5 % de ses appartements pour des personnes en situation de handicap.

Afin de favoriser le lien social de proximité, la FVGLS s'assure pour tous ses immeubles de la présence d'un concierge. Ces derniers bénéficient d'une formation spécifique à l'UOG et suivent régulièrement des formations adaptées.

3. Locaux d'activités

Dans l'attribution de ses locaux, la FVGLS s'efforce de privilégier les domaines d'activités de proximité ou ayant des dimensions sociales ou culturelles destinées à un large public.

En ce qui concerne l'opération Ecoquartier Jonction (1300 m² d'activités), les locataires ont pu emménager entre fin 2015 et mai 2016.

Il s'agit de l'Ecole des Parents, du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre, de l'association de réparation de vélos Péclôt 13, de la boulangerie Bretzel, du service de vélos-taxis TaxiBike SA et de l'école de musique Progressive Drum School.



Cuisine et séjour d'un 4 pièces, ch. du 23-Août 9-15

4. Rapport sur la situation locative

Les immeubles de la FVGLS sont actuellement répartis en deux catégories :

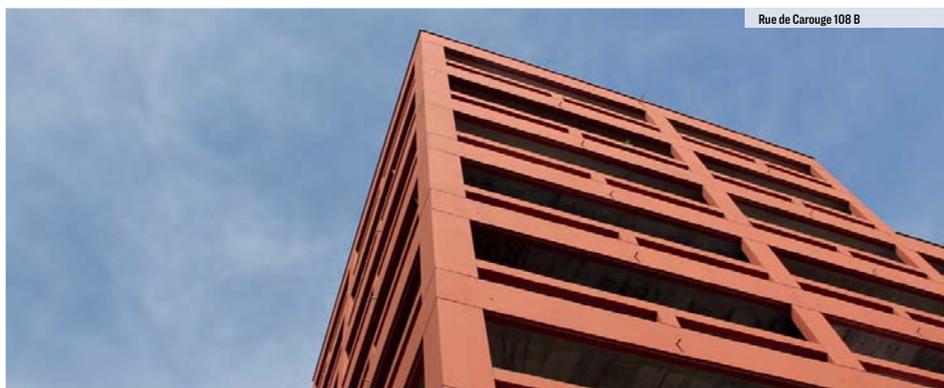
- Tout d'abord, les logements sociaux du type HBM qui sont sous le régime de la LGL (Loi générale sur le logement et la protection des locataires) et, par conséquent, dont les loyers sont protégés et contrôlés par l'État.
- Le parc immobilier à loyers hors contrôle de l'État est soumis au droit du bail et est régi par le règlement de la Fondation qui les caractérise comme étant des logements sociaux de par le barème d'entrée et les loyers qui y sont pratiqués.

En effet, la FVGLS fixe ces loyers à raison de 12 à 22 % du revenu brut du ménage indépendamment de la taille de l'appartement.

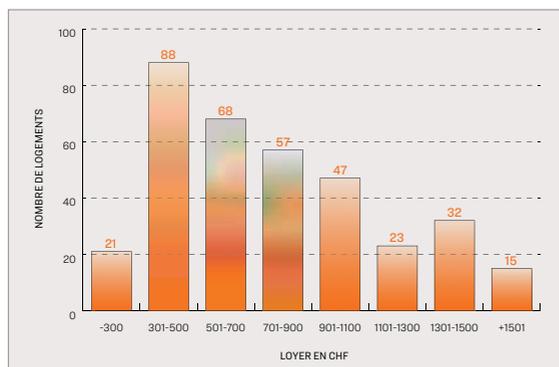
PARC IMMOBILIER À LOYERS HORS CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Adresses	Nb de logements
Caroline 43-45	71
Grand-Bureau 27-37	115
Guye 2-6	117
Vollandes 24-26	48
Total	351

La commission location a établi en 2017 un rapport sur la situation locative de l'année 2016 de ses immeubles à loyers hors contrôle de l'État. Ce rapport a pour but d'analyser la répartition des loyers appliqués.



NOMBRE DE LOGEMENTS PAR TRANCHES DE LOYER MENSUEL



La plupart des logements de ce parc hors contrôle de l'État se situent entre CHF 300.— et CHF 700.—.

Certains logements sont à un loyer dit « plancher ». Selon le règlement, il s'agit d'un loyer fixé à un minimum de CHF 300.— par mois. Ces appartements représentent aujourd'hui environ 6% du parc des logements à loyers hors contrôle de l'État de la FVGLS.

Ce rapport a permis de constater que les états locatifs des immeubles sont équilibrés et que les loyers planchers ne mettent pas en péril les finances de la Fondation.



Cour intérieure, ch. du 23-Août 9-15



1. Projets de la FVGLS sur des terrains en droits de superficie (DDP) accordés par la Ville de Genève

A. PROJET LOUIS-FAVRE 24

DESCRIPTION DU PROJET :	1 immeuble de logements, avec locaux communs au rez-de-chaussée
NOMBRE DE LOGEMENTS / ARCADES :	40 à 50 logements
ARCHITECTES :	Jaccaud Spicher Architectes Associés
CONSTRUCTION :	Phase d'avant-projet, dépose de la demande d'autorisation de construire prévue en 2018
MISE EN LOCATION :	2022
COÛT DE L'OUVRAGE :	Devis estimatif en cours de préparation
PROPRIÉTÉ :	En attente d'un DDP



B. PROJET LA FORÊT

DESCRIPTION DU PROJET :	1 immeuble de 35 logements LUP
CONSTRUCTION :	2019-2022
MISE EN LOCATION :	2022
COÛT DE L'OUVRAGE :	Devis estimatif en cours de préparation
PROPRIÉTÉ :	En attente d'un DDP

C. PROJET RIEU-MALAGNOU

DESCRIPTION DU PROJET :	1 immeuble de logements HBM et arcade
NOMBRE DE LOGEMENTS / ARCADES :	35 logements HBM, une arcade commerciale
ARCHITECTES :	Atelier d'architecture Jacques Bugna
CONSTRUCTION :	2015-2018
MISE EN LOCATION :	2018
COÛT DE L'OUVRAGE :	11 millions
PROPRIÉTÉ :	DDP octroyé en août 2015
LABEL :	Minergie

Image de fond : Projet Louis-Favre 24

D1. PROJET JEAN-LOUIS PRÉVOST

DESCRIPTION DU PROJET:	1 immeuble de logements HBM
NOMBRE DE LOGEMENTS / ARCADES:	47 logements HBM
ARCHITECTES:	group8
CONSTRUCTION:	2017-2019
MISE EN LOCATION:	2019
COÛT DE L'OUVRAGE:	12 millions
PROPRIÉTÉ:	En attente d'un DDP
LABEL:	Minergie

D2. PROJET JEAN-LOUIS PRÉVOST

DESCRIPTION DU PROJET:	Une allée HBM dans 1 immeuble
NOMBRE DE LOGEMENTS / ARCADES:	16 logements HBM
ARCHITECTES:	Nomos
CONSTRUCTION:	2017-2019
MISE EN LOCATION:	2019
COÛT DE L'OUVRAGE:	6 millions
PROPRIÉTÉ:	En attente d'un DDP
LABEL:	Minergie
REMARQUE:	En partenariat avec le Consortium Pillat-Perret-Martin

E. PROJET LES ALLIÈRES

DESCRIPTION DU PROJET :	1 allée de logements HBM dans un immeuble sis dans un parc comprenant 3 autres immeubles
NOMBRE DE LOGEMENTS / ARCADES :	67 logements
ARCHITECTES :	Bassicarella architectes
CONSTRUCTION :	2018-2021
MISE EN LOCATION :	2021
COÛT DE L'OUVRAGE :	20 millions
PROPRIÉTÉ :	DDP en cours de préparation
LABEL :	Haute performance énergétique

F. PROJET VERNIER 115

DESCRIPTION DU PROJET :	2 immeubles de logements HBM et d'activités
NOMBRE DE LOGEMENTS / ARCADES :	50 logements HBM, un immeuble comporte 2 niveaux de locaux d'activités
ARCHITECTES :	DLP architectes
CONSTRUCTION :	2018-2021
MISE EN LOCATION :	2021
COÛT DE L'OUVRAGE :	23 millions
PROPRIÉTÉ :	En attente d'un DDP

Image de fond : Plan du projet Louis-Favre 24

G. PROJET GARE DES EAUX-VIVES

DESCRIPTION DU PROJET :	6 immeubles de logements LUP dans un quartier d'environ 500 logements
NOMBRE DE LOGEMENTS / ARCADES :	149 logements LUP, diverses arcades de services municipaux
ARCHITECTES :	Association d'architectes B+W Architecture SA et Tekhne SA
CONSTRUCTION :	2020-2023
MISE EN LOCATION :	2023
COÛT DE L'OUVRAGE :	64 millions
PROPRIÉTÉ :	En attente d'un DDP
LABEL :	Minergie

2. Autre projet :**CASERNE DES VERNETS**

DESCRIPTION DU PROJET :	Plusieurs allées de logements HBM et d'activités dans 2 îlots
NOMBRE DE LOGEMENTS / ARCADES :	284 logements HBM et 1960 m2 d'activités prévus
ARCHITECTES :	MEP à organiser
CONSTRUCTION :	2019-2022
MISE EN LOCATION :	2022
COÛT DE L'OUVRAGE :	99 millions
PROPRIÉTÉ :	Un droit de superficie sera octroyé par l'État de Genève
LABEL :	Minergie Eco, Certification Site 2000 watts.

3. Acquisitions

Comme en 2015, la mise sur le marché d'immeubles entrant dans les objectifs financiers de la Fondation est restée très faible.

De ce fait, la FVGLS n'a pu procéder à aucune acquisition.

4. État de la dotation de la Ville de Genève

En CHF	Montants déjà reçus :
Foyer de Sécheron :	3 000 000
Rue du Cendrier :	1 000 000
Rue de Carouge / Maladière :	1 100 000
Ecoquartier Jonction :	6 000 000
Rieu-Malagnou :	1 611 000
Jean-Louis Prévost :	2 642 000
Caserne des Vernets :	950 000
H. Buisson :	414 100
Gare des Eaux-Vives :	2 000 000
Allières :	500 000
Vernier 115 :	782 900
Total :	20 000 000
Solde de la dotation :	0

Les 20 millions de la dotation du 15 février 2006 ont été totalement dépensés.

Dès 2017, les projets seront financés par la deuxième tranche de 35 millions mise à disposition de la FVGLS par la Ville de Genève le 26 juin 2014.



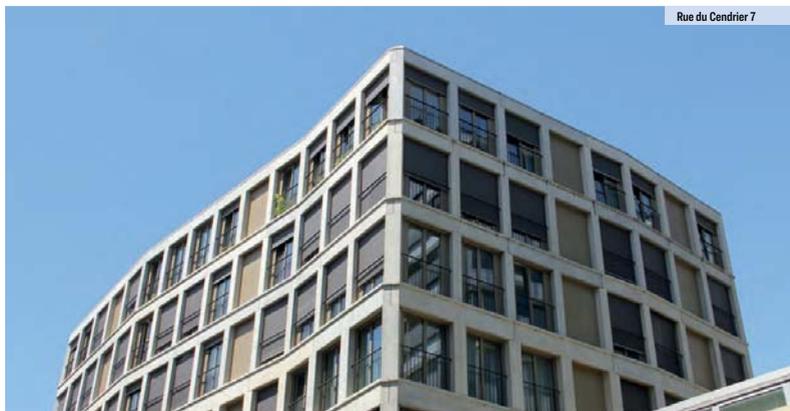
Chantier du projet Rieu-Malagnou

VI. FINANCES

Au 31 décembre 2016, la proportion des fonds propres de la Fondation par rapport aux fonds étrangers était d'environ 29,18 % de fonds propres (39,6 millions) contre environ 70,82 % de fonds étrangers (96,1 millions).

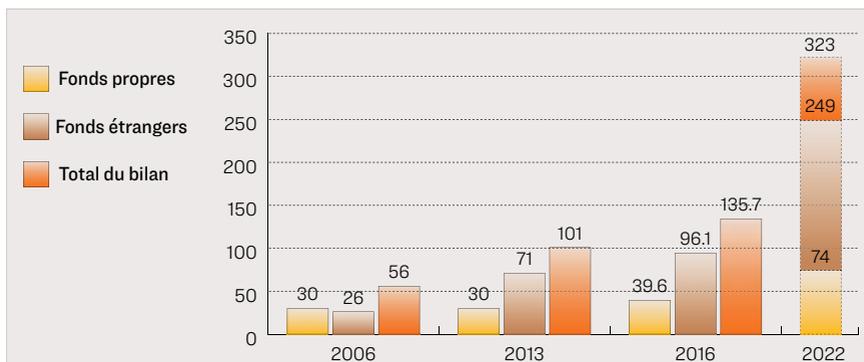
A l'horizon 2022, tenant compte des projets que la FVGLS étudie actuellement, cette répartition baissera à environ 23 % de fonds propres (74 millions) pour environ 77 % de fonds étrangers (249 millions).

Il convient de signaler que cette évolution ne tient compte que des projets de constructions de nouveaux logements, sans les futures acquisitions, qui pourraient encore accentuer la diminution des fonds propres par rapport aux fonds étrangers.



Rue du Cendrier 7

EVOLUTION DES FONDS
Tableau comparatif (en millions)



1. L'amortissement des immeubles

L'amortissement comptable du parc immobilier est effectué en tenant compte de la vétusté des immeubles – à raison de 1 % pour les immeubles au bénéfice d'un droit de superficie et de 1,97 % pour les immeubles détenus en pleine propriété – en fonction de leurs dates d'acquisition ou de construction.

2. Le ratio fonds propres/fonds étrangers pour les nouvelles constructions

En 2013, le Conseil a décidé de financer les nouvelles opérations à hauteur de 15 % minimum de fonds propres.

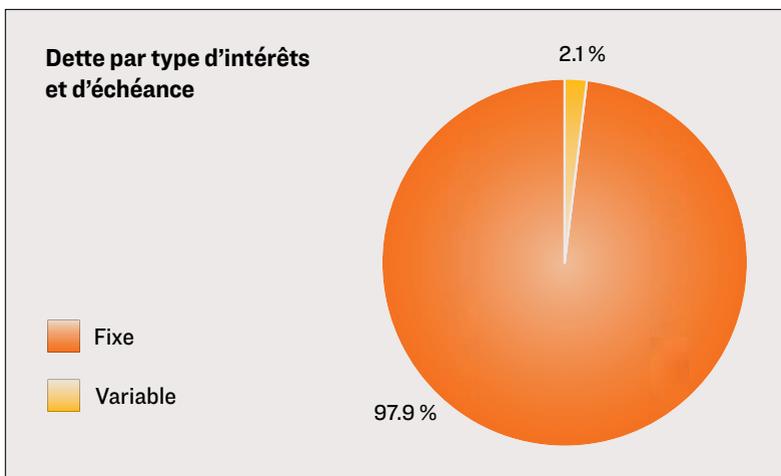
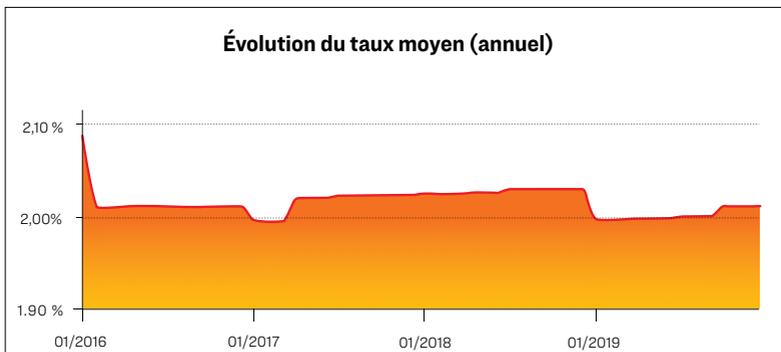
3. L'élaboration d'outils de pilotage financier

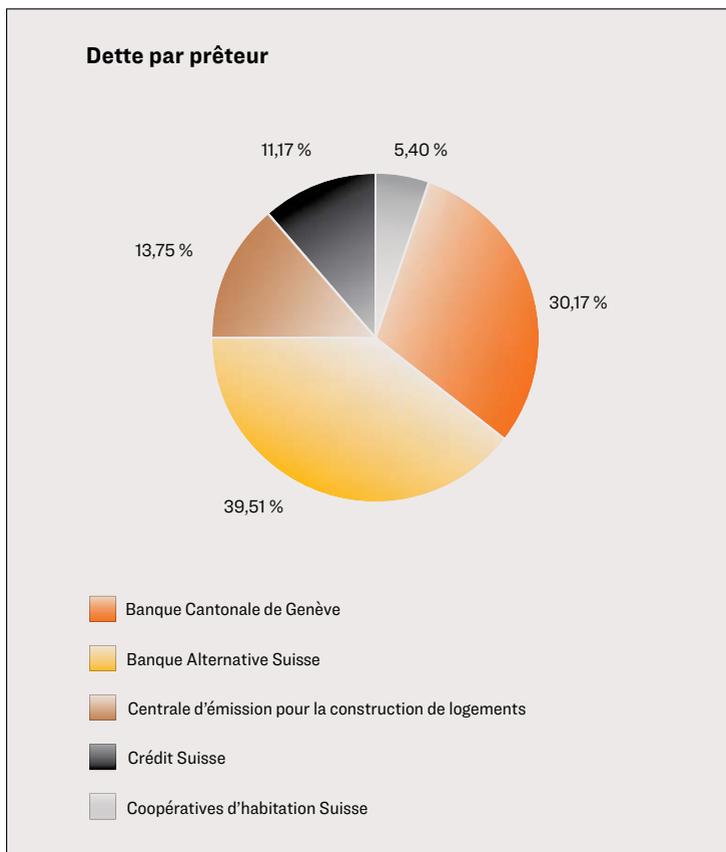
La FVGLS développe différents outils et processus de suivi financier pour élaborer son budget, optimiser ses liquidités et de manière générale, administrer ses projets.

4. Autres informations

La FVGLS est au bénéfice d'une exonération fiscale au niveau cantonal et fédéral, datée du 18 novembre 1981, et ceci pour une durée indéterminée. Elle est aussi exonérée des droits d'enregistrement immobiliers.

Les emprunts hypothécaires s'élevaient au 31 décembre 2016 à un total de CHF 87733 016. – pour un taux moyen de 2%.







Conservatoire Populaire, salle de danse, arcade ch. du 23-Août 9-15

VII. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DES COMPTES DE L'EXERCICE 2016

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2016 sont annexés au présent rapport.

L'exercice 2016 se solde par un résultat bénéficiaire de CHF 1 817 062.—. Ce montant s'explique notamment du fait du remboursement des impôts cantonaux et communaux de 2012 à 2015.

Le rapport de l'organe de révision figure dans le présent rapport.

Le budget 2017 de la FVGLS a été approuvé par le Conseil de la Fondation en date du 7 décembre 2016.

Les comptes de l'exercice 2016 ont été approuvés par le Conseil de Fondation en date du 5 avril 2017.

Le présent rapport d'activités 2016 a été approuvé en date du 7 juin 2017.

1. Rapport de l'organe de révision

BDO

Tel : +41 22 322 24 24
Fax : +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rue de Noyvin 123
Case postale 24
1219 Genève-Châtonne

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de la
FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL, Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et au règlement.

Genève, le 24 mars 2017

BDO SA


Bernard Huetz
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable


Dieter Brödy
Expert-réviseur agréé

Annexe: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

BDO SA, avec le siège principal en Suisse est un membre associé, participant indépendant, de réseau international BDO.

2. Bilan au 31 décembre 2016

En CHF	2016	2015
ACTIF		
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités		
Liquidités	335 814	669 605
	335 814	669 605
Autres créances à court terme		
Loyers à recevoir	123 576	186 189
Correction de valeur sur loyers à recevoir	(73 409)	(55 092)
Autres créances à court terme	52 280	0
Impôt anticipé à récupérer	868	868
	103 315	131 965
Actifs de régularisation		
Actifs de régularisation	1 321 117	584 390
	1 321 117	584 390
Liquidités affectées		
Liquidités affectées	3 140 778	2 491 982
	3 140 778	2 491 982
Total actif circulant	4 901 024	3 877 942
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations corporelles		
Terrains et immeubles	1 218 356 74	1 194 976 75
Immeubles en construction	7 820 902	3 031 924
Mobilier et agencement	1 625	3 250
	129 658 201	122 532 849
Immobilisations financières		
Fonds de rénovation réglementaires	1 000 972	1 350 000
Fonds de rénovation PPE Montbrillant	154 354	154 354
Parts sociales CCL	5 000	5 000
	1 160 326	1 509 354
Total actif immobilisé	130 818 527	124 042 202
TOTAL DE L'ACTIF	135 719 551	127 920 145

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
 Proposition: comptes 2016 de la FVGLS

2277

En CHF	2016	2015
PASSIF		
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		
Dettes résultant d'achat de biens et de prestations de service		
Fournisseurs immeubles en construction	256 430	970 181
Créanciers divers	21 867	141 091
	278 297	1 111 272
Dettes à court terme portant intérêts	1 011 021	939 191
Autres dettes à court terme		
Loyers payés d'avance	58 625	42 553
Fonds de rénovation PPE Montbrillant	154 354	154 354
	212 979	196 907
Passifs de régularisation		
Passifs de régularisation	56 995	140 160
	56 995	140 160
Total capitaux étrangers à court terme	1 559 292	2 387 529
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		
Dettes à long terme portant intérêts		
Crédits de construction	6 811 515	6 327 532
Avances à terme fixe	0	1 881 280
Emprunts hypothécaires	87 733 016	82 808 037
	94 544 531	91 016 849
Total capitaux étrangers à long terme	94 544 531	91 016 849
CAPITAUX PROPRES		
Capital de la Fondation	7 725 000	7 725 000
Dotations « 2006 » Ville de Genève	20 000 000	16 717 100
Réserves facultatives issues du bénéfice	10 073 666	9 333 533
Résultat de l'exercice	1 817 062	740 133
Total capitaux propres	39 615 728	34 515 766
TOTAL DU PASSIF	135 719 551	127 920 145

3. Compte de résultat de l'exercice

En CHF	Réalisé – 2016	Budget – 2016	Réalisé – 2015
PRODUITS DES IMMEUBLES			
Loyers	8 527 727	8 590 000	7 050 911
Subventions HBM	97 422	97 000	38 342
Autres recettes	19 548	21 000	30 699
Total des produits des immeubles	8 644 697	8 708 000	7 119 952
CHARGES DES IMMEUBLES			
Droits de superficie	386 854	395 000	324 408
Entretien des immeubles	1 406 647	1 507 000	1 200 883
Conciergerie	603 412	640 000	528 950
Eau, énergie et combustibles	368 971	400 000	320 305
Assurances et autres charges d'immeubles	249 903	253 000	174 910
Honoraires de régie	369 200	362 000	305 649
Amortissements	1 766 314	1 766 000	1 465 365
Charges d'intérêts sur emprunts	1 909 453	2 052 000	1 621 200
Total des charges des immeubles	7 060 754	7 375 000	5 941 670
RÉSULTAT BRUT DES IMMEUBLES	1 583 943	1 333 000	1 178 282
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Honoraires de pilotage	460 000	620 000	80 000
Autres produits	0	0	82
Dissolution de provisions	0	0	397 488
Total des produits d'exploitation	460 000	620 000	477 570
CHARGES D'EXPLOITATION			
Frais de personnel	465 163	595 000	433 719
Jetons de présences	174 979	150 000	134 897
Loyer et charges	12 987	14 000	13 296
Honoraires mandataires externes	135 183	125 000	136 857
Honoraires de révision	13 995	10 000	6 967
Frais de fonctionnement	45 212	30 000	37 420
Impôts et taxes	0	130 000	101 738
Attribution aux provisions	18 317	10 000	0
Amortissements	1 625	1 000	1 625
Frais financiers	7 413	3 000	1 215
Total des charges d'exploitation	874 875	1 068 000	867 734
RÉSULTAT ORDINAIRE	1 169 068	885 000	788 118
Produits sur exercices antérieurs	647 994	0	0
Charges sur exercices antérieurs	0	0	47 985
Résultat exercices antérieurs	647 994	0	47 985
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 817 062	885 000	740 133



Tél. : +41 22 322 24 24
Fax : +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 24
1219 Genève-Châtelaine

Au Conseil de fondation de la
FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève.

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
Comptes annuels 2016**

(période du 1.1. au 31.12.2016)

24 mars 2017
9038/17'063'184/2150'9987/10-3
NME/DBR/pvr

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016 de la FVGLS



Tel. : +41 22 322 24 24
Fax : +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 24
1219 Genève-Châtelaine

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de la

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et au règlement.

Genève, le 24 mars 2017

BDO SA

Nicolas Metraux

Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Didier Bridy

Expert-réviseur agréé

Annexe: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
 Proposition: comptes 2016 de la FVGLS

2281



FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE	notes	2 0 1 6	2 0 1 5
		CHF	CHF
ACTIF			
<u>Actif circulant</u>			
<i>Liquidités</i>			
Liquidités		335'814	669'605
	3	335'814	669'605
<i>Autres créances à court terme</i>			
Loyers à recevoir	4	123'576	186'189
Correction de valeur sur loyers à recevoir	4	(73'409)	(55'092)
Autres créances à court terme		52'280	0
Impôt anticipé à récupérer		868	868
		103'315	131'965
<i>Actifs de régularisation</i>			
Actifs de régularisation		1'321'117	584'390
	5	1'321'117	584'390
<i>Liquidités affectés</i>			
Liquidités affectés		3'140'778	2'491'982
	6	3'140'778	2'491'982
Total actif circulant		4'901'024	3'877'942
<u>Actif immobilisé</u>			
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Terrains et immeubles	7	121'835'674	119'497'675
Immeubles en construction	8	7'820'902	3'031'924
Mobilier et agencement		1'625	3'250
		129'658'201	122'532'849
<i>Immobilisations financières</i>			
Fonds de rénovation réglementaires	9	1'000'972	1'350'000
Fonds de rénovation PPE Montbrillant		154'354	154'354
Parts sociales CCL		5'000	5'000
		1'160'326	1'509'354
Total actif immobilisé		130'818'527	124'042'202
TOTAL DE L'ACTIF		135'719'551	127'920'145



FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE	Notes	2 0 1 6	2 0 1 5
		CHF	CHF
PASSIF			
<u>Capitaux étrangers à court terme</u>			
<i>Dettes résultant d'achat de biens et de prestations de service</i>			
Fournisseurs immeubles en construction		256'430	970'181
Créanciers divers		21'867	141'091
		278'297	1'111'272
<i>Dettes à court terme portant intérêts</i>	12	1'011'021	939'191
<i>Autres dettes à court terme</i>			
Loyers payés d'avance		58'625	42'553
Fonds de rénovation PPE Montbrillant		154'354	154'354
		212'979	196'907
<i>Passifs de régularisation</i>			
Passifs de régularisation	10	56'995	140'160
		56'995	140'160
Total capitaux étrangers à court terme		1'559'292	2'387'529
<u>Capitaux étrangers à long terme</u>			
<i>Dettes à long terme portant intérêts</i>			
Crédits de construction	11	6'811'515	6'327'532
Avances à terme fixe	12	0	1'881'280
Emprunts hypothécaires	13	87'733'016	82'808'037
		94'544'531	91'016'849
Total capitaux étrangers à long terme		94'544'531	91'016'849
<u>Capitaux propres</u>			
Capital de la fondation		7'725'000	7'725'000
Dotation "2006" Ville de Genève	14	20'000'000	16'717'100
Réserves facultatives issues du bénéfice		10'073'666	9'333'533
Résultat de l'exercice		1'817'062	740'133
Total capitaux propres		39'615'728	34'515'766
Total du passif		135'719'551	127'920'145

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
 Proposition: comptes 2016 de la FVGLS

2283



FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE	notes	Budget	Réalisé	Réalisé
		2 0 1 6	2 0 1 6	2 0 1 5
Produits des immeubles				
Loyers		8'590'000	8'527'727	7'050'911
Subventions HBM		97'000	97'422	38'342
Autres recettes		21'000	19'548	30'699
Total des produits des immeubles		8'708'000	8'644'697	7'119'952
Charges des immeubles				
Droits de superficie		395'000	386'854	324'408
Entretien des immeubles		1'507'000	1'406'647	1'200'883
Conciergerie		640'000	603'412	528'950
Eau, énergie et combustibles		400'000	368'971	320'305
Assurances et autres charges d'immeubles		253'000	249'903	174'910
Honoraires de régie		362'000	369'200	305'649
Amortissements		1'766'000	1'766'314	1'465'365
Charges d'intérêts sur emprunts		2'052'000	1'909'453	1'621'200
Total des charges des immeubles		7'375'000	7'060'754	5'941'670
Résultat brut des immeubles		1'333'000	1'583'943	1'178'282
Produits d'exploitation				
Honoraires de pilotage		620'000	460'000	80'000
Autres produits		0	0	82
Dissolution de provisions	16	0	0	397'488
Total des produits d'exploitation		620'000	460'000	477'570
Charges d'exploitation				
Frais de personnel		595'000	465'163	433'719
Jetons de présences		150'000	174'979	134'897
Loyer et charges		14'000	12'987	13'296
Honoraires mandataires externes		125'000	135'183	136'857
Honoraires de révision		10'000	13'995	6'967
Frais de fonctionnement		30'000	45'212	37'420
Impôts et taxes		130'000	0	101'738
Attribution aux provisions		10'000	18'317	0
Amortissements		1'000	1'625	1'625
Frais financiers		3'000	7'413	1'215
Total des charges d'exploitation		1'088'000	874'875	867'734
Résultat ordinaire		885'000	1'169'068	788'118
Produits sur exercices antérieurs	15	0	647'994	0
Charges sur exercices antérieurs		0	0	47'985
Résultat exercices antérieurs		0	647'994	47'985
Résultat de l'exercice		885'000	1'817'062	740'133

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
 Proposition: comptes 2016 de la FVGLS



FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève

TABLEAU DE FLUX DE LIQUIDITES	2 0 1 6	2 0 1 5
	CHF	CHF
Résultat net de l'exercice	1'817'062	740'133
Reprise d'éléments non monétaires		
Variation des provisions	18'317	-397'488
Amortissements des immeubles	1'766'314	1'465'365
Amortissements des autres immobilisations corporelles	1'625	1'625
Variation du fonds de roulement		
Variation des autres actifs et passifs	-1'882'888	-442'212
Intérêts (charges)	1'909'453	1'621'200
Intérêts payés	-1'910'279	-1'816'902
Flux de liquidités provenant des activités d'exploitation	1'719'604	1'171'721
Activités d'investissement		
Investissements terrains et immeubles	-8'636'038	-13'883'002
Variation fonds de rénovation réglementaires	349'028	0
Flux de liquidités provenant des activités d'investissement	-8'287'010	-13'883'002
Activités de financement		
Variation crédits de construction	483'983	-242'736
Echéances ordinaires avances à terme	-40'430	-40'430
Remboursement avances à terme	-1'881'280	-2'000'000
Augmentation emprunts hypothécaires	6'000'000	13'000'000
Echéances ordinaires emprunts hypothécaires	-962'761	-1'008'936
Versement dotation Ville de Genève	3'282'900	414'100
Variation des liquidités affectées	-648'796	1'577'919
Flux de liquidités provenant des activités de financement	6'233'616	11'699'917
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	-333'791	-1'011'364
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice	669'605	1'680'969
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	335'814	669'605

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)

Proposition: comptes 2016 de la FVGLS



FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève

Annexe et notes relatives aux comptes annuels de l'exercice 2016

2 Principales méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions légales relatives à la tenue de la comptabilité et à la présentation des comptes commerciaux selon le Code des Obligations. Ils présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que des résultats.

Les principales méthodes comptables prises en considération pour traiter les postes significatifs des états financiers sont les suivantes:

Liquidités, créances et engagements	Les liquidités, les créances et les engagements sont portés en compte à leur valeur nominale.
Liquidités affectées	Afin de prendre en considération la destination des fonds versés au titre de dotation par la Ville de Genève pour les projets (construction ou acquisition) et le cas échéant des autres fonds propres, le solde de liquidités non dépensées à la date de clôture fait l'objet d'une séparation distincte à l'actif du bilan et figure sous la rubrique "Liquidités affectées".
Immobilisations corporelles	Les immeubles détenus en pleine propriété sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon les durées d'utilisation estimées de chaque composant. Les immeubles au bénéfice d'un droit de superficie sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont effectués de manière linéaire jusqu'à l'échéance du droit de superficie. Aucune éventuelle indemnité de retour à l'échéance du droit de superficie n'a été valorisée et enregistrée dans les comptes de la FVGLS. Les dépenses ultérieures sont enregistrées en fonction des critères d'activation définis par la FVGLS et amorties en fonction de la catégorie d'immeubles concernée. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire sur la base de leur durée de vie. En cas de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur (analyse sur une éventuelle perte de valeur durable).
Produits et charges des immeubles	Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des décomptes de gestion.
Produits et charges d'exploitation	Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations convenues.

Les taux d'amortissement retenus pour les immeubles détenus en pleine propriété sont les suivants:

Composants des Immeubles	Part du composant	Taux d'amortissement	Durée d'utilisation
Terrain		0%	n/a
Bâtiment			
Gros oeuvre 1	50%	1.00%	100
Gros oeuvre 2	35%	2.00%	50
Autres aménagements	15%	3.33%	30
Taux moyen appliqué sur le coût historique		1,97%	51 ans



FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève

Annexe et notes relatives aux comptes annuels de l'exercice 2016

3 Liquidités et équivalents de liquidités

En CHF	2016	2015
Caisse	127	460
PostFinance	16'793	184'713
Banques	318'894	484'432
Total	335'814	669'605

4 Loyers à recevoir

En CHF	2016	Risque 2016	2015	Risque 2015
Artamis	13'537	8'810	63'068	0
Buisson	8'000	0	0	0
Caroline	5'559	0	21'314	2'964
Carouge	6'085	4'987	8'174	4'212
Cendrier	11'345	6'162	11'146	8'131
France	21'583	10'003	27'350	9'076
Grand-Bureau	28'177	24'616	26'512	18'214
Guye	14'168	9'931	13'490	8'001
Montbrillant	7'186	4'555	2'368	516
Vollandes	7'956	4'535	12'767	3'978
Total	123'576	73'409	186'189	55'092

La correction de valeur sur loyers à recevoir est déterminée de manière individuelle suite à une appréciation avec la régie en charge des immeubles.

Les loyers à recevoir des immeubles France et Vollandes sont composés en partie de loyers commerciaux pour respectivement CHF 3'000 et CHF 3'402 (2015: CHF 3'000 et CHF 3'682).

5 Actifs de régularisation

En CHF	2016	2015
Charges payées d'avance	881'117	404'390
Produits à recevoir	440'000	180'000
Total	1'321'117	584'390

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
 Proposition: comptes 2016 de la FVGLS



FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève

Annexe et notes relatives aux comptes annuels de l'exercice 2016

6 Liquidités affectées

Ce poste représente pour chaque projet en cours le solde résiduel de dotation diminué des investissements payés.

En CHF	2016	2015
Jean-Louis Prévost		
Dotation Ville de Genève	2'642'000	2'642'000
Dépenses d'investissements	-1'195'337	-1'116'143
	1'446'663	1'525'857
Rieu Matagnou		
Dotation Ville de Genève	1'611'000	1'611'000
C/c consorts pour communs	-30'423	141'091
Péréquation	383'000	0
Dépenses d'investissements	-1'963'577	-809'965
	0	942'125
Caserne des Vernets		
Dotation Ville de Genève	950'000	950'000
Consigne Projet Vernets	-950'000	-926'000
	0	24'000
Les Allières		
Dotation Ville de Genève	500'000	0
Dépenses d'investissements	-500'000	0
	0	0
Gare des Eaux-Vives		
Dotation Ville de Genève	2'000'000	0
Dépenses d'investissements	-460'055	0
	1'539'945	0
Vernier 115		
Dotation Ville de Genève	782'900	0
Dépenses d'investissements	-628'730	0
	154'170	0
Total	3'140'778	2'491'982

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
 Proposition: comptes 2016 de la FVGLS

2289



FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève

Annexe et notes relatives aux comptes annuels de l'exercice 2016

7 Terrains et immeubles	2016	Amortissements	Investissements	2015
En CHF				
Artamis				
Artamis - Immeuble	40'142'473		3'948'313	36'194'160
Fonds d'amortissements	-521'343	-425'215		-96'128
	39'621'130			36'098'032
Buisson				
Buisson - Terrain	2'010'486			2'010'486
Buisson - Immeuble	0			0
	2'010'486			2'010'486
Caroline				
Caroline - Terrain	622'141			622'141
Caroline - Immeuble	2'488'566			2'488'566
Caroline - Rénovations	8'366'656			8'366'656
Fonds d'amortissements	-5'777'498	-207'374		-5'570'124
	5'699'865			5'907'239
Carouge				
Carouge - Terrain	2'009'029			2'009'029
Carouge - Immeuble	7'995'458			7'995'458
Fonds d'amortissements	-642'904	-157'151		-785'753
	9'061'583			9'218'734
Cendrier				
Cendrier - Immeuble	9'519'363			9'519'363
Subvention Energie	-220'000			-220'000
Fonds d'amortissements	-375'941	-98'277		-477'664
	8'723'422			8'821'699
France				
France - Immeuble	28'706'968			28'706'968
France - Abri PC	158'000		156'000	0
Fonds d'amortissements	-1'812'811	-296'205		-1'516'606
	27'050'158			27'190'363
Grand-Bureau				
Grand-Bureau - Terrain	1'047'023			1'047'023
Grand Bureau - Immeuble	4'188'091			4'188'091
Grand Bureau - Rénovation	9'208'102			9'208'102
Fonds d'amortissements	-7'762'327	-170'913		-7'591'414
	6'680'889			6'851'802
Guye				
Guye - Terrain	1'273'224			1'273'224
Guye - Immeuble	5'092'896			5'092'896
Guye - rénovation	8'509'135			8'509'135
Fonds d'amortissements	-6'190'098	-167'247		-6'022'851
	8'685'156			8'852'403
Montbrillant				
Montbrillant - Immeuble	14'195'191			14'195'191
Fonds d'amortissements	-4'014'399	-143'372		-3'871'028
	10'180'792			10'324'163
Vollandes				
Vollandes - Terrain	527'080			527'080
Vollandes - Immeuble	2'108'319			2'108'319
Vollandes - Rénovations	5'116'249			5'116'249
Fonds d'amortissements	-3'629'454	-100'560		-3'528'894
	4'122'193			4'222'753
Total	121'835'674	-1'766'314	4'104'313	119'497'674

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016 de la FVGLS



FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève

Annexe et notes relatives aux comptes annuels de l'exercice 2016

8 Immeubles en construction

En CHF	2016	Mise en exploitation	Investissements	2015
Rieu Malagnou				
Rieu Malagnou - Immeuble	3'456'169		2'646'204	809'965
Péréquation	-383'000			0
	3'073'169			809'965
Jean-Louis Prévost				
Jean-Louis Prévost - Immeuble	1'260'372		144'229	1'116'143
	1'260'372			1'116'143
Vernets				
Vernets - Immeuble	1'518'498		592'498	926'000
	1'518'498			926'000
Les Allières				
Les Allières - Immeuble	706'927		527'111	179'816
	706'927			179'816
Gare des Eaux-Vives				
Gare des Eaux-Vives - Immeuble	633'206		633'206	0
	633'206			0
Vernier 115				
Vernier 115 - Immeuble	628'730		628'730	0
	628'730			0
Total	7'820'902	0	5'171'978	3'031'924

9 Fonds de rénovation réglementaire

Initialement ce poste comprenait les liquidités attribuées, selon le règlement en vigueur, par le Conseil de fondation pour la rénovation du parc immobilier de la FVGLS. Ces dernières sont également destinées à la couverture des réserves pour entretien des immeubles HBM fixées par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF). Courant 2016, le Conseil de fondation a décidé, contenu notamment des intérêts négatifs appliqués sur les dépôts de liquidités de dissoudre le solde non affecté à la couverture de réserves légales pour entretien OCLPF. En cas de besoin de financement, le Conseil de fondation estime que la capacité d'emprunt sur le parc immobilier existant est suffisante à ce jour.

En CHF	2016	2015
Fonds de rénovation réglementaires	1'000'972	1'350'000
Total	1'000'972	1'350'000
En CHF	2016	2015
Carouge	50'116	50'116
Cendrier	198'740	198'740
France	626'226	626'226
Montbrillant	125'890	nd
Total des réserves pour entretien OCLPF	1'000'972	875'082

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: comptes 2016 de la FVGLS

2291



FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève

Annexe et notes relatives aux comptes annuels de l'exercice 2016

10 Passifs de régularisation

En CHF	2016	2015
Charges à payer	56'995	140'160
Total	56'995	140'160

11 Crédit de construction

En CHF	2016	Intérêts en charges	Intérêts intercalaires	2015
BCGe (Artamis)	5'754'936	91'645		6'327'532
BCGe (Rieu Malagnou)	1'056'579		823	0
	6'811'515	91'645	823	6'327'532

12 Avances à terme fixe

En CHF	Echéance	2016	Intérêts en charges	Amortissements	2015
BCGe (Artamis)	3M	0	11'994	-1'921'710	1'921'710
		0	11'994	-1'921'710	1'921'710
Part à court terme		0			40'430
Part à long terme		0			1'881'280

13 Emprunts hypothécaires

En CHF	Echéance	2016	Intérêts en charges	Amortissements	2015
CHS (Cendrier)	2029	368'250	3'895	-28'350	396'600
BCGe (Cendrier)	2025	7'218'747	185'237	-42'091	7'260'838
CHS (Guye)	2029	2'535'000	26'813	-195'000	2'730'000
CS (Guye)	2025	2'020'000	55'890	-60'000	2'080'000
CS (Guye)	2026	1'000'000	25'000		1'000'000
CS (Guye)	2019	2'470'000	39'520		2'470'000
CS (Grand-Bureau)	2018	4'500'000	123'066	-60'000	4'560'000
CHS (France)	2028	1'927'050	20'475	-160'590	2'087'640
CCL (France)	2025	12'300'000	261'375		12'300'000
BAS (France)	2032	9'500'000	304'000		9'500'000
BAS (France)	2018	294'000	3'427	-128'000	422'000
BAS (France)	2021	545'000	10'573		545'000
BCGe (Carouge)	2030	6'708'000	220'358		6'708'000
BCGe (Carouge)	2030	1'548'000	52'971	-64'500	1'612'500
BCGe (Montbrillant)	2024	4'164'890	58'053	-130'930	4'295'820
BCGe (Montbrillant)	2027	5'000'000	96'750		5'000'000
BCGe (Caroline)	2023	438'900	12'624	-60'700	499'600
BCGe (Vollandes)	2016	1'206'200	40'037	-32'600	1'238'800
BAS (Artamis)	2022	6'000'000	87'600		6'000'000
BAS (Artamis)	2022	6'500'000	65'000		6'500'000
BAS (Artamis)	2023	6'500'000	61'750		6'500'000
BAS (Artamis)	2022	6'000'000	51'800		0
		88'744'037	1'805'814	-962'761	83'706'798
Part à court terme		1'011'021			898'761
Part à long terme		87'733'016			82'808'037

Les amortissements contractuels des emprunts au cours des 12 prochains mois figurent sous la rubrique du bilan "Dettes à court terme portant intérêts".

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)

Proposition: comptes 2016 de la FVGLS



FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève

Annexe et notes relatives aux comptes annuels de l'exercice 2016

14 Dotation Ville de Genève

Selon la délibération du 15 février 2006 du Conseil municipal de la Ville de Genève, un montant de CHF 20 millions est mis à disposition de la FVGLS pour soutenir la création de logements sociaux. Cette décision a fait également l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006 et d'un échange de correspondance les 12 juin 2007 et 25 juin 2007 entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Département des constructions et des technologies de l'information (actuellement le DALE).

Selon la délibération du 5 mai 2014 du Conseil municipal de la Ville de Genève (PR-1075), une nouvelle dotation de CHF 35 millions a été mise à disposition de la FVGLS afin de l'affecter à la création de logements par:

- a. la construction de logements sociaux
- b. l'achat de terrains destinés à la construction de logements sociaux
- c. l'acquisition d'immeubles

En CHF	Coût selon plan financier initial	2016	Versements dotation en 2016	2015
Carouge	10'071'367	1'100'000		1'100'000
Cendrier	9'420'165	1'000'000		1'000'000
France	28'846'511	3'000'000		3'000'000
Artamis	40'772'000	6'000'000		6'000'000
Rieu-Malagnou	11'250'000	1'611'000		1'611'000
Jean-Louis Prévost	17'611'000	2'642'000		2'642'000
Vernets	110'000'000	950'000		950'000
Buisson	2'070'500	414'100	0	414'100
Les Allières	20'000'000	500'000	500'000	0
Gare des Eaux-Vives	52'000'000	2'000'000	2'000'000	0
Vernier 115	23'000'000	782'900	782'900	0
Total		20'000'000	3'282'900	16'717'100

15 Produits sur exercices antérieurs

En CHF	2016	2015
Impôts sur exercices antérieurs	647'994	0
Total	647'994	0

Par courrier du 15 février 2016, la FVGLS a obtenu une exonération de l'ICC pour les périodes non taxées. Partant, l'AFC a notifié (1) en 2016, un bordereau rectificatif pour l'exercice 2011 et (2) en 2017, des bordereaux définitifs pour les exercices 2012 à 2015. Les comptes versés par la FVGLS ont été remboursés. Les provisions fiscales figurant dans les comptes annuels pour un montant de CHF 29'138 ont été extournées.

16 Dissolution de provisions

En CHF	2016	2015
Dissolution provision pour subventions HBM	0	334'989
Dissolution provision pour pertes sur loyers	0	62'499
Total	0	397'488

Les comptes de subventions HBM encaissés durant l'exercice 2012 pour les immeubles Carouge, Cendrier et France ont fait l'objet d'une provision distincte dans l'attente des arrêtés départementaux définitifs. Ces derniers ont été adressés à la FVGLS courant 2015 et ne mentionnent aucune restitution des montants perçus au cours des exercices précédents. Partant, la provision a été dissoute. Dans le même contexte, le montant de la subvention 2014 à recevoir et non perçue pour l'immeuble Cendrier, soit CHF 30'000, a été extournée et figure dans le compte d'exploitation sous rubrique *Charges sur exercices antérieurs*.



FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Genève

Annexe et notes relatives aux comptes annuels de l'exercice 2016

17 Valeurs d'assurance incendie des immeubles

En CHF	2016	2015
Artamis	37'163'838	37'000'000
Buisson	703'100	700'000
Caroline	16'558'160	16'487'163
Carouge	10'731'392	10'686'082
Cendrier	9'591'706	9'554'333
France	29'784'496	29'657'190
Guye	24'433'382	24'327'667
Grand-Bureau	21'061'172	20'970'323
Montbrillant	21'377'292	21'825'050
Vollandes	8'884'866	8'846'697
Total	180'289'404	180'054'505

18 Actifs mis en gage

En CHF	2016	2015
Terrains et immeubles		
Valeur nette comptable	119'825'188	119'497'675
Constructions en cours		
Valeur nette comptable	8'203'902	3'031'924
Emprunts couverts par le gage		
Crédits de construction	6'811'515	6'327'532
Avances à terme fixe	0	1'921'710
Emprunts hypothécaires	88'744'037	83'706'798
Description du gage		
Cédules hypothécaires	135'652'521	134'802'521
Hypothèque légale en faveur de la Ville de Genève	2'631'999	2'631'999
Hypothèque légale en faveur de l'Etat de Genève	334'011	334'011

19 Autres informations

Le groupe d'immeubles de Montbrillant est au bénéfice d'un droit de superficie octroyé par la Ville de Genève dès l'année 1998 et pour 99 ans.

Le groupe d'immeubles France (Avenue Blanc/Avenue de France) est au bénéfice d'un droit de superficie octroyé par la Ville de Genève dès l'année 2006 et pour 99 ans selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006.

L'immeuble Cendrier (Rue du Cendrier 1-3) est au bénéfice d'un droit de superficie octroyé par la Ville de Genève dès l'année 2007 et pour 99 ans selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 juin 2007.

L'immeuble Artamis (Chemin du 23-Août, 9-15) est au bénéfice d'un droit de superficie octroyé par la Ville de Genève dès l'année 2013 et pour 100 ans selon l'acte notarié du 5 décembre 2013.

La Ville de Genève a accordé à la FVGLS le 16 mars 2016, dans le cadre de l'opération immobilière sur le site de la caserne des Vernets, une garantie à titre de caution simple, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 1'860'000.

20 Evénements importants postérieurs à la date de clôture

Aucun événement post-clôture n'a été identifié.

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

Le président. Sans ouvrir le débat et conformément à la décision du bureau et des chefs de groupe, je vous fais voter le renvoi direct à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1252 à la commission des finances est accepté à l'unanimité (68 oui).

8. Proposition du Conseil administratif du 30 août 2017 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total de 15 244 600 francs, soit:

- 14 700 000 francs destinés à la réhabilitation de l'ancien manège en bâtiment d'équipements publics sur la parcelle N° 4398, section Cité, propriété de la Ville de Genève, sise rue René-Louis-Piachaud 4;
- 247 600 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de la ludothèque et du restaurant scolaire sur la parcelle N° 4398, section Cité, propriété de la Ville de Genève, sise rue René-Louis-Piachaud 4;
- 180 600 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de la maison de quartier sur la parcelle N° 4398, section Cité, propriété de la Ville de Genève, sise rue René-Louis-Piachaud 4;
- 116 400 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine sur la parcelle N° 4398, section Cité, propriété de la Ville de Genève, sise rue René-Louis-Piachaud 4 (PR-1253).

Introduction

Lors de la séance du 11 octobre 2011, votre Conseil votait le crédit d'étude (PR-874), d'un montant de 1 700 000 francs, destiné à couvrir les frais de concours et d'étude pour la réhabilitation de l'Ancien Manège en bâtiment d'équipements publics.

Conçu initialement comme un manège, devenu ensuite un garage, puis un lieu de stationnement, le bâtiment est destiné à devenir un lieu d'activités mixtes à usage des habitants de la Vieille-Ville, comprenant:

- une ludothèque, lieu de rencontre, de jeu, de vie socioéducative;
- un restaurant scolaire et un lieu d'accueils ponctuels pour les activités parascolaires;

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

- la Maison de quartier de la Vieille-Ville, lieu de rencontre, de manifestations socioculturelles animées ou coordonnées, sise actuellement à la rue Chausse-Coq;
- un espace de vie enfantine;
- des espaces mutualisés, lieux de partage destinés à une population intergénérationnelle.

Cette cohabitation sous un seul toit sera une première pour Genève, et verra s'appliquer un nouveau modèle de gouvernance.

Le jury du concours d'architecture a désigné à l'unanimité le projet «Suspendu» du bureau d'architectes ESTAR Armental Ciurlo Walker Arquitectos S.L.P., le 2 octobre 2014.

Depuis le 6 juillet 2015, la Ville de Genève est désormais propriétaire de la parcelle N° 4398 qui appartenait préalablement à l'Etat, cette acquisition faisant suite au vote par votre Conseil, le 21 mai 2014, de la PR-1050/3 d'un montant de 6 460 000 francs.

La version aboutie du projet, telle que présentée dans cette demande de crédit, a fait l'objet d'une longue et large consultation auprès des futurs utilisateurs, tant les associations que les services concernés de la Ville de Genève, ce processus de maturation débouchant aujourd'hui sur un projet donnant entière satisfaction à l'ensemble des protagonistes.

La mise à disposition de l'ensemble des locaux pourrait être planifiée pour le troisième trimestre 2020, en fonction des décisions du Conseil municipal.

Contexte et historique de l'opération

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 11 octobre 2011 | Vote du crédit d'étude (PR-874) d'un montant de 1 700 000 francs par le Conseil municipal et acceptation de l'octroi à la Ville de Genève, par l'Etat de Genève, d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 4398, en vue de la création d'équipements de quartier. |
| 21 mai 2014 | Vote de l'acquisition de la parcelle N° 4398 (PR-1050) d'un montant de 6 460 000 francs par le Conseil municipal. |
| 1 ^{er} et 2 octobre 2014 | Jugement du concours d'architecture, projet primé à l'unanimité: «Suspendu», architecte lauréat: ESTAR Armental Ciurlo Walker Arquitectos S.L.P. |

2296

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 1 ^{er} semestre 2015 | Attribution des mandats pour les ingénieurs et spécialistes (procédures d'appels d'offres sur invitation et gré à gré). |
| 6 juillet 2015 | Acquisition du bâtiment et de la parcelle de l'Etat par la Ville (PR-1050). |
| 2 ^e semestre 2015-2016 | Séances de travail en vue de l'établissement de l'avant-projet et du projet en collaboration avec les associations et les services concernés de la Ville de Genève. |
| 13 décembre 2016 | Validation du projet et du devis général. |
| 11 avril 2017 | Dépôt de la requête en autorisation de construire DD 110278/1 auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. |

Notice historique

Situé à l'angle de la rue Saint-Léger et de la rue René-Louis-Piachaud, ce bâtiment, construit en 1829, abritait historiquement un manège pour l'exercice de l'équitation. De style néoclassique, l'édifice conçu par François Brolliet se composait d'une nef centrale bordée de deux écuries et surmontée d'un vaste fenil. L'affectation des espaces du manège se traduisait extérieurement par des ouvertures différenciées, et il y avait là la volonté de montrer la destination du bâtiment.

En tant qu'équipement, le bâtiment bénéficie d'une vision essentiellement utilitaire, dont le style épuré est conforme aux préceptes en vigueur au XVIII^e siècle pour ce type de construction. Toutefois, les réductions successives de budget auxquelles fut confronté le projet aboutirent à un décor simplifié à l'extrême et à l'adoption de matériaux économiques. La simplicité n'excluait cependant pas la recherche esthétique, tant sur le plan des rapports entre les volumes qu'au niveau du rythme des baies et de la diversité de leurs formes. Ainsi, à la différence du parallélépipède élémentaire que l'on trouve bien souvent ailleurs, le bâtiment est un édifice articulé, composé d'espaces fonctionnellement liés.

Quelques modifications mineures furent entreprises les années suivant sa construction avant qu'en 1840, des problèmes statiques significatifs soient relevés au point de solliciter une expertise des fondations. Les autorités firent alors boucher les fissures qui n'en continuèrent pas moins de s'agrandir. Il fallut attendre 1881 pour que le bâtiment fasse l'objet de travaux d'envergure, de sorte qu'il sera décrit à la fin du siècle comme «entièrement remis à neuf».

L'avènement de l'automobile et le rejet progressif des activités équestres hors du centre-ville entraînèrent, après un siècle d'existence (1829-1929), la fermeture

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

de l'établissement. Le manège devient alors garage, puis parking. En 1950, pour exploiter davantage le volume de ce bâtiment destiné aux véhicules de l'administration cantonale, l'immeuble subit une transformation radicale. Ce projet de Jean Camoletti eut des conséquences importantes sur la volumétrie du manège, avec notamment la création d'une rampe automobile, ainsi que sur la façade en hémicycle donnant sur la rue René-Louis-Piachaud, largement évidée et percée de deux ouvertures. Malgré les transformations subies à cette occasion, l'Ancien Manège de Saint-Léger reste en Suisse un des très rares édifices de ce type datant de la Restauration.

Réponses aux demandes du Conseil municipal

Pétition P-18 du 1^{er} février 2000: «RAMP: réaffectation de l'ancien manège de la rue René-Louis-Piachaud».

Pétition P-303 du 19 février 2013: «Pour le maintien du projet «un manège pour tous».

Motion M-1062 du 19 février 2013 de MM. Pierre Gauthier, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Grégoire Carasso et M^{me} Salika Wenger: «Ouvrons enfin l'ancien manège à la population!»

La pétition P-303 et la motion M-1062 ont fait l'objet d'une réponse du Conseil administratif le 25 février 2015.

Exposé des motifs

Depuis plusieurs décennies, ce bâtiment, tombé en désuétude, est soumis à débat par la société civile, le monde associatif et le monde politique. La Ville de Genève, sous l'impulsion de son Conseil municipal, a décidé de le réhabiliter en l'aménageant en équipements publics de quartier, en votant la proposition PR-874 du 30 mars 2011.

Il est à noter que l'espace de l'éveil culturel et artistique de la petite enfance de la Ville de Genève a été abandonné depuis, cette activité ayant été transférée dans le cadre de l'ouverture de la maison de la créativité.

La proposition PR-874 mettait en évidence les points suivants:

- le manque de salle municipale pouvant être mise à disposition des habitant-e-s;
- la difficulté d'accès (escalier raide et absence d'ascenseur) et la vétusté des locaux de la Maison de quartier de Chausse-Coq;

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

- l'exiguïté des espaces de la ludothèque du Centre et de la Vieille-Ville, qui ne parviennent plus à répondre adéquatement aux besoins exprimés par les usagères et usagers;
- le manque de places d'accueil préscolaire;
- la constante augmentation de la demande pour des locaux parascolaires et pour la jeunesse.

Tous ces constats sont encore aujourd'hui d'actualité et particulièrement:

- la ludothèque accueille un nombre croissant de familles;
- la demande en structures d'accueil de la petite enfance dans ce quartier reste très forte si l'on en croit les prévisions localisées du nombre d'enfants d'âge préscolaire domiciliés en Ville de Genève; le taux de couverture des besoins exprimé était de 72% en 2016;
- les effectifs parascolaires continuent d'augmenter, avec une pression sur le restaurant scolaire et la maison de quartier.

Le projet de réhabilitation de l'Ancien Manège a pour but de répondre à l'ensemble de ces besoins. Il vise également à offrir aux habitantes et habitants du quartier de la Vieille-Ville ce bâtiment, qui sert actuellement de parking et qui accueille le Service cantonal d'archéologie. Enfin, il se veut un projet citoyen permettant le débat, encourageant l'innovation, facilitant la rencontre et soignant les dimensions intergénérationnelles et multiculturelles.

L'ambition est de développer un lieu de vie convivial, que petits et grands auront plaisir à fréquenter et à partager durant la semaine et le week-end afin de se divertir, se ressourcer ou participer à des activités variées.

La configuration des lieux permettra non seulement à chaque association résidente (ludothèque, restaurant scolaire, maison de quartier, petite enfance) de disposer des locaux nécessaires à la réalisation de sa mission, mais également de développer des projets partagés dans les espaces collectifs et mutualisables, en symbiose avec l'esprit de cette maison.

Ce programme fonctionnera toute l'année avec des horaires propres à chaque fonction. Le bâtiment, lui, sera ouvert sept jours sur sept, puisque accessible et investi autant par les locataires permanents que par les usagères et les usagers occasionnel-le-s.

L'opportunité de réunir sous un même toit plusieurs partenaires offrant des prestations complémentaires donnera sans nul doute une nouvelle dynamique au quartier. Cela permettra par exemple à un enfant qui a été accueilli au sein de l'espace de vie enfantine de poursuivre son parcours au restaurant scolaire, à la ludothèque puis à la maison de quartier, dans un environnement familier.

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

Les infrastructures existantes et futures

Ludothèque

L'actuelle ludothèque centre et Vieille-Ville est un lieu de rencontre, d'échanges et d'intégration, basé sur le jeu et destiné aux familles et aux enfants du quartier. Selon les horaires définis, la structure est ouverte au public et, à d'autres moments, réservée aux institutions en lien avec l'enfance (parascolaire, structures de la petite enfance, classes du primaire, etc.).

Les activités de la ludothèque se déroulent toute l'année. Les horaires sont essentiellement en semaine, mais la ludothèque est ouverte tous les samedis matin. Ce lieu accueille entre 50 et 60 personnes par jour.

Encadrés par une équipe de six ludothécaires, les enfants peuvent jouer sur place, selon leur âge (jeux de rôle et/ou jeux de société, etc.).

Les ludothèques sont aussi des espaces de prêt.

Les futurs locaux au sein du bâtiment de l'ancien manège sont structurés autour d'un espace de prêt fonctionnel et de plusieurs espaces aménagés selon les âges, pour favoriser le jeu des enfants. Si les parents sont invités à jouer, ils bénéficient aussi de coins plus conviviaux, pour simplement regarder ou échanger entre eux. Plus de 1200 jeux y seront stockés et présentés au public, pour jouer sur place ou pour être empruntés.

Restaurant scolaire

L'association des restaurants scolaires de Cité-Rive est constituée de parents dont les enfants fréquentent un restaurant scolaire. Les enfants, scolarisés à l'école de Saint-Antoine, mangent dans les locaux de l'école Ferdinand-Hodler. Les déplacements quotidiens entre les deux écoles ne sont pas aisés, et il est nécessaire d'aménager un restaurant scolaire plus facile d'accès pour les enfants de Saint-Antoine, en optimisant leur sécurité et leur confort sur place.

Le restaurant scolaire fonctionne de 11 h 30 à 14 h pendant les périodes scolaires. Les repas sont pris entre 11 h 30 et 12 h 45. Un employé occupe la cuisine pour le réchauffage, puis le lavage de la vaisselle et le réfectoire pour la mise en place entre 9 h 45 et 14 h 30. Les goûters et activités parascolaires pour les écoliers se situent entre 16 h et 18 h.

La capacité d'accueil du futur restaurant scolaire sera de 80 places, dont quatre à six pour les adultes encadrants.

Situé sous la boîte suspendue, il est mutualisable et utilisable pour d'autres activités proposées par les autres institutions du manège, notamment le week-end. Le mobilier prévu sera pliable et un local de stockage est prévu à proximité.

Maison de quartier

La maison de quartier Chausse-Coq de la Vieille-Ville propose des prestations socioéducatives et socioculturelles destinées avant tout aux enfants et aux adolescents, mais ouvertes à l'ensemble de la population. Association sans but lucratif, elle encourage et/ou organise dans le quartier des activités sociales, civiques et culturelles, des fêtes et des manifestations pour la jeunesse et pour tous les habitantes et habitants.

La maison de quartier joue un rôle important pour la vie associative du quartier. Elle est ouverte du mardi au samedi inclus, avec un fort taux de fréquentation les mercredis, en semaine dès 16 h et durant les vacances. Il est également possible d'en disposer le lundi et le dimanche.

En plus des deux salles qui lui sont spécifiquement dédiées, le projet prévoit la création d'une salle des fêtes répondant aux besoins des habitant-e-s. La conception de celle-ci, et notamment par l'intégration de sa boîte suspendue, permettra de produire des événements pouvant aussi bien accueillir 30 personnes qu'une audience plus large de 80 personnes, et exceptionnellement jusqu'à 200 personnes.

Elle est mutualisable et utilisable pour d'autres activités proposées par les autres institutions du manège.

Espace de vie enfantine

Les besoins en matière d'accueil de la petite enfance restent encore importants, malgré l'effort considérable fourni par la Ville pour le développement de places d'accueil. La possibilité d'augmenter le nombre de places disponibles dans ce secteur, en créant un espace de vie enfantine dans l'Ancien Manège, est une réelle opportunité.

Le concept d'espace de vie enfantine, qui englobera l'actuel jardin d'enfants de La Madeleine des Enfants, est celui d'une crèche à temps partiel, offrant aux familles une grande souplesse dans la prise en charge de leurs enfants. La structure proposera des abonnements réguliers et des places pour un accueil occasionnel ou ponctuel, en fonction des besoins exprimés. En parallèle, le programme d'accueil de la Madeleine sera revu (création de 19 places supplémentaires).

L'espace multi-accueil de l'ancien manège s'adressera à des enfants âgés de 15-18 mois à 4 ans/âge scolaire et sera ouvert de 7 h à 19 h, 225 jours par année. Il proposera au total une trentaine de places, dont certaines seront réservées à une fréquentation régulière, d'autres à un accueil ponctuel sur réservation, ou encore à un accueil d'urgence sans inscription préalable (15 places avec des abonnements réguliers à temps partiel et 15 places pour des accueils ponctuels et

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

d'urgence). Toutes garantiront bien sûr à l'enfant un accueil de qualité et adapté à sa situation.

Espaces mutualisés

Les espaces mutualisés constituent les locaux partagés par l'ensemble des utilisateurs du manège. Le fonctionnement et la mise à disposition de ceux-ci seront réglés entre les différents partenaires du manège.

Certains locaux sont susceptibles d'être accessibles pour tous les usagers, avec ou sans accompagnement des professionnel-le-s travaillant dans le bâtiment.

D'autres locaux sont réservés au personnel de l'ensemble du manège (salle du personnel, vestiaires, buanderie...).

Le processus de concertation

Si les réflexions au sujet d'une réhabilitation de l'Ancien Manège ont débuté il y a plus de vingt ans, l'avant-projet a été lancé en automne 2005, grâce au vif intérêt d'un collectif d'associations dénommé Collage-cvv, pour Collectif des associations Genève-centre et Vieille-Ville, regroupant l'Association de la maison de quartier de Chausse-Coq, l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville, l'Association des habitants des zones piétonnes et des rues résidentielles de la Vieille-Ville, l'Association de la ludothèque de la Vieille-Ville, l'Association des parents d'élèves du centre-ville, l'Association de la Madeleine des enfants ainsi que des habitants de la Vieille-Ville, en collaboration avec l'administration municipale.

Le présent projet est, quant à lui, le fruit d'un processus de participation consultative de plus de deux ans entre les architectes lauréats du concours, l'association faîtière Un manège pour tous (MPT), les futurs utilisateurs et utilisatrices du bâtiment, et les services de la Ville de Genève. Ainsi, la MPT et l'association des restaurants scolaires de Cité-Rive (ARSCR) étaient représentées dans le jury du concours, respectivement par M^{me} Elisabeth Micheli, présidente de la MPT, et par M^{me} Sabine Planchot, membre du comité ARSCR. Lors du développement de l'avant-projet puis du projet, les architectes mandatés ont rencontré chaque entité ainsi que les services référents autour de leurs propres locaux, puis l'association faîtière autour des espaces mutualisés. Ces échanges ont permis de mieux comprendre les besoins des futurs utilisateurs et d'appréhender la complexité architecturale des lieux.

Obligations légales et de sécurité

Les aménagements répondront aux exigences en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs. Ils respecteront l'ensemble des prescriptions du Département de

l'aménagement, du logement et de l'énergie. Ils se conformeront en particulier aux directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) à Berne, qui régit les normes de protection incendie.

Description de l'ouvrage

Le projet consiste à proposer une organisation cohérente autour d'une mixité d'affectations, tout en préservant la substance patrimoniale du bâtiment. Le fonctionnement de l'ouvrage souhaité est complexe: la diversité des groupes y évoluant, des types de locaux et des états et horaires de fonctionnement affecteront l'ensemble du bâtiment.

La solution proposée respecte l'esprit du bâtiment – un manège – tout en relevant l'intérêt de l'intervention des années 1950. Le parti d'une rénovation douce préserve les éléments caractéristiques forts que présente cet édifice ancien.

Certains choix plus subtils – comme la conservation d'une toiture froide dans le corps principal ou les prises de jours modérées portées sur l'enveloppe – assurent de l'intérêt patrimonial porté au bâtiment.

Sur l'aile Saint-Léger, la démolition de la toiture surélevée plus récemment a l'avantage de libérer des jours droits pour le grand volume central et la création d'une longue terrasse attenante ajoute une valeur certaine au projet.

Ce projet qualifie sensiblement les espaces et les hiérarchise jusqu'à l'étage où s'impose le volume important de la salle des fêtes, dans laquelle la boîte suspendue apporte une dimension poétique et permet de subdiviser l'espace au gré des usages, tout en conférant une qualité acoustique au volume.

Le projet est économique, tout autant par le choix de ne pas montrer la grande charpente que par la maîtrise fine des démolitions. La conservation d'une partie majeure des structures du parking présente aussi l'avantage de valoriser l'image de la rotonde actuelle.

L'installation des espaces de stockage et de services dans la partie centrale du rez-de-chaussée résout la question problématique de l'éclairage naturel des locaux à cet emplacement. Ce haut socle, borgne, libère à l'étage le grand volume de la salle des fêtes.

L'entrée publique dans l'équipement, par le corps latéral, fédère tous les usagers. Bien lisible depuis l'espace public, puisqu'elle utilise la surface extérieure non bâtie de la parcelle, elle rassemble toutes les populations susceptibles de fréquenter le manège. Elle permet d'habiter pleinement la rotonde libérée de cette fonction.

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

Chaque espace est qualifié et chaque acteur possède un lieu qui lui est propre et d'autres qui sont mutualisables avec les autres habitants du manège.

Au rez-de-chaussée, les corps latéraux abritent chacun des espaces dévolus, respectivement à la ludothèque (aile sur rue Jean-Daniel-Colladon) et à l'espace de vie enfantine (aile sur rue Saint-Léger). Le restaurant scolaire occupe l'étage supérieur et prend place dans l'espace défini par la boîte suspendue. Enfin, la maison de quartier loge au dernier étage et s'ouvre sur l'espace public au-dessus de la rotonde.

La salle des fêtes, partagée, bénéficie de l'attractivité d'une salle polyvalente ouverte sur une terrasse, proposant ainsi de possibles activités à l'extérieur.

Programme et descriptif des travaux

En parallèle à la réflexion portée sur l'optimisation des espaces en termes programmatiques, l'étude du projet a poursuivi, avec une attention constante, l'objectif d'élaborer des solutions constructives rationnelles, limitant les coûts de construction, de fonctionnement et d'entretien du bâtiment. L'enveloppe chauffée est limitée à son minimum et le concept de ventilation et de chauffage a recours à des solutions raisonnées, éprouvées et adaptables dans le temps. Enfin, les choix des matériaux mis en œuvre, en réponse aux objectifs précités, fait l'objet d'un équilibre délicat entre les besoins des usagers et de ceux liés à la conservation du patrimoine.

Démolitions

L'adaptation de la construction au programme d'affectation retenu nécessite des démolitions limitées et choisies sur des parties structurelles anciennes et de la transformation en béton des années 1950. Le dispositif de rampes liées au parking, la façade et la toiture de celles-ci permettent de rétablir une proximité avec la volumétrie initiale.

Quelques éléments de second œuvre, réalisés à l'occasion de l'implantation du Service d'archéologie, font également l'objet de démolitions.

Une expertise amiante a permis d'identifier les rares éléments au sein desquels une présence est relevée. Ces parties seront traitées selon les normes en vigueur par une entreprise spécialisée.

Terrassement

Un sous-sol, destiné à accueillir les locaux techniques et des surfaces de dépôt pour les usagers, est créé sous la travée centrale du bâtiment. Pour des questions d'économie, et afin de ne pas intervenir à proximité des fondations existantes, le

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

volume de terrassement a été limité à son strict minimum et sera réalisé au moyen de parois berlinoises.

Des sondages ont été réalisés afin d'approcher la qualité des fondations de l'édifice et des matériaux de remblai en présence sous celui-ci. Ils ont également permis, par la mise à jour de quelques éléments historiques, de préciser les connaissances du site. A ce jour, le service d'archéologie conclut qu'aucun élément découvert ne justifierait d'envisager des fouilles complémentaires.

Gros œuvre

Les ajouts structurels principaux sont la constitution de planchers. Ils sont réalisés de manière distincte dans les quatre parties dites des «tours», soumises à d'importantes contraintes de protection incendie et à la présence de locaux humides sensibles (sanitaires, cuisine...). Des dalles en béton sont donc mises en œuvre. Pour les parties situées sur les corps Saint-Léger (toiture de l'espace de vie infantine avec terrasse extérieure) et Jean-Daniel-Colladon (mezzanines de la ludothèque), ils sont réalisés grâce à des planchers en bois.

Les nouveaux escaliers et cages d'ascenseurs sont réalisés en béton.

La charpente a fait l'objet d'une analyse ayant relevé un bon état général. Il est toutefois nécessaire de reprendre certains assemblages et d'effectuer des redressements de parties ayant subi des déformations.

Façades

Les façades existantes sont restaurées. Les parties en pierre de taille participant à l'expression architecturale du bâtiment, telles que les chaînages d'angle, les cordons et les encadrements, sont nettoyés, et pour les parties trop dégradées, celles-ci sont remplacées ou complétées.

Suite à certaines démolitions visant à retrouver une volumétrie proche de l'origine, notamment sur le corps Saint-Léger, de nouvelles parties de façade sont ponctuellement réalisées pour reconstruire ces vides. La façade est, dans ce cas, composée d'un mur monolithique de béton cellulaire, à même de répondre aux exigences de protection thermique, de respirabilité du mur et de durabilité.

Des crépis soignés à l'ancienne sont appliqués sur l'ensemble des façades.

Toiture

La toiture en tuile de la construction existante nécessite, dans le cadre des travaux de réhabilitation, d'être déposée, afin de mettre en place une sous-couverture

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

susceptible de garantir une étanchéité conforme aux prescriptions. Les tuiles existantes seront, autant que possible, récupérées et de nouvelles, similaires, viendront compléter celles trop dégradées.

Les avant-toits en menuiserie seront refaits à neuf.

L'ensemble de ces interventions, de même que les ferblanteries qui seront exécutées en cuivre, seront réalisées selon les prescriptions des services de protection du patrimoine.

La toiture de la crèche formant la terrasse adjacente à la grande salle sera réalisée selon les principes d'étanchéité de toit plat. La terrasse sera revêtue de lames de bois.

Fenêtres

Toutes les fenêtres existantes sont remplacées afin de répondre aux exigences de performances énergétiques et phoniques, notamment pour la grande salle. Dans ce contexte urbain historique, le choix s'est porté sur des menuiseries extérieures en bois.

Des mécanismes d'ouvertures, soit manuels, soit motorisés suivant les configurations, permettent la ventilation naturelle des espaces, qui est autant que possible privilégiée.

Des lanterneaux, dans certaines parties de toitures, viennent compléter les ouvertures existantes.

Protections solaires

Des études d'ensoleillement ont démontré que, malgré la configuration urbaine du site, certaines façades du bâtiment sont exposées au rayonnement solaire direct, à certaines périodes de l'année. Des protections solaires, de type stores en toiles à commande motorisée, sont prévues pour les locaux disposés sur le corps latéral de la rue Saint-Léger. Une structure de type «pergola» prendra appui sur la terrasse et permettra également d'apporter une protection solaire sur les ouvertures de la salle des fêtes de ce côté.

Des stores intérieurs sont prévus, permettant le contrôle de la lumière et la privacité dans certains locaux de la crèche et de la ludothèque. Enfin, des stores d'obscurcissement, destinés à répondre à des besoins de projections dans la grande salle, complètent le dispositif.

Installations de manutention

La cage d'escalier principale, accessible au public, bénéficie d'un ascenseur répondant aux exigences légales en matière de transport de personnes à mobilité réduite. Il dessert l'ensemble des niveaux publics.

Un monte-charge est installé dans la partie de service, elle-même connectée à l'entrée de livraisons. Dimensionné pour permettre notamment le transport des chariots Thermoport destinés à la livraison des repas, il relie tous les niveaux du bâtiment, y compris le sous-sol et ses dépôts. Il est uniquement accessible au personnel.

Revêtements et aménagements intérieurs

Les revêtements de parois et de sol des espaces sont différenciés selon les usages et les configurations constructives adoptées dans le cadre de la réhabilitation.

Dans les cas où cela est rendu possible, les structures et matériaux existants sont mis en valeur dans leur plus simple expression architectonique.

Les parois extérieures existantes, dont l'isolation thermique est assurée par un doublage intérieur en béton cellulaire, sont enduites d'un crépi respirant compatible et résistant. Dans les parties très vulnérables, un doublage en panneau de bois constitue le soubassement.

Les nouvelles cloisons sont réalisées en structure bois, revêtues de panneaux bois lazurés et intégrant, lorsque cela est nécessaire, des éléments d'absorption phonique.

Des éléments vitrés sont intégrés dans certaines parois et portes, afin de favoriser l'apport de lumière naturelle dans des locaux de second jour, et permettre la communication visuelle entre certaines entités.

Des surfaces d'affichage et l'intégration de nombreux éléments de mobilier spécifiques sont prévus à destination des différents usagers, et participent de l'optimisation des surfaces utiles.

Les revêtements de sols répondent aux exigences liées aux sollicitations de chacun des espaces et aux exigences feu, notamment pour les voies de fuites.

Le hall d'entrée est revêtu de pavés extérieurs en granit.

Au rez-de-chaussée, l'ensemble des espaces de circulation est revêtu de dalles en terrazzo. Ce revêtement est également retenu pour l'ensemble de la cage d'escalier.

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

Les autres espaces, soit la crèche, la maison de quartier et la ludothèque, sont revêtus de linoléum.

La grande salle bénéficie d'un faux plancher technique, complété d'un revêtement de sol en bois.

Plafonds

Autant que possible, le projet tente de mettre en valeur les structures en béton existantes, résultant de la transformation des années 1950. En effet, la dalle à caisson du hall d'entrée, les dalles nervurées de la rotonde ou du rez-de-chaussée sont exposées directement dans les espaces, notamment de circulation.

Toutefois, certaines affectations sensibles, telles que celles liées à la crèche, à la ludothèque ou à la maison de quartier, nécessitent un contrôle des qualités acoustiques. Par conséquent, en alternative aux parois acoustiques, et parfois en complément de celles-ci, les plafonds sont utilisés pour bénéficier de surfaces d'absorption et réalisés au moyen de panneaux de plâtre ou de bois perforé.

Les structures en bois des planchers de la terrasse et des mezzanines de la ludothèque sont laissées apparentes.

Parois mobiles et structure suspendue

Dans différents locaux, la mutualisation des espaces nécessite de prévoir de multiples fonctions et une modularité à laquelle la configuration initiale de l'édifice ne peut pas entièrement répondre. Des cloisons mobiles sont, par conséquent, retenues, pour permettre la subdivision ponctuelle de certains locaux.

En complément, pour la salle des fêtes dont le programme demande qu'elle puisse intégrer un réfectoire à destination des restaurants scolaires, le développement du projet a retenu la mise en place d'une structure mobile suspendue (plafond) intégrant les techniques et permettant de moduler la salle en différentes configurations spatiales. L'étude de ce système, conduite par un ingénieur scénique, a retenu le principe d'une motorisation implantée dans la partie froide des combles.

Aménagements extérieurs

Les surfaces extérieures de trottoirs situées en pied de façade et la place sise devant l'entrée du bâtiment seront revêtues de pavés en granit, selon les principes de mise en œuvre retenus dans le cadre du réaménagement de la Vieille-Ville.

Surfaces, volumes

	m ²
Surface totale de plancher SP	2 433
sous-sol	231
rez-de-chaussée	821
1 ^{er} étage	563
2 ^e étage	382
combles	436
Surface totale nette SN	1 926
sous-sol	195
rez-de-chaussée	678
1 ^{er} étage	428
2 ^e étage	257
combles	366
	m ³
Volume total bâti VB	9 083
sous-sol	628
rez-de-chaussée	2 645
1 ^{er} étage	2 315
2 ^e étage	1 804
combles	1 691

Valeurs statistiques

CFC 2 Bâtiment – CFC 59 Honoraires

Prix au m² de plancher, SIA 416

CFC 2 + CFC 59, montants HT

11 886 300 francs / 2433 m² = 4885 francs/m²

Prix au m³, SIA 416

CFC 2 + CFC 59, montants HT

11 886 300 francs / 9 083 m³ = 1309 francs/m³

Le prix au m³ pour le CFC 2 uniquement, sans les honoraires, est de 1032 francs HT (9 372 400 francs / 9083 m³).

Adéquation à l'Agenda 21

Les critères d'écoconstruction, concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier, seront appliqués. En particulier, sera prise en compte de manière obligatoire la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction, publiée par l'Etat de Genève. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

Conception énergétique

Afin de respecter les objectifs de la stratégie «100 % renouvelable en 2050», les différentes possibilités d'implantation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur et d'électricité ont été étudiées. Elles sont au final peu nombreuses et ne peuvent pas être mises en œuvre dans le cadre de ce projet.

En effet, dans cette zone, le chauffage au bois est interdit, pour respecter l'ordonnance sur la protection de l'air (OPAir). L'environnement du projet ne permet pas l'installation d'une pompe à chaleur à air ou avec sondes géothermiques. Les potentiels solaires thermiques ou photovoltaïques ne peuvent être exploités, pour des raisons de protection patrimoniale et d'ombres portées par les bâtiments voisins.

Les possibilités de raccordement du bâtiment à une production de chaleur voisine ont également été explorées, mais se sont révélées moins intéressantes tant sur les plans financier qu'énergétique.

Qualité thermique de l'enveloppe

La construction possédera une enveloppe thermique de performance équivalente à la norme SIA 380/1 avec un indice de dépense énergétique pour le chauffage d'environ 140 MJ/m²/an.

L'enveloppe du bâtiment comprendra les éléments suivants:

- isolation intérieure des façades;
- isolation de la toiture;
- isolation de la dalle sur terrain;
- fenêtres équipées de vitrages isolants.

Description des installations techniques

Chauffage et eau chaude

La production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de ce bâtiment sera assurée par une chaudière à gaz naturel à condensation.

Ventilation aération

La crèche et la maison de quartier seront équipées d'un système de ventilation-aération à double flux, avec récupération d'énergie à haut rendement.

Pour rationaliser le bâtiment et son exploitation, ces installations pourront être également utilisées pour l'aération de la grande salle, en dehors des périodes d'utilisation de la crèche.

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

Sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation Energy. Les chasses d'eau des WC auront une contenance de 6 litres avec double commande.

Les installations sanitaires en général seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation.

Electricité

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement, maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 387/4 valeur Minergie.

La qualité et la quantité d'éclairage seront réglées en fonction de l'affectation de chaque local, conformément à la norme EN 12464-1, et la sécurité photobiologique sera réglée conformément à la nouvelle norme EN 62471. Ainsi, seuls les luminaires et les sources de lumière des groupes à risque 0 sont autorisés pour les locaux d'usage sensible (crèche, salle de classe, espace de quartier, etc.) et pour les autres locaux les groupes à risque ne devront pas être supérieurs à 1.

Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automations simples et efficaces, des détecteurs de présence et de luminosité, ainsi que l'usage systématique de selfs électroniques de classe A2.

Les équipements électriques, luminaires et appareils électriques seront choisis en fonction des performances énergétiques requises en classe AAA++.

Estimation des coûts

Crédit I: Réhabilitation de l'Ancien Manège en bâtiment d'équipements publics

CFC	Libellé	
0	Terrain	
01	Acquisition du terrain ou du droit de superficie	6 431 400
010	Parcelle N° 4398 du cadastre de la commune de Genève, section Cité valeur résiduelle: 6 431 354 arrondi	6 431 400
05	Conduites de raccordement aux réseaux	70 200

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

1	Travaux préparatoires		
10	Relevé, études géotechniques		90 000
101	Relevés	23 000	
104	Sondages	67 000	
11	Déblaiement, préparation du terrain		342 400
112	Démolitions	307 700	
113	Démontages	3 200	
118	Désamiantage	31 500	
13	Installations de chantier en commun		165 000
130	Installations de chantier et frais d'énergie	130 000	
135	Installations provisoires	17 000	
139	Assainissement du bâtiment	18 000	
17	Fondations spéciales		124 700
172	Enceintes de fouille	102 600	
173	Etayages	21 600	
176	Epuisement des eaux	500	
2	Bâtiment		
20	Excavation		102 600
201.1	Terrassements	102 600	
21	Gros œuvre 1		2 431 300
211.1	Echafaudages	570 700	
211.4	Canalisations intérieures	81 000	
211.5	Béton et béton armé	561 000	
211.6	Maçonnerie	383 400	
214	Construction en bois	565 200	
216	Travaux en pierre naturelle et en pierre artificielle	270 000	
22	Gros œuvre 2		2 031 300
221	Fenêtres, portes extérieures	688 700	
222	Ferblanterie	159 000	
223	Paratonnerres	30 000	
224	Couverture	434 400	
224	Vitrages de toit	278 900	
225	Etanchéités et isolations spéciales	146 700	
226	Crépissage de façade	198 300	
228	Fermetures extérieures protection contre le soleil	95 300	
23	Installations électriques		648 500
231	Appareils à courant fort	79 200	
232	Installations de courant fort	219 100	
233	Lustrerie	192 000	

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

235	Appareils à courant faible	56 800	
236	Installations à courant faible	76 500	
238	Installations provisoires	15 000	
239	Divers	9 900	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		530 000
242	Production de chaleur	100 000	
243	Distribution de chaleur	140 000	
244	Installations de ventilation	260 000	
249	Installation de régulation MCR	30 000	
25	Installations sanitaires		514 900
251	Appareils sanitaires courants	121 000	
254	Tuyauterie sanitaire	196 400	
255	Isolations d'installations sanitaires	25 000	
256	Unités avec installations sanitaires incorporées	18 500	
258	Agencements de cuisine	154 000	
26	Installations de transport		220 700
261	Ascenseurs et monte-charge	98 000	
264	Installations de manutention	122 700	
27	Aménagements intérieurs 1		1 396 400
271	Plâtrerie	105 300	
272	Ouvrages métalliques	304 000	
273	Menuiserie	401 500	
274	Vitrages intérieurs spéciaux	190 100	
275	Systèmes de verrouillage	75 300	
277	Cloisons en éléments	320 200	
28	Aménagements intérieurs 2		1 496 700
281.0	Chapes	159 800	
281.1	Dallage en pierre artificielle	102 900	
281.2	Revêtements de sol en matière synthétique	106 800	
281.6	Carrelages	41 000	
281.7	Revêtements de sol en bois	75 600	
282	Faux-plancher technique	113 400	
282	Plinthes	36 000	
282.4	Faïence	87 500	
283	Revêtements de paroi en bois	241 700	
283	Faux plafonds	225 700	
285.1	Peinture intérieure	246 300	
287	Nettoyage du bâtiment	30 000	
289	Signalétique	30 000	

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

4	Aménagements extérieurs		
41	Constructions		151 700
411	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	151 700	
44	Installations		2 500
443	Installations électriques	2 500	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		
50	Frais de concours		192 000
501	Concours d'architecture	192 000	
51	Autorisations, taxes		54 100
512	Taxes de raccordement	24 100	
514	Autorisations et taxes	30 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		172 500
521	Echantillons, essais de matériaux	30 000	
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	135 000	
525	Documents promotionnels, plaquettes	7 500	
56	Autres frais secondaires		53 700
560	Frais secondaires	43 700	
566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	10 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		515 900
583	Réserves pour imprévus, env. 5% sur CFC 0 à 4	515 900	
59	Comptes d'attente pour honoraires		2 513 900
591	Architecte	2 019 000	
592	Ingénieur civil	137 000	
593	Ingénieur électricien	100 400	
594	Ingénieur en CV	76 400	
595	Ingénieur en installations sanitaires	41 600	
596	Spécialistes	20 000	
596	Géomètre	20 000	
596	Géologue, géotechnicien	15 500	
596	Physicien des constructions	36 600	
596	Acousticien	11 000	
597	Expertise scénographique	13 900	
597	Ingénieur désamiantage	7 500	
597	Ingénieur en sécurité	15 000	

2314

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

9	Ameublement et décoration		
90	Ameublement et décoration		45 500
903	Équipement mobilier en général	43 500	
94	Petit inventaire		
941	Containers poubelles	2 000	
I.	Coût total de la construction (HT)		20 297 900
	Calculs des frais financiers, hors terrain		
	+ TVA (8% × 13 866 500 francs), arrondi		1 109 300
II.	Coût total de l'investissement (TTC)		21 407 200
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 14 975 800 francs), arrondi		748 800
III.	Sous-total		22 156 000
	+ Intérêts intercalaires (2% × 15 724 600 francs × 27 mois) / (2 × 12), arrondi		353 800
IV.	Sous-total		22 509 800
	+ F M A C (2% × 16 078 400), arrondi		321 600
V.	Coût total de l'opération (TTC)		22 831 400
	A déduire, acquisition du terrain voté le 21.05.2014 (PR-1050/3)		-6 431 400
	A déduire, crédit d'étude voté le 11.10.2011 (PR-874)		-1 700 000
VI.	Total du crédit I demandé (TTC)		14 700 000

Crédit II: Équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de la ludothèque et du restaurant scolaire

CFC	Libellé		
33	Installations électriques		6 000
335	Appareils à courant faible		
9	Ameublement et décoration		
90	Ameublement et décoration		165 300
903	Équipement mobilier et divers		
94	Petit inventaire		58 000
940	Petit inventaire		
	Coût total (HT)		229 300
	+ TVA 8%, arrondi		18 300
	Total du crédit II demandé (TTC)		247 600

Crédit III: Équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de la maison de quartier

CFC	Libellé		
33	Installations électriques		32 000
335	Appareils à courant faible		

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

9	Ameublement et décoration	
90	Ameublement et décoration	124 600
903	Équipement mobilier et divers	
94	Petit inventaire	10 600
940	Petit inventaire	
	Coût total (HT)	167 200
	+ TVA 8%, arrondi	13 400
	Total du crédit III demandé (TTC)	180 600

Crédit IV: Equipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie infantine

CFC	Libellé	
33	Installations électriques	16 100
335	Appareils à courant faible	
9	Ameublement et décoration	
90	Ameublement et décoration	65 600
903	Équipement mobilier et divers	
94	Petit inventaire	26 100
940	Petit inventaire	
	Coût total (HT)	107 800
	+ TVA 8%, arrondi	8 600
	Total du crédit IV demandé (TTC)	116 400

Référence au 13^e plan financier d'investissement 2018-29 (p. 55)

Ces quatre crédits figurent au 13^e plan financier 2018-2029 en qualité de projets actifs.

Le crédit de travaux (délibération I) est prévu sous le N° 060.011.06 pour un montant de 15 500 000 francs.

- (délibération II) Le crédit mobilier et équipements pour la ludothèque et le restaurant scolaire est prévu pour un montant de 230 000 francs, sous le N° 060.011.12.
- (délibération III) Le crédit mobilier et équipements pour la maison de quartier est prévu pour un montant de 170 000 francs, sous le N° 060.011.10.
- (délibération IV) Le crédit mobilier et matériel pour de nouvelles places de crèche est prévu pour un montant de 102 000 francs, sous le N° 060.011.08.

Fixation des loyers après travaux

Le bâtiment étant propriété de la Ville de Genève, les différentes surfaces seront mises à disposition des utilisateurs. Les espaces mutualisés seront placés

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

sous la responsabilité de la Maison de quartier, qui se chargera du planning de répartition de ceux-ci entre les différent-e-s usagères et usagers.

Budget de fonctionnement

Les premiers échanges autour de la gouvernance de la maison conduisent à un modèle composé de deux organes, soit un organe stratégique (Conseil de maison) qui réunira les différentes associations locataires permanentes et non permanentes ainsi qu'un-e représentant-e de la Ville de Genève qui décidera des orientations stratégiques de la Maison et un organe opérationnel (Coordination de la maison), qui lui, rassemblera des représentants du personnel salarié des associations locataires permanentes des lieux, afin de planifier et gérer l'organisation quotidienne (programme général, planning des espaces communs, intendance). La Maison de quartier pilotera la coordination de la maison.

Sur le plan des liens juridiques avec la Ville de Genève:

- la Ville et chaque association locataire permanente du Manège signeront ensemble une convention cadre qui aura pour objectifs de préciser le projet socioculturel du manège mais aussi les attentes de la Ville;
- chaque structure conservera son propre statut juridique (maison de quartier, structure d'accueil de la petite enfance, ludothèque, association de restaurant scolaire) et son mode contractuel «habituel» avec la Ville de Genève; chaque service municipal subventionneur gardera le lien contractuel avec l'association bénéficiaire et sera également référent en matière d'entretien et de nettoyage des locaux propres à chaque entité.
- la mise à disposition de locaux pourra faire l'objet des instruments juridiques suivants:
 - a) locaux propres à chaque entité: un contrat de mise à disposition par entité;
 - b) locaux communs: feront l'objet de clauses particulières, identiques dans chaque contrat de mise à disposition.

L'impact financier pour la Ville se traduira par:

- une augmentation de subvention de fonctionnement à l'entité (association) en charge de l'exploitation de l'espace de vie infantine (EVE);
- une augmentation probable de subvention à la maison de quartier pour assurer le rôle de coordinateur qui lui sera dévolu (animation, secrétariat, intendance et nettoyage);
- une augmentation de subvention à l'association des restaurants scolaires (intendance sur place).

Il en résulte une augmentation de subventionnement, pour la Ville, d'environ 937 900 francs.

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

	Maison de quartier Chausse-coq	Ludothèque centre et Vieille-Ville	EVE	Restaurant scolaire de Cité-Rive
Actuel				
Subvention Ville de Genève budget 2017	348 920	240 000	256 000*	55 000
Total actuel	348 920	240 000	256 000	55 000
Projeté				
Subvention projetée	709 920	240 000	802 900	85 000
Total futur	709 920	240 000	802 900	85 000
Ecart	361 000	0	546 900	30 000
Total écart	937 900			

*correspond à la subvention 2017 de l'actuel jardin d'enfants de la Madeleine (16 places), qui va être transféré dans le bâtiment de l'ancien manège.

Dans la mesure où il s'agit d'un nouvel équipement, aucun budget n'est dédié actuellement à l'exploitation de ce bâtiment. Le budget prévu pour les futurs frais d'énergies et d'entretien est de 50 000 francs TTC/an.

Charges financières annuelles

Crédit I: Réhabilitation de l'Ancien Manège en bâtiment d'équipements publics

La charge financière annuelle nette (études de la proposition PR-874 et terrain compris), comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 1 329 830 francs.

Crédit II: Equipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de la ludothèque et du restaurant scolaire

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 33 080 francs.

Crédit III: Equipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de la maison de quartier

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 24 130 francs.

2318

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

Crédit IV: Equipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 15 550 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «estimation des coûts» sont ceux du mois de décembre 2016 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Le projet de réhabilitation de l'Ancien Manège fait l'objet d'une requête en autorisation de construire DD 110278/1 déposée le 11 avril 2017 à la Direction des autorisations de construire du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Elle est en cours d'instruction.

Lors de la conduite des études, le projet a fait l'objet de consultations préalables auprès des différents services étatiques tels que la police du feu, l'Office cantonal de l'énergie, le Service des monuments et des sites et le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour.

Délai de réalisation

Le chantier de rénovation pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est prévue pour le troisième trimestre de l'année 2020, après environ 21 mois de travaux.

Régime foncier

L'Ancien Manège est implanté sur la parcelle N° 4398 de la commune de Genève, section Cité, d'une surface de 849 m², sise rue René-Louis-Piachaud 4. Cette parcelle, propriété de la Ville de Genève depuis le 6 juillet 2015 (PR-1050), est située en première zone, soit la zone protégée de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications. Elle comporte un garage privé de 815 m² (bâtiment N° K65).

Information publique

Le projet lauréat a été exposé à la population du 28 octobre au 8 novembre 2014 dans les locaux du Forum Faubourg, lors de l'exposition des projets issus d'un concours d'architecture. A cette occasion, une visite commentée a été organisée.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Crédit I

Service gestionnaire:

- Direction du patrimoine bâti.

Services bénéficiaires:

- Service de la jeunesse – part prépondérante du crédit,
- Service des écoles et des institutions pour l'enfance,
- Service de la petite enfance.

Crédit II

Service gestionnaire et bénéficiaire:

- Service des écoles et des institutions pour l'enfance.

Crédit III

Service gestionnaire et bénéficiaire:

- Service de la jeunesse.

Crédit IV

Service gestionnaire et bénéficiaire:

- Service de la petite enfance.

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Crédit I	Crédit II	Crédit III	Crédit IV	Total	%
Terrain	6 501 600				6 501 600	28%
Gros œuvre	5 287 300				5 287 300	23%
Second œuvre	2 893 100				2 893 100	12%
Installations, équipements fixes	1 914 100				1 914 100	8%
Aménagements extérieurs	154 200				154 200	1%
Frais (concours, secondaires, reproductions, taxes, divers et imprévus)	988 200				988 200	4%
Honoraires	2 513 900				2 513 900	11%
Mobilier, infrastructures informatiques	45 500	223 300	135 200	91 700	495 700	2%
Équipements informatiques ou bureautiques		6 000	32 000	16 100	54 100	0%
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts, FMAC)	2 533 500	18 300	13 400	8 600	2 573 800	11%
Coût total du projet TTC	22 831 400	247 600	180 600	116 400	23 376 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés: service de la jeunesse, service des écoles et des institutions pour l'enfance, service de la petite enfance

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales	50 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	1 402 590	
36 - Subventions accordées	937 900	
Total des nouvelles charges induites	2 390 490	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-2 390 490
---	-------------------

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

2321

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES
D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
2018	500 000		500 000
2019	9 900 000		9 900 000
2020	4 500 000		4 500 000
2021	344 600		344 600
Totaux	15 244 600	0	15 244 600

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – La parcelle N° 4398 de la commune de Genève, section Cité, sise rue René-Louis-Piachaud 4, est transférée du patrimoine financier au patrimoine administratif.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 14 700 000 francs destiné à la réhabilitation de l'ancien manège en bâtiment d'équipements publics sur la parcelle N° 4398, section Cité, propriété de la Ville de Genève sise rue René-Louis-Piachaud 4.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 14 700 000 francs.

Art. 4. – Un montant de 321 600 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article 2 et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 11 octobre 2011 de 1 700 000 francs (PR-874, N° PFI 060.011.01) et le montant de 6 431 400 représentant la valeur au bilan de la parcelle N° 4398 cédée par l'Etat de Genève, soit un montant total de 22 831 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2039.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 247 600 francs, destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de la ludothèque et du restaurant scolaire sur la parcelle N° 4398, section Cité, propriété de la Ville de Genève sise rue René-Louis-Piachaud 4.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 247 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 600 francs, destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de la maison de quartier sur la parcelle N° 4398, section Cité, propriété de la Ville de Genève sise rue René-Louis-Piachaud 4.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 180 600 francs.

Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 116 400 francs, destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie infantine sur la parcelle N° 4398, section Cité, propriété de la Ville de Genève sise rue René-Louis-Piachaud 4.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 116 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

Annexes:

- plan de situation
- photos du bâtiment
- plans, coupes et façades du projet
- vues intérieures

2326

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4



Façade rue René-Louis-Piachaud



Façade rue Jean-Daniel-Colladon



Façade rue Saint-Léger



Vue accès sur rampe parking – rez-de-chaussée

2328

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4



Vue sur rampe parking – 1^{er} niveau



Vue sur garage – rez-de-chaussée

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

2329



Local rue Jean-Daniel-Colladon – rez-de-chaussée



Local rue Jean-Daniel-Colladon – rez-de-chaussée

2330

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4



Détail ouverture sommier – 1^{er} niveau



Vue sur parking – 1^{er} niveau

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

2331



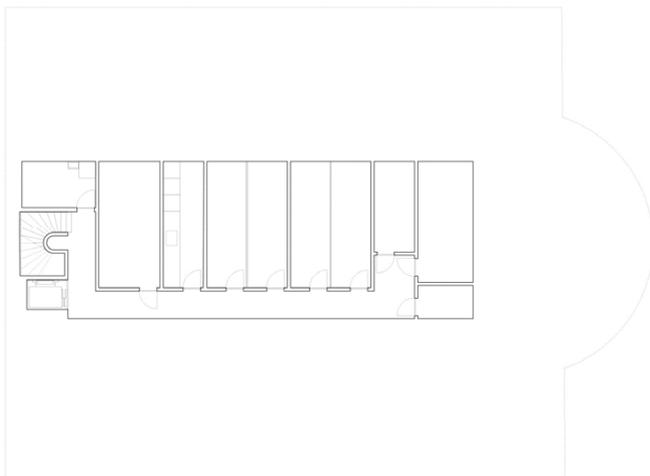
Détail ouverture côté rue Jean-Daniel-Colladon – 2^{ème} niveau



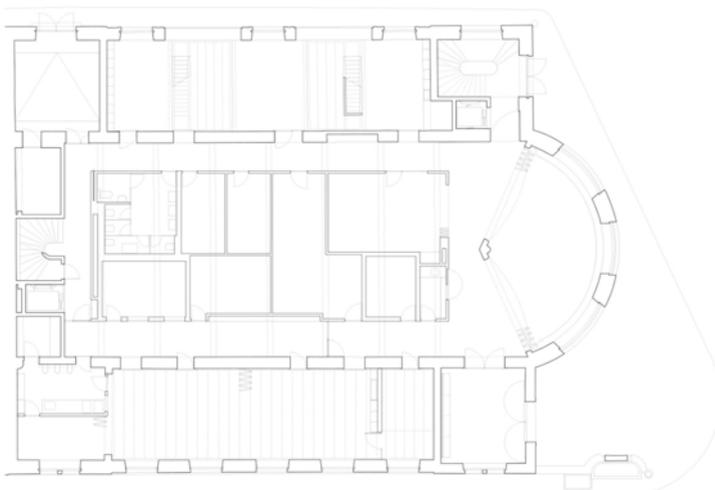
Vue sur parking – 2^{ème} niveau

2332

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4



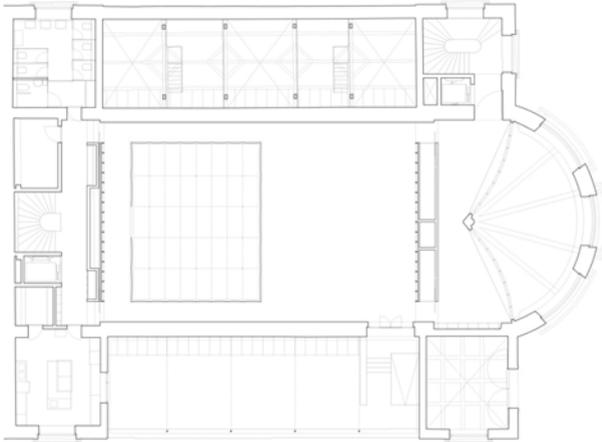
Plan du sous-sol



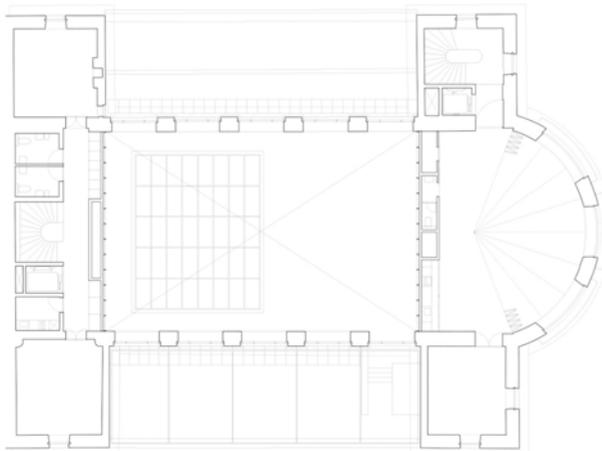
Plan du rez-de-chaussée

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

2333



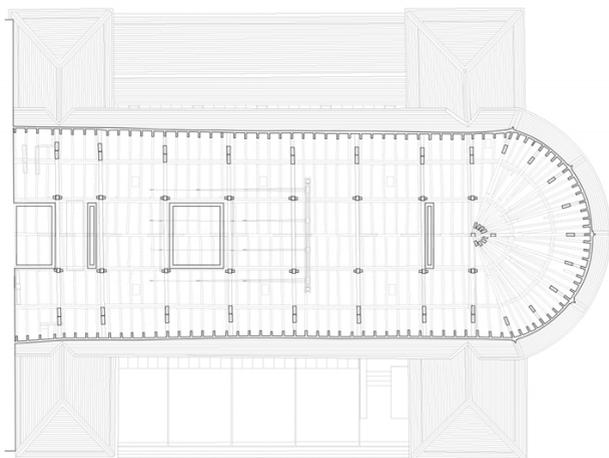
Plan du 1^{er} niveau



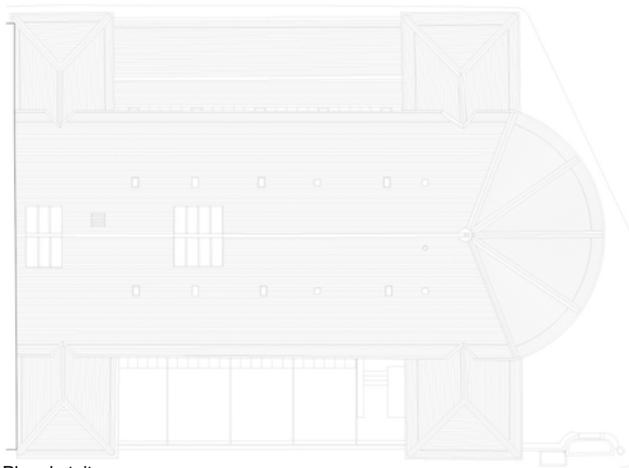
Plan du second niveau

2334

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4



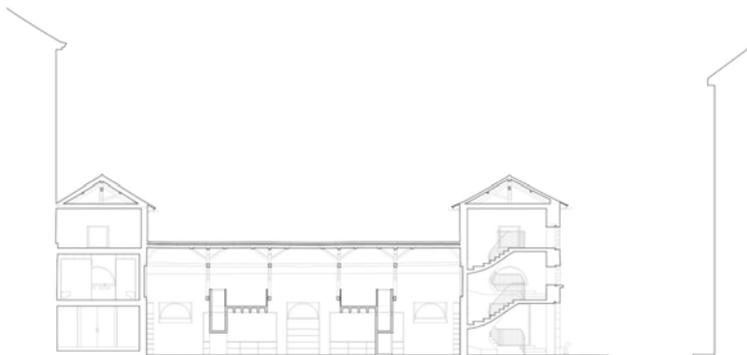
Plan des combles



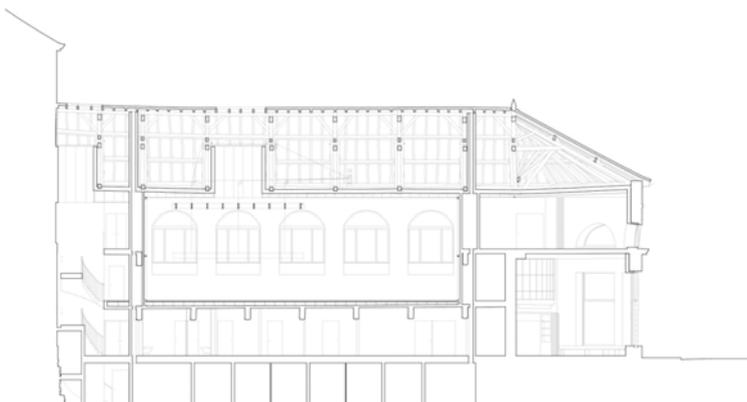
Plan de toiture

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

2335



Coupe longitudinale AA



Coupe longitudinale BB

2336

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4



Coupe longitudinale CC



Coupe transversale DD

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

2337



Coupe transversale EE



Coupe transversale FF

2338

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4



Coupe transversale GG



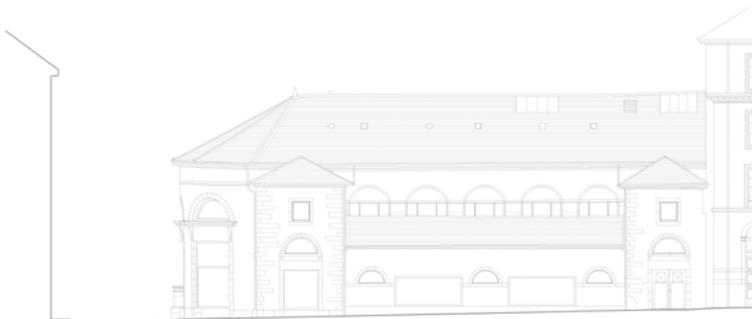
Coupe transversale HH

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

2339



Façade rue Saint-Léger



Façade rue Jean-Daniel-Colladon

2340

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4



Façade rue René-Louis-Piachaud



Vue depuis l'entrée principale – image Estar

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

2341



Vues de l'espace de la rotonde – images Estar

2342

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4



Vues de l'espace de l'espace de vie enfantine – images Estar

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

2343



Vue de la ludothèque – image Estar



Vue de la maison de quartier – image Estar

2344

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4



Vues de la salle des fêtes – images Estar

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: équipements publics en mobilier, jeux et matériel
d'exploitation à la rue René-Louis-Piachaud 4

2345



Vues de la salle des fêtes – images Estar

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1253 à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (71 oui).

9. Proposition du Conseil administratif du 6 septembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 246 500 francs destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile (PR-1254).

Introduction

En 1880, deux passerelles identiques, enjambant chacune un bras du Rhône, ont été construites pour relier, d'une part, le quai de la Poste au quai de l'Ile, et d'autre part, le quai du Seujet à celui des Moulins.

La passerelle enjambant le bras droit du Rhône est démolie en 1937, dans le cadre des travaux d'aménagement du futur quai Turrettini qui implique l'élargissement du bras droit du Rhône.

En 1993, la passerelle de l'Ile est inscrite à l'inventaire des constructions dignes d'être protégées en tant que témoin significatif de l'art de l'ingénieur du XIX^e siècle.

Dès 2014, une inspection visuelle de l'ouvrage, réalisée dans le cadre des inspections périodiques, suivie d'une vérification statique, démontrent toutes deux la nécessité de procéder rapidement aux travaux de rénovation de la passerelle.

Notice historique

En 2013, à la demande du Service du génie civil, l'unité de conservation du patrimoine architectural du département des constructions et de l'aménagement a établi une étude historique qui sert de base aux réflexions menées sur la passerelle de l'Ile, unique construction de ce type existante dans le canton de Genève.

Exposé des motifs

En 2012, l'inspection visuelle périodique de l'ouvrage relève des dégradations des éléments métalliques de la structure qui assurent la sécurité structurale et sa stabilité. Ces détériorations sont le résultat d'une corrosion avancée rongant les pièces de charpente métalliques en contact permanent avec une atmosphère humide. D'autres parties d'ouvrage, comme les armatures du tablier en béton ou les rivets d'assemblage sont également endommagées.

De plus, une vérification statique approfondie conclut que plusieurs éléments vitaux pour la sécurité structurale et la stabilité sont endommagés.

Proposition: rénovation de la passerelle de l'Ile
reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile

Dès lors, une rénovation de l'ouvrage, faisant l'objet de la présente demande de crédit, est nécessaire pour assurer la conservation de la passerelle et la sécurité de ses usagers.

Description de l'ouvrage

La passerelle se compose de deux poutres latérales arquées en charpente métallique rivetée de type bow-string, constituées d'un arc et d'un tirant, reliées entre elles par des entretoises métalliques rivetées supportant un tablier en béton armé. Cette géométrie permet le franchissement, avec un faible tirant d'air et sans appui intermédiaire, du bras gauche du Rhône (voir annexe).

Deux escaliers, à chaque extrémité de la passerelle, permettent aux piétons d'accéder sur l'ouvrage long de 36 m et large de 4 m, et équipé de garde-corps d'inspiration «Dufour».

Des réseaux électriques et de télécommunication, ainsi que deux collecteurs d'eaux mélangées sous pression, sont suspendus sous le tablier recouvert d'asphalte.

Programme et descriptif des travaux

L'intervention débutera par la mise en œuvre d'un confinement étanche, enveloppant la passerelle et assurant la protection des ouvriers et de l'environnement.

L'escalier rive gauche et le tablier en béton seront démolis et remplacés par un platelage en bois, plus léger et plus adapté à ce type de passerelle piétonne métallique.

La structure sera entièrement sablée afin d'éliminer les couches hétéroclites de peinture qui l'ont recouverte suite aux diverses campagnes de peinture que l'ouvrage a subies. L'acier ainsi mis à nu permettra l'identification et le remplacement de toutes les pièces métalliques corrodées.

Les montants verticaux et les arcs seront renforcés, et la main courante des garde-corps sera remplacée pour se conformer aux normes de sécurité.

L'ouvrage sera levé au moyen de vérins pour permettre, d'une part, le remplacement de ses appuis et, d'autre part, son repositionnement 40 cm plus haut que son niveau actuel, favorisant l'équilibrage des volées d'escalier à chacune de ses extrémités et la mise en valeur de la passerelle.

Enfin, la structure sera entièrement repeinte dans sa couleur d'origine.

Proposition: rénovation de la passerelle de l'Île
reliant le quai de la Poste et la place de l'Île

L'éclairage sera également remplacé avec pour objectif d'inviter le piéton à traverser la passerelle et de renforcer le lien entre les deux quais de nuit car la passerelle est fréquentée de jour mais également dès la tombée de la nuit pour accéder aux différentes activités proposées aux Halles de l'Île. Le projet d'éclairage s'inscrit dans le plan directeur lumière de la Ville de Genève. Il tient compte du site environnant, de la perception proche et lointaine, des aspects énergétiques, des nuisances lumineuses ainsi que de l'intégration du matériel la plus discrète possible.

De l'extérieur, l'illumination soulignera les éléments diagonaux de la structure du pont. La ligne horizontale du tablier sera également soulignée par un trait de lumière.

De l'intérieur, l'éclairage du pont mettra en valeur les éléments structurels verticaux. Afin de compléter cette légère mise en lumière, des «traits» de lumière horizontaux rythmeront la surface horizontale du sol. Un point lumineux sera ajouté au centre du pont afin d'apporter une lumière plus fonctionnelle.

Adéquation à l'Agenda 21

Les pièces de charpente métalliques qui auront été déposées et les bétons démolis suivront les filières de valorisation appropriées.

Pendant la durée des travaux, des mesures de confinement assureront une parfaite protection de l'environnement.

Estimation des coûts

<i>A. Estimation des coûts</i>		Fr.
<i>Génie civil</i>		
Installations de chantier	1 gl	164 000
Démolition tablier béton	144 m ²	198 000
Charpente métallique – Rénovation	1 gl	706 000
Charpente métallique – Sablage et peinture	1 gl	313 000
Nouveau tablier bois	144 m ²	72 000
Appuis et accroches	1 gl	142 000
Total		<u>1 595 000</u>
<i>Eclairage public</i>		90 000
Sous-total travaux		1 685 000

Proposition: rénovation de la passerelle de l'île
reliant le quai de la Poste et la place de l'île

		Fr.
<i>Honoraires</i>		
Ingénieur civil		185 000
Ingénieur électricien et éclairagiste		15 000
Géomètre		<u>5 000</u>
Total	11%	205 000
<i>Frais divers</i>		
Héliographie		15 000
Frais de raccordement		<u>15 000</u>
Total	2%	30 000
<i>Information et communication</i>	1%	15 000
Coût total de la construction (HT)		1 935 000

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT)		1 935 000
+ TVA		154 800
(8% × CHF 1 935 000)		
II. Coût total de l'investissement (TTC)		2 089 800
+ Prestation du personnel pour les investissements		83 600
(4% × CHF 2 089 800)		
III. Sous-total		2 173 400
+ Intérêts intercalaires		29 000
(2% × CHF 2 173 400 × 16 mois) / (2 × 12)		
IV. Sous-total		2 202 400
+ Fond d'art contemporain de la Ville de Genève		44 100
(2% × CHF 2 202 400)		
V. Coût total de l'opération (TTC)		2 246 500

Délai de réalisation

Les travaux pourront débuter après le vote du Conseil municipal et une fois le délai référendaire écoulé, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire. L'ensemble des travaux durera environ 10 mois et la durée totale de l'opération est estimée à 16 mois.

La date de mise en exploitation prévisionnelle est début 2019.

Proposition: rénovation de la passerelle de l'Ile
reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile

Référence au 13^e plan financier d'investissement 2018-2029 (page 58)

Cet objet figure au PFI comme projet actif, sous la rubrique N° 101.400.12, «Ile, passerelle de l': [OA 5117] – Entretien de l'ouvrage», pour un montant de 2 250 000 francs.

Budget de fonctionnement

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage public de cette passerelle seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève. En raison de la mise en lumière de l'ouvrage et du remplacement de son tablier béton par un platelage en bois nécessitant un entretien plus régulier, les dépenses générales seront augmentées comme suit:

- Service du génie civil: groupe 314 3000 francs
- Service de l'aménagement urbain et de la mobilité: groupe 314 2500 francs

Ces montants, qui représentent un total de 5500 francs, seront à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève.

Charge financière annuelle

La charge financière de l'investissement net, comprenant les intérêts du taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 130 850 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2016).

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire portant sur la rénovation de l'ouvrage a été déposée cet été, auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC).

Régime foncier

Cette passerelle enjambe la parcelle N° 7672 de la commune de Genève, section Genève-Cité sise en domaine public cantonal, et prend appui sur les parcelles

Proposition: rénovation de la passerelle de l'Île
reliant le quai de la Poste et la place de l'Île

N^{os} 7627 et 7674 de la commune de Genève, section Genève-Cité sises en domaine public communal.

Information publique

Avant le début du chantier, une lettre d'information sera diffusée aux riverains, en particulier aux Halles de l'Île, autour de la place de l'Île et le long des quais de l'Île, des Moulins et de la Poste. Ce document indiquera la nature des travaux effectués ainsi que leur durée.

Sur place, un panneau de chantier sera installé à chaque extrémité de la passerelle. Il contiendra des informations sur les travaux réalisés, leur durée, leur montant, ainsi que la liste des mandataires et entreprises. Il indiquera également les itinéraires alternatifs (quai et escalier des Lavandières notamment).

Un événement inaugural sera organisé lors de la réouverture de la passerelle et un triptyque sera réalisé pour documenter cette rénovation.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service du génie civil.

Le projet a été établi par le Service du génie civil qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**Objet: Travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile****A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Honoraires	205 000	9%
Travaux de génie civil	1 595 000	71%
Travaux d'éclairage public	90 000	4%
Frais divers	45 000	2%
Frais financiers (y compris TVA)	311 500	14%
Coût total du projet TTC	2 246 500	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés: GCI - SAM

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	5 500	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	130 850	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	136 350	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -136 350**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2017	0	0	0
2018	2 000 000	0	2 000 000
2019	246 500	0	246 500
Totaux	2 246 500	0	2 246 500

Proposition: rénovation de la passerelle de l'Ile
reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 246 500 francs destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile, reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 246 500 francs.

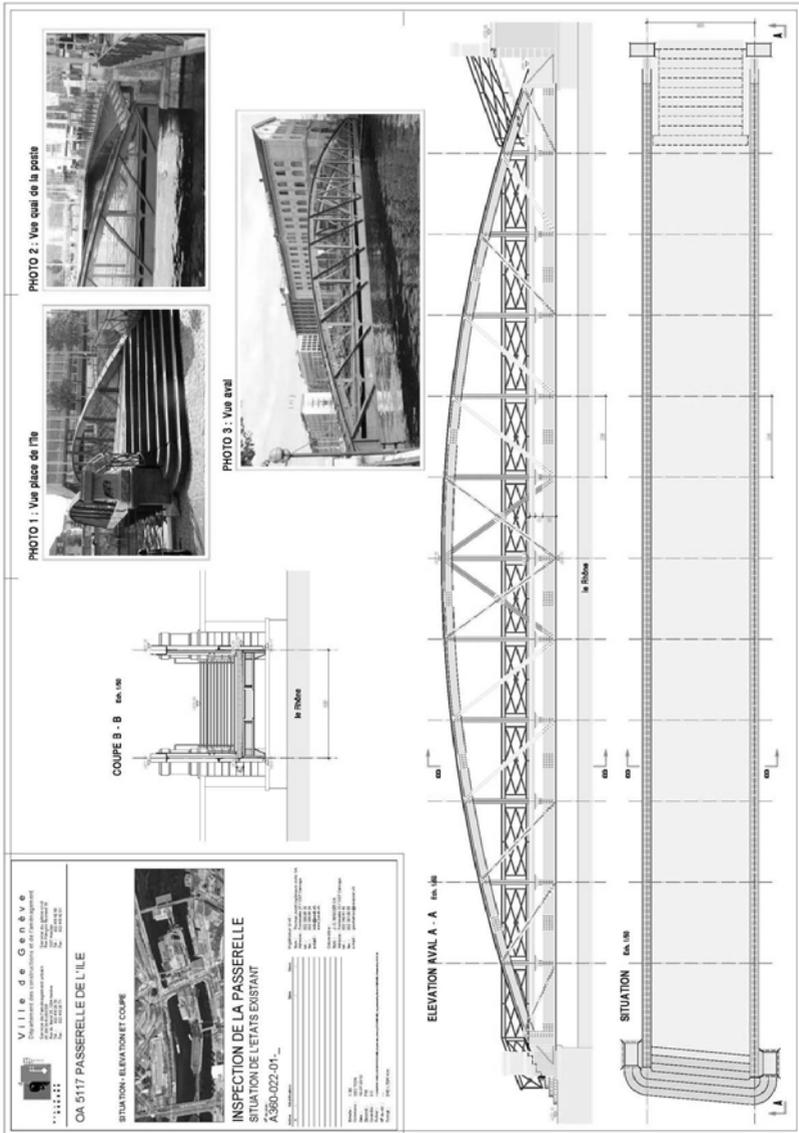
Art. 3. – Un montant de 44 100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: plan d'ouvrage

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
 Proposition: rénovation de la passerelle de l'Île
 reliant le quai de la Poste et la place de l'Île



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1254 à la commission des travaux et des constructions est accepté par 65 oui contre 6 non.

Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2017, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29 749, situé à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises, feuille cadastrale 50, section Genève Petit-Saconnex (PR-1242 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 26 juin 2017. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Ulrich Jotterand, le 29 août 2017. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Séance du 29 août 2017

Audition de M^{me} Ariane Poussière, architecte-urbaniste au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), et de M. Gilles Doessegger, adjoint au Service d'urbanisme

M^{me} Poussière nous explique que le plan localisé de quartier (PLQ) soumis à la commission se trouve entre le parc des Franchises et le nouveau parc Hentsch. La zone voisine fait l'objet d'un PLQ en force et le périmètre de l'autre côté, qui voyait les ateliers Hispano-Suiza, restera en zone industrielle avec en outre l'établissement de la Haute école d'art et de design (HEAD).

L'une des idées du grand projet Châtelaine est de privilégier les liaisons entre les différents quartiers ainsi que les espaces publics. Par ailleurs, le site est particulièrement bien desservi par les Transports publics genevois.

Le périmètre compte actuellement treize villas, avec une végétation typique des zones villas, proches des infrastructures. Cependant, les nuisances sonores sont importantes dans cette zone.

Une étude a été menée en 2009, prévoyant un phasage en deux étapes avec une densité minimum de 1,4 et une liaison forte avec le parc. La commission de l'urbanisme a réservé un accueil favorable à ce projet mais a demandé une plus forte densification.

¹ Proposition, 668.

Quatre scénarios avaient dès lors été conçus présentant chacun des avantages et des défauts. C'est la troisième hypothèse qui a été retenue et c'est sur cette base que le PLQ 29 742 a été développé.

Ce sont donc trois bâtiments de R+6 qui sont prévus avec des activités au rez-de-chaussée et des cours intérieures.

Des servitudes de passage public sont prévues pour permettre l'accès aux cours et passer dans le parc des Franchises.

Une session du domaine public permettra d'avoir de larges trottoirs et des mesures devront être prises pour contrer les nuisances sonores.

Sont envisagées 14 400 m² de surfaces de planchers pour 140 appartements, 1100 m² d'activités, 75 places de parking en sous-sol pour les habitants et les activités, 222 places de vélos, 35 places pour les motos, sans aucune place visiteur.

Des séances d'information se sont déroulées au cours de l'année passée, en l'occurrence trois séances de concertation, avec une enquête publique du 18 mai au 1^{er} juin de cette année. Il n'y a eu aucune lettre d'observation.

M. Doessegger déclare que la Ville a participé dès le début à ce projet et tout a été pris en compte dans le projet qui a été mis à l'enquête publique.

Le Conseil administratif propose donc un article unique pour adopter ce projet.

Il signale qu'un biotope sera construit dans le parc des Franchises et les liaisons prennent en compte ce futur biotope.

Question-réponses

La commission a étudié un autre PLQ dans lequel il était question de bâtiments bas permettant de protéger les logements du bruit; en ira-t-il de même dans ce projet?

M^{me} Poussière répond que les bâtiments bas permettront de diminuer le bruit dans les cours. Les bâtiments hauts, destinés au logement, seront perpendiculaires à la route et feront l'objet de mesures typologiques et constructibles. Des balcons peuvent être prévus au sud avec des revêtements phoniques au plafond afin de diminuer le bruit.

Ce projet n'est pas similaire au PLQ Michée Chauderon. En outre, les bâtiments sont prévus en pignon, ce qui change énormément les impacts.

La Ville ne possède pas de parcelles dans cette zone.

Des promoteurs souhaitent-ils déjà construire?

Est-il possible de réaliser ce PLQ par étapes?

Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

Certains propriétaires sont effectivement intéressés à construire et ils sont entrés en contact avec la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC).

Le projet peut se réaliser par étapes successives.

Certaines des villas présentent-elles un intérêt patrimonial?

Non.

La perméabilité entre le parc Hentsch et l'école de l'Europe est-elle prévue?

Oui, et il existe déjà un passage piétons.

La route est déjà revêtue d'un revêtement phonoabsorbant.

Il est question de moins de 0,6 place de stationnement pour les logements, soit un taux très faible. Cela pose des problèmes, ce d'autant plus qu'un PLQ voisin entraînera plus d'habitants.

M^{me} Poussière répond que l'autre PLQ a son propre parking. Une étude sur la mobilité a été réalisée et le projet devant se développer à la place des ateliers Hispano-Suiza verra de nombreuses places de stationnement.

Ce quartier est extrêmement bruyant, la rue est une véritable autoroute. Ce quartier est une cité-dortoir et il serait intéressant d'inventer un peu de vie dans ce périmètre. Il n'y a pas de bistrot ouvert le dimanche. La présence de la route a une incidence directe sur le quartier. Il serait peut-être possible de poser des dos d'âne sur la route.

M^{me} Poussière répond que c'est une voie pénétrante importante. Tous les bistrots de Genève sont fermés le dimanche. Les commerces ferment les uns après les autres, les gens commandent de plus en plus souvent par Internet. Cela étant, l'établissement de la HEAD est une chance pour ce quartier, puisque cette école permettra de générer beaucoup de vie dans ce quartier.

Qu'en est-il du réaménagement de cette route?

M^{me} Poussière répond que la cession au domaine public vise à s'aligner sur le bâtiment Hispano-Suiza et cela favorisera les activités.

Cette route est une véritable frontière, la traverser représente un véritable effort physique. Dès lors, ce PLQ créera une zone d'habitations très isolée. Serait-il possible d'avoir des chiffres concernant le bruit afin de pouvoir comparer la situation avec celle de l'avenue de l'Ain?

Planète Charmilles se trouve en face. Les activités envisagées dans ce PLQ pourront-elles survivre?

M^{me} Poussière répond que ce sont les habitants qui ont demandé le développement d'activités. Tout le quartier de Bourgogne doit se développer. La haute école doit encore venir s'établir et il est possible que ces activités puissent fonctionner.

Les surfaces d'activités pourront peut-être abriter des commerces comme Lidl.

Qu'en est-il de la loi Geromini, dans ce PLQ?

M. Doessegger répond que, dans les années 1930, des servitudes étaient passées entre les propriétaires; trente ans plus tard, le député Geromini proposait de radier les servitudes anciennes si le projet envisagé comptait 60% de logements sociaux.

Qu'est-il donc prévu comme répartition de logements?

M. Doessegger répond que soit les requérants trouveront des solutions, soit la loi Geromini sera appliquée.

Une densification a été réalisée sur la route de Meyrin, qui se trouve dans une situation similaire. Y a-t-il des retours de la part des habitants?

M. Doessegger répond que les habitants se plaignent surtout du poste de police qui génère des nuisances.

Pourquoi le centre de détention de Villars n'est-il pas intégré dans le PLQ?

M^{me} Poussière répond que c'est un établissement médicopédagogique et aucun changement n'est prévu pour le moment.

L'avenue de Châtelaine est une pénétrante; il serait possible de réfléchir à des solutions.

M^{me} Poussière répond que ce n'est pas son service qui s'occupe de ce genre de problématique.

Les habitants qui ont participé aux séances d'informations ont-ils réalisé qu'il y avait Planète Charmilles à côté?

Les activités envisagées ne fonctionneront pas, surtout au vu de l'absence de places de parking. Planète Charmilles voit de nombreux magasins d'alimentation.

Les logements d'utilité publique (LUP) et les immeubles à catégorie mixte (HM) des coopératives sont deux typologies qui entrent dans le cadre de la loi Geromini.

Prises de position et votes

Le Mouvement citoyens genevois déclare qu'il n'y a pas de raison de s'opposer à ce projet.

Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

Pour le Parti libéral-radical, ce PLQ est intéressant avec 140 logements. Toutefois à l'égard des activités, le Parti libéral-radical ne croit pas que ces dernières pourront fonctionner.

Le Parti libéral-radical proposera donc un amendement. En outre, les bus ne sont pas extensibles et tout le monde ne peut pas utiliser le vélo.

Le groupe Ensemble à gauche affirme n'avoir jamais vu de PLQ ne générant pas d'observations. Il ne refusera pas un projet qui a été élaboré de cette manière. Cela étant, la question du bruit est un véritable problème et la réflexion à ce propos devrait s'attacher à l'ensemble de la question et pas seulement à un lieu donné.

L'Union démocratique du centre déclare que ce projet pose de nombreux problèmes. Il n'y a pas de vue d'ensemble. La route pose un vrai problème qui isolera ce secteur. S'il n'y a pas de critique de la part des habitants, c'est parce qu'ils sont contents de partir de ce coin. Ce projet est mal pensé.

Le Parti démocrate-chrétien déclare partager l'opinion de l'Union démocratique du centre à l'égard de l'isolement de ce quartier. Le manque de places de parc est inquiétant. Si l'on ne veut pas de voitures en ville, il faut pouvoir les parquer quelque part. Le Parti démocrate-chrétien soutiendra l'amendement du Parti libéral-radical. Par ailleurs, dans les logements sociaux, les gens ne se plaignent pas du bruit environnant mais du bruit à l'intérieur de l'immeuble.

Le Parti socialiste votera ce PLQ. A son avis le nombre de places de parc est suffisant, bien qu'il puisse entendre qu'il faille des places visiteurs. Il faudrait proposer une recommandation afin de favoriser le commerce de proximité.

Les Verts partagent les remarques de l'Union démocratique du centre sur le bruit et l'isolement de ce quartier. Cela étant, ce PLQ est très bien. Toutes les questions relèvent en fin de compte de l'avenue de Châtelaine. Le projet est donc très bien mais la question de la circulation doit être réfléchie. Ils comprennent la nécessité du stationnement de passage, mais rappellent qu'en termes de places de stationnement pour les habitants, un compromis a été passé qui tolère des exceptions.

Le Parti libéral-radical propose alors la recommandation suivante: «inclure dans ce PLQ des places de parking en surface dédiées aux commerces avec une durée de trente minutes à une heure maximum».

Le président passe au vote de la recommandation du Parti libéral-radical, qui est acceptée par 9 oui (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 Ve, 1 S) contre 5 non (2 EàG, 3 S).

Le président passe au vote de la recommandation socialiste, «favoriser les commerces de proximité», qui est acceptée par 10 oui (2 MCG, 1 UDC, 4 S, 2 EàG, 1 Ve) contre 3 non (LR) et 1 abstention (DC).

2360

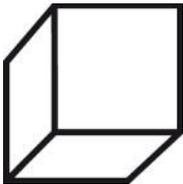
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)

Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

Le président passe au vote de la proposition PR-1242 amendée, qui est acceptée par 13 oui (2 MCG, 3 LR, 2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 DC) et 1 abstention (UDC).
(Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)

Annexe:

- présentation à la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal



**Ville de Genève
Section Petit-Saconnex
Projet de plan localisé de quartier N°29749
Situé à l'angle entre l'avenue de Châtelaine
et la route des Franchises**

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

Présentation à la commission de l'aménagement
et de l'environnement du Conseil municipal
29 août 2017

Déroulement de la présentation

- Situation
- Conformité aux planifications supérieures
- Etude 2009
- Projet de Plan localisé de quartier
- Etat de la procédure

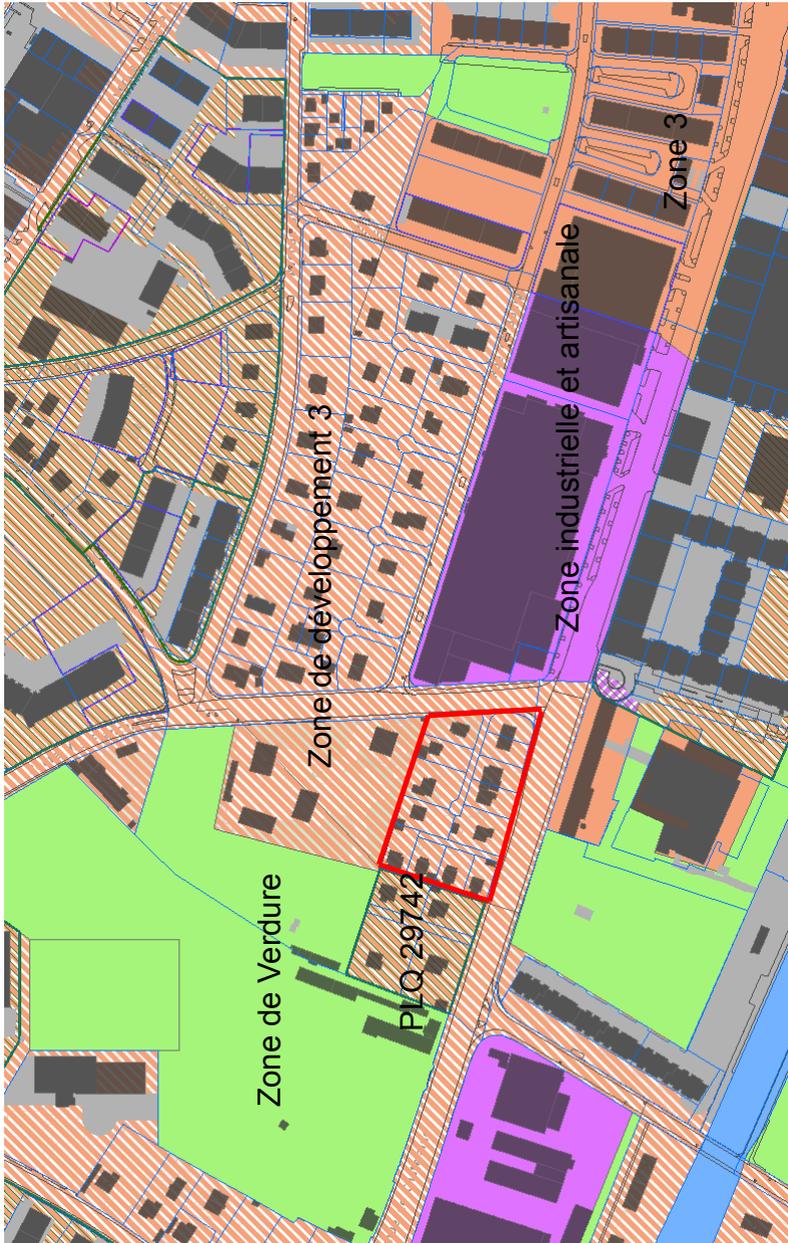
2364

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

Vue aérienne



Zones

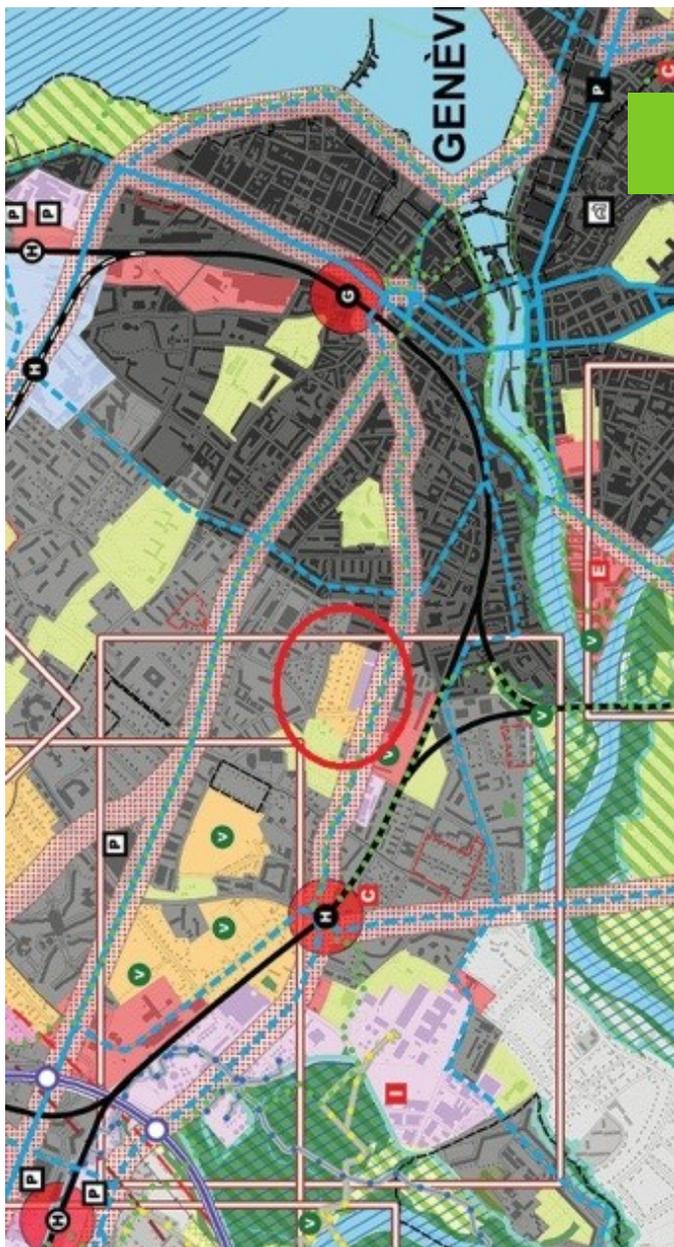


Conformité aux planifications supérieures

2366

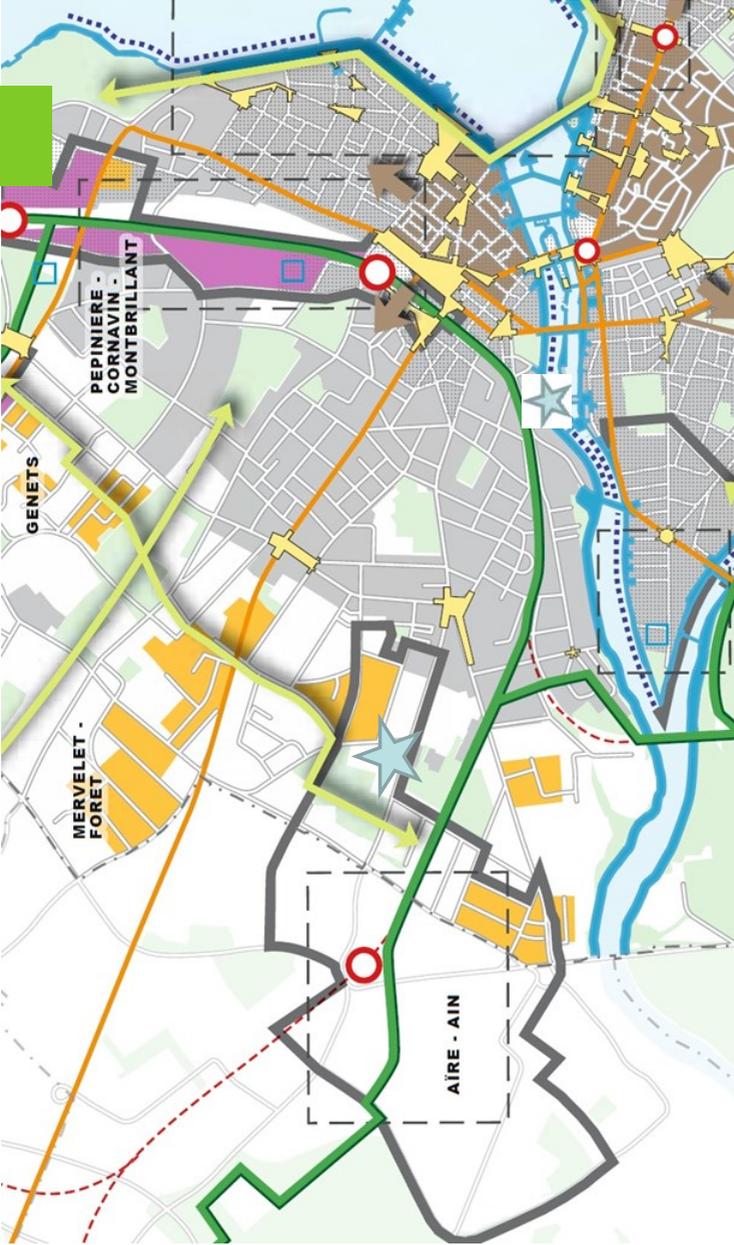
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

PDCn 2030



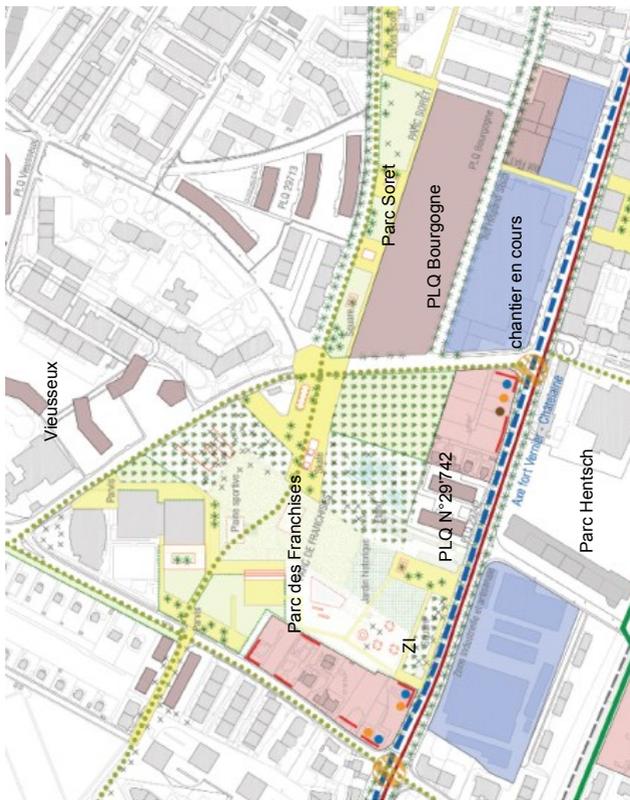
Fiche A02 : Poursuivre la densification de la couronne urbaine
Fiche A03 : Etendre la densification de la zone villas par MZ
P07 : Grand Projet Châtelaine

Plan directeur Ville de Genève 2020



Secteur de renouvellement urbain
Potentiel à prédominance de logements

Grand projet Châtelaine décembre 2014



SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

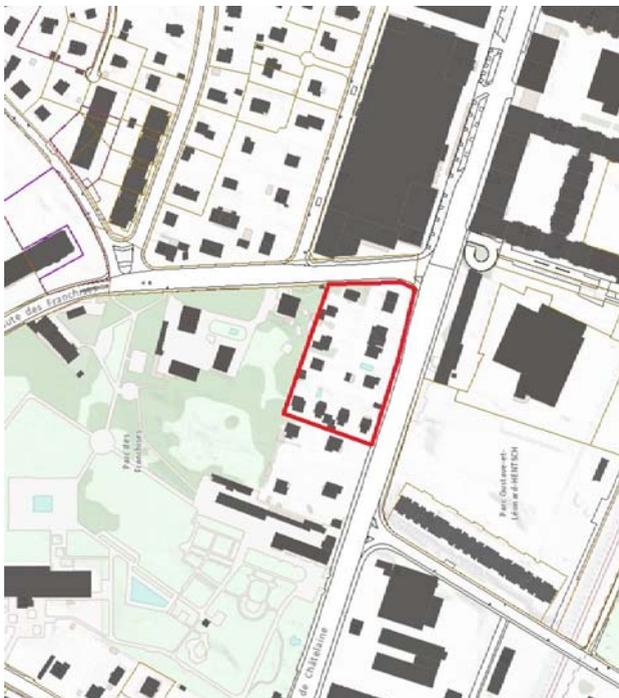
OBJECTIFS

1. Relier les différents quartiers entres eux ainsi que les espaces publics
2. Densifier le long des axes à fortes fréquentations de TC
3. Habiter dans un parc

ETUDES

1. Une étude globale de mobilité sur tout le quartier
2. Le réaménagement de la route des Franchises
3. La revalorisation du Parc des Franchises
4. PLQ Franchises 3

Périmètre du PLQ et son contexte



- 13 villas avec garages et annexes
- Situé entre 2 Parcs
Parc des Franchises, Parc Hentsch
- Terrain avec une légère pente vers l'est
- Végétation principalement sur les limites
- 4 lignes de transports collectifs
Bus 6, 10, 19 et 22
- Proche des infrastructures
Ecole de Vieusseux, école de l'Europe
- Nuisances sonores (bruit routier)
- Jouxte le PLQ N°29742, en force

Etude 2009

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

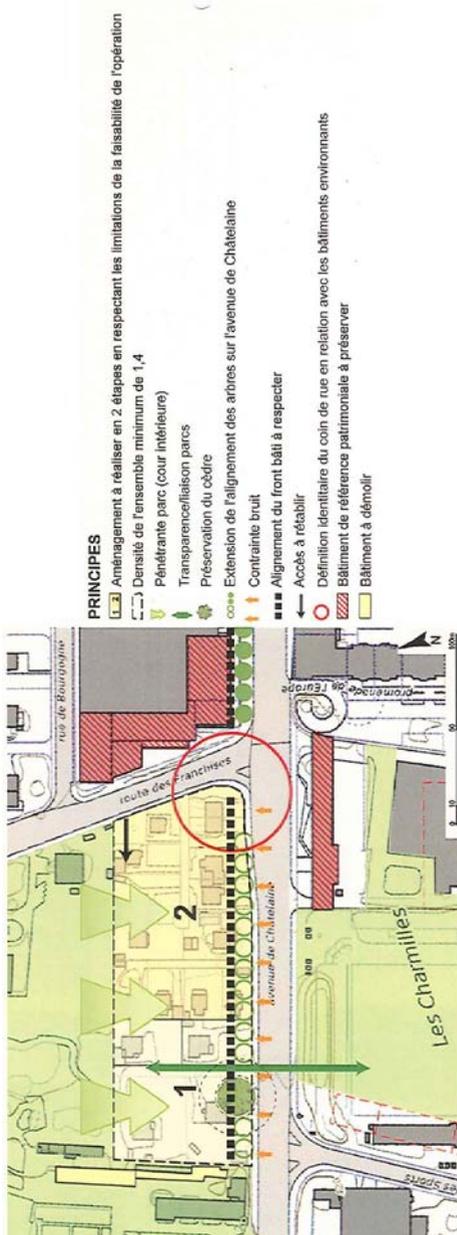
2371

Etude avenue de Châtelaine 2009

Principes d'aménagement

2372

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

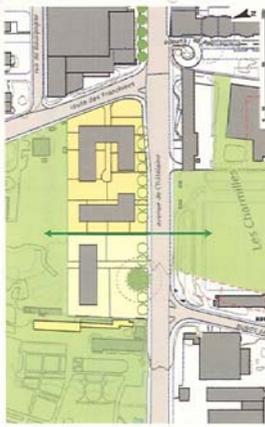


Préavis favorable de la commission d'urbanisme (12 mars 2009)

- Favorable à la conclusion de l'étude de densifier le périmètre en ZD3
- Insiste sur la poursuite de l'alignement des platanes et la requalification de l'avenue de Châtelaine
- Opportunité rare de pouvoir construire des logements proches du centre-ville
- L'IUS pourrait être plus important

Extraits de l'étude 2009, Hypothèses d'implantation

0. PROPRIÉTAIRE



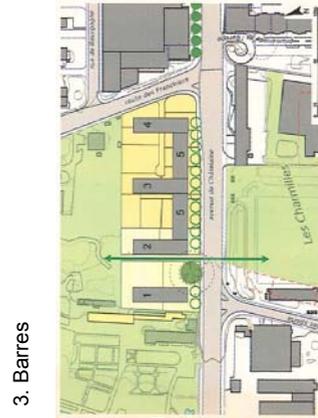
IUS 1.76
gabarit R+6
+ préserve le cèdre
- Cour intérieure
étroite



IUS 1.54
gabarit R+3 , R+5+A
+ bâtiments à l'arrière
protégé du bruit
- Bâtiments en front
de rue exposé
au bruit



IUS 1.82
gabarit R+6
+ cours calmes
- ne respecte pas
le parcellaire



IUS 1.38
gabarits R+5+A
+ crée un front de rue
- Densité trop faible

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

Hypothèse élaborée sur les recommandations de la CU en collaboration avec la Ville de Genève

2374

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

3. BARRES PROPOSITION 3



IUS 1.9

gabarit R+6 et R+1

Poursuite de l'alignement des platanes

Cèdre maintenu

Cours protégées des nuisances

Bâtiments orientés est-ouest

Ouverture sur le Parc

Requalification de l'avenue de Châtelaine

2376

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

Projet de plan localisé de quartier

Les partis d'aménagement retenus



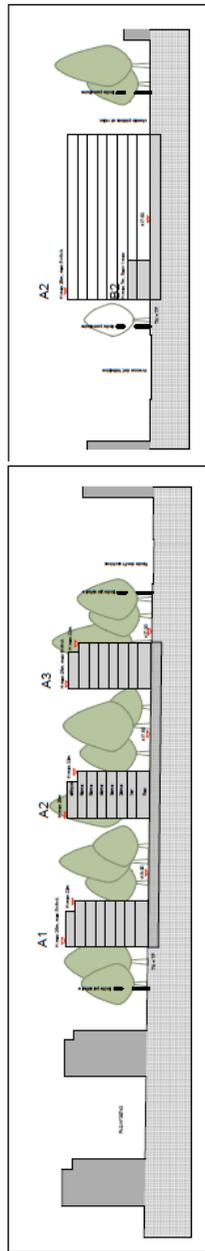
L'implantation de 3 bâtiments perpendiculaires à l'avenue de Châtelaine (R+6+A) destinés à des logements permet de limiter le nombre d'appartements exposés au bruit routier

L'implantation de bâtiments de liaison destinés à des activités (R+1) entre les bâtiments de hauts gabarits permet de créer un front de rue tout en protégeant les cours inférieures du bruit de la circulation.

Des servitudes de passage public à pied sont prévues afin de permettre la liaison aisée avec le Parc des Franchises

Une large cession au domaine public communal au sud permettra la requalification de l'avenue de Châtelaine avec de larges trottoirs, une piste cyclable, des plantations de platanes et un bus en site propre.

Une cession est également prévue sur la route des Franchises afin d'élargir le trottoir



Quelques principes réglementaires



Alignement

Poursuite de l'alignement des platanes

Accès motorisé



Mesures nuisances sonores

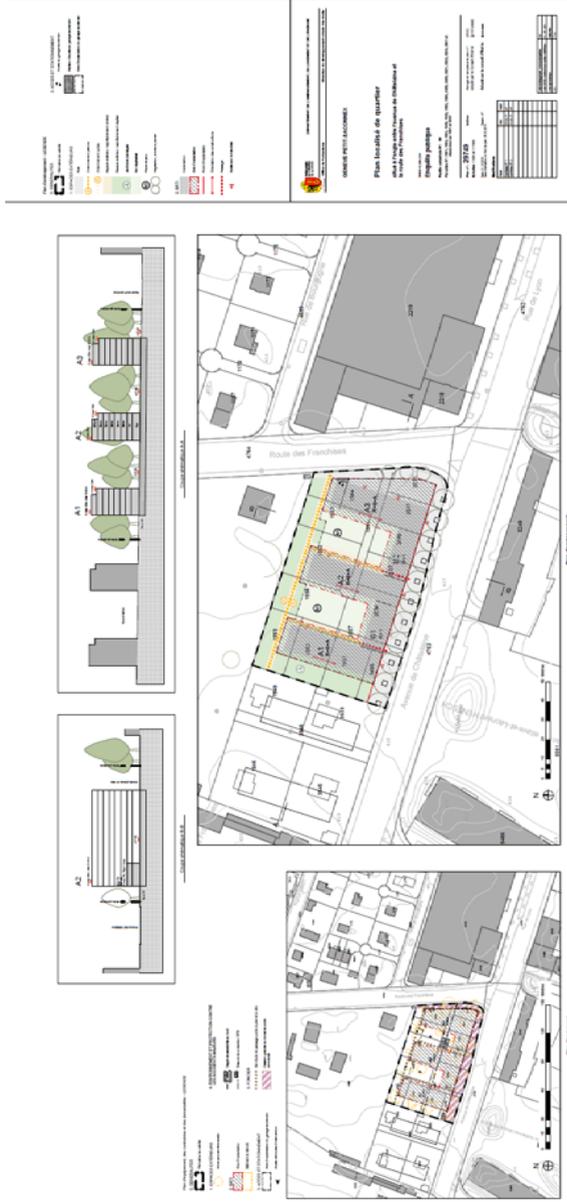
Cession et servitudes

A1, A2, A3: R+6+A, logements
B1, B2: R+1, activités

Plan localisé de quartier N°29749 mis en enquête publique du 18 mai au 16 juin 2017

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

2379



Documents mis en procédure:
le plan, le règlement et le rapport explicatif

Données chiffrées du PLQ N°29749

2380

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

- 14'400m2 de SBP destinés à des logements soit environ 140 appartements
- 1'100m2 de SBP destinés à des activités
- TOTAL SBP 15'500m2
- Stationnement voitures: 75 places habitants et activités
0 places visiteurs habitants et activités
Toutes les places sont situées au sous-sol
- Stationnement vélos: 222 places habitants et activités
Dans les rez des bâtiments
- Stationnement motos: 35 places habitants et activités
Toutes situées au sous-sol
- Indice d'utilisation du sol: 1.85
- Indice de densité : 2.32 (minimum de 1.8 préconisé par le PDCn 2030 art. 2a LGZD)

Etat de la procédure

- MZ N°29748 adoptée par le Grand Conseil le 25 novembre 2016
- Concertation: 3 rencontres avec les propriétaires
le 5 avril 2016 - information sur les procédures
le 25 août 2016 - Atelier
le 24 novembre 2016 en parallèle de l'enquête technique
- Information publique avec Forum démocratie participative
le 9 février 2017
- L'enquête publique a eu lieu du 18 mai au 1 juin 2017
- Reçu aucune lettre d'observation

Images de quartiers similaires à Genève



Quartier Surinam, rue Lamartine, orientation N-S, 26m entre bâtiments, H 25m, 1946-1960



Rue Ernest-Pictet, orientation N/O-S/E,
20 m entre bâtiments, H 24m, 2012



Rue Adolphe-Pasteur, orientation N/O-S/E,
27m entre bâtiments, H 24 m, 1996-2013

Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (LR). Ce plan localisé de quartier (PLQ) a été étudié en une seule séance par la commission de l'aménagement et de l'environnement et a été accepté le soir même. La commission déplore de manière assez générale d'avoir eu si peu de temps pour étudier ses dossiers. Des questions récurrentes surviennent pour lesquelles nous n'avons pas de réponse, notamment relatives aux études de bruit. Actuellement il ne reste plus beaucoup de zones à construire à Genève. Ces derniers temps, des PLQ nous sont systématiquement soumis pour des zones bordées de routes d'accès principal.

Dans le cas précis, il s'agit d'un tout petit périmètre entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises qui est actuellement très utilisé avec des chantiers autour. Notre commission s'inquiète beaucoup de recevoir ces PLQ sans étude de bruit. Nous avons accepté cette proposition par 13 oui et une abstention. Néanmoins nous avons formulé des recommandations, entre autres d'assurer des places de parking devant d'éventuels commerces prévus, car nous avons tous été assez étonnés de voir que des petites zones commerciales étaient prévues, sans accès pour les clients. Si vous avez un dépanneur vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, il faudra bien que ses clients viennent en voiture. S'il y a uniquement des gens à pied, cela n'ira pas, sachant qu'il y a le centre Planète Charmilles juste à côté. Si vous vous garez à Planète Charmilles, vous ferez vos courses à Planète Charmilles. Un deuxième amendement a également été accepté; il vise à favoriser les commerces de proximité. Nous ne pouvons que vous recommander de suivre les recommandations de la commission ainsi que son vote favorable.

M. Ulrich Jotterand, président (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, effectivement les discussions relatives à cette proposition n'ont pas été très difficiles, puisqu'il est évidemment intéressant de pouvoir construire 140 logements en principe et d'avoir à disposition 1100 m² d'activités par ailleurs. La commission a été relativement unanime, mais il faut s'arrêter un petit instant sur les amendements, car ils posent les enjeux de l'articulation ou de la juxtaposition des problèmes de la qualité de vie des habitants et des questions de mobilité. Cette commission a fait le constat, notamment plusieurs membres de la droite, que ce PLQ n'était pas de bonne qualité, parce qu'il est entouré de deux voies de circulation importantes: l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises. Il y a donc un inconfort important pour les futurs habitants. Par ailleurs, le fait d'être enserré par ces deux voies de circulation rend ce futur quartier isolé de son environnement.

Naturellement, la gauche est tout à fait attentive à ces arguments. Toutefois elle a quand même un problème lorsque la même droite souhaite la mise en place de places de parking qui augmenteront évidemment la circulation automobile et le bruit. Il y a donc une incohérence à vouloir les deux choses. C'est un peu

comme si on voulait le beurre et l'argent du beurre. Je pense qu'il convient d'être plus rationnel dans cette affaire et de soutenir uniquement la recommandation du Parti socialiste, car il s'agit bien de favoriser le commerce de proximité et non pas de recourir aux recettes des années 1960 et 1970, ni de simplement augmenter les places de parking, mais au contraire de faire en sorte que les urbanistes, les architectes et les spécialistes de la mobilité nous proposent des solutions meilleures.

L'enjeu de ces amendements n'est pas anodin, et le Parti socialiste vous recommande de sortir de la pensée magique, de refuser ces contradictions insolubles, et pour le dire en termes très simples, de refuser l'amendement du Parti libéral-radical, d'accepter l'amendement du Parti socialiste et, naturellement, d'accepter cette proposition.

Premier débat

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, nous traitons ici un PLQ issu d'une proposition qui a connu un long chemin de travail, un long processus. C'est un aboutissement. Plusieurs propositions ont été étudiées pour réaliser ces 140 logements. Nous avons appris qu'il n'y avait eu aucune observation contre la réalisation de ce projet. Nous ne pouvons que soutenir un projet, s'il y a un tel accord dans la région. En même temps, ce projet nous pose un problème, comme M^{me} Richard en a parlé avant. En effet, lors du traitement de propositions de PLQ en commission, nous sommes confrontés à cette question du bruit. En l'occurrence, il s'agit ici de construire le long de la route des Franchises et de l'avenue de Châtelaine qui est une route tout particulièrement pénétrante en ville. C'est quand même assez particulier d'entendre l'architecte ou l'urbaniste responsable du Canton dire que cette question ne concerne malheureusement pas son service, mais qu'elle relève d'un autre service.

C'est vraiment un souhait de prendre en compte cette question du bruit de manière spécifique pour chaque PLQ, mais aussi de manière plus générale et avec une vision d'ensemble, car plusieurs PLQ sont en élaboration pour ce quartier, et certains ont déjà été acceptés. On se doit donc d'aborder cette problématique de manière plus générale; qu'est-ce qui peut être fait dans la construction même des immeubles, et qu'est-ce qui doit être fait au niveau de la régulation du trafic? Lorsque l'on construit ainsi, la question de la qualité de vie dans ces nouveaux lieux se pose également. Nous ne souhaitons pas mettre uniquement des barres d'immeubles les unes à côté des autres. La question de la qualité de vie se pose. C'est la raison pour laquelle l'amendement des socialistes vise à favoriser l'installation de commerces de proximité, d'arcades ou de lieux qui rendent la vie possible.

Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

Nous avons vu que la Haute école d'art et de design (HEAD) s'installera tout près. Cela permettra sans doute de favoriser une vie plus sociale. Par contre, Ensemble à gauche ne soutiendra pas l'amendement du Parti libéral-radical concernant les parkings, mais il soutiendra l'ensemble du PLQ pour ces 140 logements.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je suis fort aise d'entendre tous mes collègues venir aux micros et dire que oui, il y a un problème de bruit, oui il y a un problème d'implantation, oui il y a un problème de commerces puisqu'il n'y aura pas de place de parking, mais que, malgré tous ces problèmes, ils accepteront ce PLQ d'un cœur joyeux. Tel n'est pas mon cas. En commission je me suis abstenu pour pouvoir en discuter avec mes collègues et je reste, je l'avoue, très frileux quant à ces décisions que nous prenons depuis un certain temps, relatives à tous ces PLQ que l'on nous propose, dont la ou les constructions sont mal placées, comme dans le cas d'espèce qui est marqué par un environnement particulièrement bruyant.

Si vous vous souvenez bien, il y a quelques mois nous avons refusé le PLQ qui permettait la construction d'immeubles en bordure du pont Butin, car nous avons beaucoup de craintes quant à la qualité de vie offerte aux habitants de ces futurs immeubles. La question est à peu près la même pour cet immeuble, d'autant plus que le périmètre choisi se trouve à l'angle de la route des Franchises et de l'avenue de Châtelaine. Pour que les futurs habitants de ces immeubles puissent faire leurs courses à Planète Charmilles par exemple, il faudra traverser une route très large à cinq voies qui en découragera plus d'un. Il posera un véritable problème par rapport à ce périmètre qui se trouvera tout simplement isolé géographiquement. Sur cette question nous n'avons pas de réponse.

Ma première remarque concernait le bruit, la deuxième son emplacement, et la troisième le commerce pour lequel nous pourrions trouver une solution. Effectivement, en soutenant l'amendement de ma collègue Patricia Richard, nous permettrons à celles et ceux qui prendront peut-être ce commerce de disposer de places de parking. C'est impensable aujourd'hui de développer une activité sans que la clientèle puisse trouver le moyen de se parquer à proximité. Je vous laisse volontiers imaginer le chemin de Damas pour celui ou celle qui voudrait se rendre dans ce commerce, qui irait se parquer dans le parking de Planète Charmilles et qui reviendrait à pied en traversant cette large route pour enfin arriver à ce petit commerce. C'est mal pensé, convenez-en.

Je suis vraiment désolé de systématiquement me plaindre, de constater des nuisances et la mauvaise qualité de vie que nous offrirons à ces futurs habitants, mais que malgré tout on cède systématiquement et qu'on accepte ces PLQ. Je vous invite clairement à dire non pour pouvoir manifester le souci que l'on a de la qualité de vie que l'on offrira à ces personnes. Il n'y a pas besoin de courir

constamment après toutes les propositions de création de logements que l'on nous fait; actuellement, quoi que l'on dise, la Ville et le Canton construisent beaucoup de logements. On peut se donner du temps pour certains projets pour réfléchir et analyser plus finement ce problème, principalement celui du bruit, que l'on retrouve ces derniers temps dans presque tous les PLQ qui nous sont soumis. A noter que la commission de l'aménagement et de l'environnement se penchera, sous la vigilante présidence de notre collègue Jotterand, sur ce problème. On recevra des spécialistes et on essaiera de se frotter à cette question, ainsi que de trouver des réponses. Aujourd'hui on n'a pas ces réponses. Je ne peux que désespérer du choix que vous ferez ce soir.

M^{me} Patricia Richard (LR). Je prends maintenant position au nom du Parti libéral-radical qui a formulé la première recommandation concernant les places de parking. Je vous rappelle que la ville comprend aussi des personnes à mobilité réduite qui n'ont pas d'autres choix que de se déplacer en véhicule spécialisé ou en transport pour personnes handicapées. Or, si ces personnes n'ont pas de place en surface, elles ne pourront pas accéder aux immeubles et commerces. Construire 140 logements à un endroit comme celui qui nous est proposé sans prévoir un minimum de places de parking en surface, pour nous c'est également prêter les personnes à mobilité réduite, tout comme les éventuels commerces qui s'y installeraient. Je vous rappelle que même les médecins doivent maintenant s'installer au rez-de-chaussée. Un cabinet médical avec des patients véhiculés par transports spécialisés pourrait très bien être prévu à cet endroit-là. D'où notre proposition d'amendement pour assurer des places de parking extérieures.

Quant au fait de refuser l'amendement des socialistes visant à favoriser les petits commerces, nous en avons discuté. Nous restons sur le principe qu'il y a le centre Planète Charmilles à côté, et que les petits commerces auront beaucoup de peine à survivre. Nous pensons que les promoteurs sont en principe suffisamment intelligents pour prévoir des commerces tenus par des personnes qui arriveront à tenir le coup, qui n'investiront pas tout leur deuxième pilier et qui ne subiront pas de faillite. Aujourd'hui, par rapport à la situation, par rapport aux commerces et à ce qui se construit autour, nous pensons que les promoteurs n'ont pas forcément besoin de ce genre de recommandation pour allouer les emplacements aux commerçants qu'ils choisissent. Néanmoins, pour nous, quelques places de parking en surface sont indispensables.

M. Simon Gaberell (Ve). J'interviens rapidement, car beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce projet. Je rappelle juste l'enjeu qu'il y a autour, puisque nous sommes dans une zone qui est en pleine mutation et qui verra l'arrivée d'un

Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

nouveau type d'étudiants, notamment ceux de la HEAD aux alentours. De nouvelles personnes arriveront dans ce quartier-là, et de nouveaux types de mobilité et d'activité s'y dérouleront. C'est pour cette raison que nous croyons fermement au commerce de proximité, car nous pensons que les étudiants pourront justement profiter de ces installations créées dans le cadre du PLQ.

Concernant la question du bruit, je crois que nous ne pouvons qu'adhérer aux craintes et aux préoccupations qui ont émergé au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement, que nous avons d'ailleurs érigées comme une problématique importante pour les Verts. La problématique du bruit est sérieuse, car nous tournons en rond. Je suis très heureux que mes collègues de commission remarquent qu'une problématique de bruit se pose chaque fois que nous construisons. Cette dernière n'est pas seulement importante pour une nouvelle construction, mais elle l'est également pour tous les habitants qui vivent actuellement en ville de Genève. En effet, la plupart subit des émissions sonores élevées dans leur logement actuel.

Nous ne refuserons pas ce PLQ, car il nous semble qu'il met justement tout en œuvre pour lutter contre ce bruit. Par contre, tant que nous ne pacifierons pas la mobilité au centre-ville et en ville de Genève, nous n'arriverons jamais à résoudre cette problématique du bruit. Je pense qu'il faut la prendre dans sa globalité. Il ne sert à rien de s'opposer à la construction de logements. Il faut plutôt réfléchir aux moyens de locomotion et à la façon de se connecter à ce quartier-là. L'avenue des Franchises coupe véritablement en deux le parc Hentsch et le parc des Franchises, empêchant toute perméabilité dans ce quartier, produisant une nuisance sonore pour bon nombre de nos habitants. On se demande donc comment régler cette situation. Je crois qu'il faut s'attaquer à la racine du mal. Malheureusement ou heureusement, ce sont ces questions de mobilité. Nous ne ferons pas l'impasse sur ces questions-là, notamment en commission de l'aménagement et de l'environnement. Je vous invite à approuver ce PLQ qui fait son possible pour limiter les nuisances sonores et je vous invite également à poser cette problématique du bruit de manière frontale et à l'aborder de manière sereine en commission, ainsi qu'au Conseil municipal.

Deuxième débat

Le président. Je vous fais voter la première recommandation de la commission: «Inclure des places de parking en surface dédiées aux commerces avec une durée de trente minutes à une heure maximum.»

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 38 oui contre 34 non.

2388

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)

Proposition: PLQ N° 29 749, situé à l'angle entre
l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises

Le président. La deuxième recommandation de la commission est la suivante:
«Favoriser les commerces de proximité.»

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée à l'unanimité (73 oui).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 68 oui contre 6 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le projet de plan localisé de quartier N° 29 749,
situé à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises, feuille
cadastrale 50, section Genève Petit-Saconnex.

Recommandations:

- inclure dans ce PLQ des places de parking en surface dédiées aux commerces
avec une durée de trente minutes à une heure maximum;
- favoriser les commerces de proximité.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

11. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 6 juin 2017 de M^{me} Ariane Arlotti: «Lutte contre le sexisme. Que fait la Ville de Genève chez elle?» (IE-40)¹.*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Considérant:

- que nous subissons toujours le patriarcat structurel et le sexisme dans notre société;
- les efforts faits depuis des années par le Conseil administratif de la Ville de Genève pour lutter contre toutes les formes de discrimination, quel est aujourd'hui l'état des lieux en termes de sensibilisation auprès des employés de tous les départements de la Ville ou au sein des institutions et du Conseil municipal? Pour quels résultats? Existe-t-il un bureau des plaintes?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

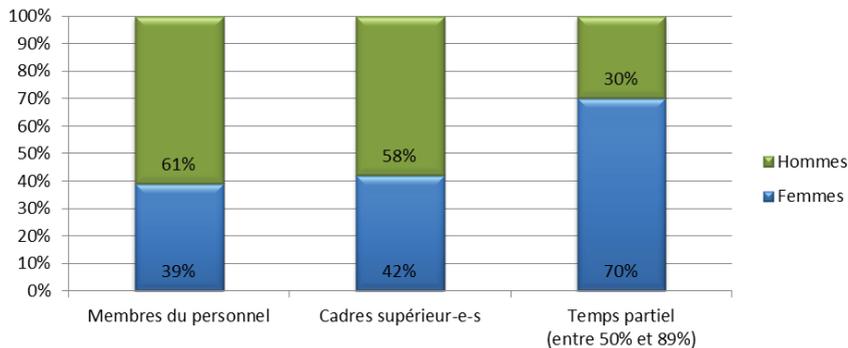
Depuis 2007, la Ville de Genève a développé une politique de promotion de l'égalité entre femmes et hommes, portée principalement par deux services, la Direction des ressources humaines (DRH) et le Service Agenda 21 – Ville durable (A21), qui collaborent à sa mise en œuvre.

Entré en vigueur en 2009, le règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale est mis en œuvre par la DRH, en collaboration avec les responsables RH des départements et différents services de l'administration municipale. Celui-ci fixe les principaux axes de la lutte contre le sexisme en Ville de Genève:

- Recrutement: chaque département a défini des objectifs de parité pour la législature en cours. Ils visent à réduire l'écart entre effectifs féminins et masculins et promouvoir l'articulation des vies professionnelle et privée, auprès des hommes en particulier.
- Formation: des actions de sensibilisation sont proposées aux membres du personnel, tant dans le guide annuel de la formation continue que sur mesure, afin d'intégrer au mieux l'égalité dans la gestion des ressources humaines. De nouvelles formations sont régulièrement développées.
- Langage épïcène: une directive générale relative au langage et à la communication épïcènes s'applique depuis 2013.
- Environnement de travail: finalisé en 2016, un état des lieux complet relatif aux locaux, au matériel et aux vêtements a permis de confirmer que ces derniers ne constituent pas un frein à l'embauche du sexe sous-représenté.

¹ Annoncée, 278.

Les résultats des actions réalisées sont mesurés à travers une série d'indicateurs, dont la plus grande partie est publiée chaque année dans le Bilan social. Ainsi, au 31 décembre 2016, la proportion entre femmes et hommes est la suivante:



Depuis l'entrée en vigueur du règlement égalité, la répartition entre femmes et hommes est restée stable (en moyenne 40% de femmes). La proportion de femmes cadres supérieures augmente régulièrement (de 34% en 2009 à 42% en 2016). Les mesures promues en matière de sensibilisation – notamment au cours du recrutement – ont ainsi porté leurs fruits pour cette population.

S'agissant du traitement des plaintes relatives au harcèlement sexuel, propos ou actes discriminatoires, la Ville de Genève dispose au sein de la DRH d'une entité spécialisée dont l'une des missions consiste à proposer, à l'ensemble du personnel, un soutien, des conseils, un accompagnement et des solutions afin de prévenir les causes de la souffrance au travail, de promouvoir la santé physique et psychologique et de protéger la personnalité de ses membres.

Quant à la lutte au sein du Conseil municipal contre le sexisme, les conseillères municipales et conseillers municipaux ont accès aux formations proposées dans le guide annuel de la formation continue de la Ville de Genève, y compris celles portant spécifiquement sur les enjeux d'égalité entre femmes et hommes.

Enfin, le Conseil administratif a affirmé dans son programme de législature 2015-2020 son intention de s'engager contre toutes les formes de discriminations: la lutte contre le sexisme et les discriminations de genre se poursuivra sur l'ensemble de la législature, tant à l'interne de l'administration que sur le territoire municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

Question écrite: travaux de sécurisation du tronçon à la rue de la Croix-Rouge

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 8 mars 2017 de M. Vincent Subilia: «A quand une rue de la Croix-Rouge digne de ce nom?» (QE-467)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

- Considérant le flux conséquent de véhicules empruntant la rue de la Croix-Rouge;
- considérant la dangerosité de son tracé;
- considérant l'état de dégradation du revêtement de ladite chaussée;
- observant de surcroît que des travaux ont été à nouveau menés en février 2017 (ensuite des doubles interventions d'arborisation de 2016) sans que soit saisie l'occasion de procéder à une rénovation de l'ensemble du tracé,

le soussigné souhaite connaître avec précision la date et l'ampleur des travaux qui doivent impérativement être conduits pour sécuriser ce tronçon dangereux et indigne de son nom.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Préalablement aux travaux de réfection de la chaussée qu'appelle de ses vœux le signataire de cette question écrite, le Service du génie civil a effectué dès février 2017 une série de sondages, afin de vérifier l'état du réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux situé dans le sous-sol.

Ils ont permis de constater le mauvais état général des collecteurs existants. Il s'agit d'un réseau historique situé au pied du mur de la Treille, construit vraisemblablement dans les années 1770. En accord avec le Service cantonal d'archéologie, il a été décidé de ne pas conserver ce collecteur vétuste.

Un nouveau collecteur sera donc reconstruit en lieu et place de l'existant, sous la voie descendante de la rue, mais à une profondeur moindre. Les sondages ont également révélé un deuxième collecteur non recensé, sous la voie de bus montante, qui devra lui aussi être supprimé. Les sondages effectués au pied du mur de la treille ont permis de définir les longueurs de fouilles ouvertes, pour la tenue du mur, lors de l'exécution du nouveau collecteur.

La planification des travaux, sous réserve de l'obtention des autorisations et de la validation de la Direction générale des transports, ainsi que d'éventuels travaux à mener par les Services industriels de Genève (SIG), est prévue d'avril à fin août 2018.

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 5202.

Question écrite: évolution du nombre de places
de stationnement en ville de Genève

Ils se termineront par la pose d'un revêtement phonoabsorbant de dernière génération sur l'ensemble du tronçon compris entre la place de Neuve et le boulevard Jaques-Dalcroze.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2017 de M. Simon Brandt: «Evolution des places de stationnement en ville de Genève» (QE-478)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant la charge émotionnelle qui accompagne chaque débat impliquant directement ou non la problématique du stationnement, je souhaiterais avoir les statistiques, fussent-elles réalisées empiriquement par la Ville de Genève, de l'évolution du nombre de places de parking en ville de Genève depuis 2011. Je souhaiterais notamment avoir réponse aux questions suivantes:

- Quelle est l'évolution du nombre de places de parking en ville de Genève depuis 2011 et quelles sont les raisons de leur augmentation/diminution?
- Quelles sont, en cas de diminution, les raisons de leur non-compensation?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La législation genevoise en matière de gestion du stationnement sur fond public a évolué depuis l'introduction en 2012 de la notion de compensation impérative de places de stationnement supprimées dans la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR H 1 05).

Dès lors, chaque place supprimée dans le cadre de l'aménagement de l'espace public a été compensée selon les modalités prévues dans le règlement d'application RaLCR H 1 05.01 de ladite loi, sur voirie mais également dans des parkings publics et/ou privés.

Le contrôle et le suivi de la compensation des places de stationnement incombent à la Direction générale des transports (DGT) du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

¹ Annoncée, 1243.

Question écrite: attribution des mandats en procédure de gré à gré

L'offre de stationnement sur voirie considérée comme étant à maintenir est l'offre de référence de l'année 2011 qui recense 22 289 places blanches et bleues sur domaine public d'une zone dense recouvrant les Villes de Genève et Carouge.

Jusqu'à présent, les compensations ont permis de garantir la stabilité de ce chiffre.

S'agissant d'éventuelles non-compensations, la possibilité de déroger au principe de compensation impérative du stationnement a été introduite par la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21). A ce titre, plusieurs projets pilotés par le Canton conduiront certainement à supprimer du stationnement. Nous rappelons que cette possibilité permet de ne pas compenser jusqu'à 2300 places de stationnement au total.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2017 de M. Michel Nargi: «Attribution des mandats» (QE-481)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Dans le cadre des attributions de gré à gré en Ville de Genève, j'aimerais avoir les statistiques exhaustives des entreprises bénéficiaires des mandats.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le règlement cantonal sur la passation des marchés publics (RMP L 6 05.01) définit les valeurs-seuils pour les différentes procédures applicables.

Ainsi, une procédure de gré à gré s'appliquera pour les marchés de fournitures, les marchés de services et les marchés de construction (second œuvre) d'un montant inférieur à 150 000 francs, ainsi que pour les marchés de construction (gros œuvre et génie civil) inférieurs à 300 000 francs.

¹ Annoncée, 1243.

Question écrite: attribution des mandats en procédure de gré à gré

Les données communiquées dans le cadre de la présente réponse concernent l'ensemble des commandes d'un montant inférieur à 150 000 francs passées en 2016 par le département des constructions et de l'aménagement.

	2016	
	Nombre	Montant
Inférieur à 10 000 francs HT	7 588	23 307 209
De 10 000 à 50 000 francs HT	793	18 291 657
De 50 000 à 150 000 francs HT	<u>159</u>	<u>14 227 342</u>
Total inférieur à 150 000 francs HT	8 540	55 826 208

Les bénéficiaires de ces différents marchés passés en 2016, fournisseurs, entreprises et sociétés, sont au nombre de 1233.

La liste complète, ou des données spécifiques à un adjudicataire, peut être fournie sur demande, sous la forme d'un document électronique, par la Direction du département des constructions et de l'aménagement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

M. Michel Nargi (LR). Monsieur le président, vous transmettez à M. Pagani que j'ai déjà posé deux fois cette question oralement et que j'ai reçu en réponse deux fois le règlement. Là je l'ai posée par écrit, et on m'a communiqué le nombre d'entreprises. Dans quelle langue faudra-t-il que je pose ma question, et de quelle façon, pour obtenir une réponse?

15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 7 juin 2017 de M^{me} et MM. Vincent Subilia, Pierre de Boccard, Olivier Wasmer, Helena Rigotti et Adrien Genecand: «Pavage de la place du Bourg-de-Four: quo vadis?» (IE-41)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Le Parti libéral-radical souhaite être renseigné sur le statut du projet de pavage de la place du Bourg-de-Four, lequel participerait de la valorisation de ce lieu emblématique et ainsi de l'attractivité de la ville de Genève (comme de la vitalité de nos commerçants). Pour ce faire, il prie le département des constructions et de l'aménagement de lui indiquer les demandes engagées pour permettre à ce projet d'être étudié, avec sérieux et dans le respect des paramètres budgétaires défendus par le Parti libéral-radical.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite au succès rencontré lors des pavages des rues Etienne-Dumont et Puits-Saint-Pierre, le département des constructions et de l'aménagement a analysé l'opportunité de continuer le développement des pavés en Vieille-Ville.

La place du Bourg-de-Four s'est naturellement imposée comme étant un secteur emblématique à privilégier. Un crédit d'étude sera déposé avant la fin de cette année, afin d'organiser un concours international, qui permettra de choisir un projet en adéquation avec les contraintes diverses des lieux, le périmètre retenu couvrant l'ensemble de la place, le square, situé entre celle-ci et la rue Saint-Léger, ainsi que le haut de cette rue.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

M. Pierre de Boccard (LR). Je pose juste une question, car on a reçu la réponse du Conseil administratif qui précise ceci: «Afin d'organiser un concours international qui permettra de choisir un projet en adéquation avec les contraintes diverses des lieux (...)» Je n'ai pas l'impression que pour le pavage de la place du Bourg-de-Four on ait besoin d'un concours architectural international. Je pense qu'on peut revenir vers M. Pagani pour lui dire qu'un concours national, régional voire européen pourrait suffire.

¹ Annoncée, 560.

16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 avril 2010 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, Endri Gega et M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz: «Des logements à portée de main: construisons à Plainpalais!» (M-915)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la pénurie de logements en ville de Genève;
- la construction en 2009 par l’Etat de Genève de 1230 logements (et 1083 en 2008, dont 258 villas, 377 propriétés par étages (PPE) et seulement 440 destinés à la location), alors qu’il en faudrait 2500 au minimum par année;
- la motion M-1941, «Pénurie de logements, où sont les grues?», déposée au Grand Conseil le 2 mars 2010 par le groupe socialiste demandant entre autres au Conseil d’Etat de proposer de nouveaux projets de construction;
- la volonté du Conseil administratif de construire 360 logements par an selon le plan directeur communal Genève 2020;
- le peu de terrains constructibles encore à disposition dans notre commune et dont la Ville est propriétaire;
- le 5^e plan financier d’investissement (D-39) allouant à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social la somme de 20 millions de francs pour des projets de construction de logements;
- que la Ville dispose actuellement de parcelles sur lesquelles il serait possible de construire un très grand nombre de logements dans les cinq ans à venir, dans un quartier de développement déjà urbanisé (L 1 35);
- que, de ce fait, la Ville peut obtenir une dérogation à l’établissement d’un plan localisé de quartier selon l’article 2, alinéa 2, lettre c), de la loi générale sur les zones de développement (LGZD), si elle le juge opportun;
- que des conditions idéales sont présentes, tels un parc, une école primaire à proximité, des transports publics, un terrain déjà équipé;
- la possibilité d’intégrer un espace culturel dans ce secteur, faisant référence à la résolution R-108 du Conseil municipal;
- la possibilité de créer une infrastructure sociale au sein même de ces nouvelles constructions;
- la possibilité d’avoir des arcades et de développer des commerces de proximité dans ce quartier;
- le besoin de maintenir le Café Au Platane, lieu social de ce quartier,

¹ «Mémorial 170^e année»: Rapport, 5478.

Motion: construire des logements à Plainpalais

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à céder en droit de superficie le périmètre en question à une coopérative sans but lucratif ou à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

En cas de cession du droit de superficie à une coopérative, établir une convention garantissant au moins 50% de logements habitation à bon marché (HBM).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 27 avril 2016, en acceptant le projet de délibération PRD-55 «Pour lutter contre la pénurie de logements: développons les coopératives d'habitation en Ville de Genève», le Conseil municipal a pris les décisions suivantes:

Article premier. – Le Conseil administratif établit un partenariat formel privilégié avec le Groupement des coopératives d'habitation genevoises.

Art. 2. – Il fixe un objectif de répartition équitable des terrains à bâtir destinés au logement entre la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et les coopératives d'habitation sans but lucratif.

Art. 3. – Il fixe les conditions-cadres des constructions souhaitées (niveau des loyers, standards énergétiques) et promeut la qualité architecturale, cas échéant en demandant d'organiser des concours.

Art. 4. – Il soumet au Conseil municipal la procédure d'attribution des terrains aux coopératives, en collaboration avec le Groupement des coopératives d'habitation.

C'est dans ce cadre et en réponse à cette délibération qu'une collaboration spécifique avec le Groupement des coopératives d'habitation genevoises (GCHG) s'est mise en place concernant un projet de construction de logements sur les parcelles N^{os} 763, 764, 765, 767 et 768 de Genève-Plainpalais, toutes propriétés de la Ville de Genève, situées dans le périmètre compris à l'intersection du boulevard de la Cluse, de la rue Lombard et de la rue Micheli-du-Crest, objet de la motion M-915.

Sis en zone de développement 2 pour sa majeure partie, l'éventualité d'établir un plan localisé de quartier (PLQ) sur ce périmètre est une option envisageable. Toutefois, selon la loi générale sur les zones de développement (LGZD), il est possible de déroger à la mise en place d'un PLQ à condition d'organiser un concours.

Telle est l'intention du Conseil administratif pour ce périmètre. Le GCHG a signifié sa volonté de collaborer activement avec la Ville de Genève pour mettre en place une démarche de ce type.

Pour ce faire, il a mené une étude prospective visant à répondre au défi du changement d'échelle des coopératives et au développement des partenariats entre collectivités publiques et coopératives à l'échelle d'un quartier.

L'étude a conduit à l'établissement d'un rapport, développé autour de quatre stratégies:

- faire intervenir plus tôt les coopératives dans l'aménagement;
- travailler avec les consortiums de coopératives;
- impliquer les coopératives dans les négociations foncières;
- développer un urbanisme de proximité.

Dans la perspective de mettre au point un cahier des charges pour l'appel à candidature, la Ville de Genève a souhaité une collaboration avec le GCHG. L'appel à candidature sera réservé aux coopératives membres du Groupement.

Dans ce cadre, le GCHG s'engage à proposer une structure d'accompagnement pour encadrer les coopératives retenues et monter le projet de développement.

La procédure de collaboration avec le GCHG vise à sélectionner plusieurs coopératives en mesure de répondre favorablement aux demandes de la Ville de Genève pour développer un projet sur le secteur.

La procédure se déroulera comme suit:

- développement du cahier des charges d'un appel à candidature en collaboration avec des représentants du comité du GCHG;
- appel à candidature et remise des dossiers par les coopératives;
- choix de deux, au maximum trois coopératives membres du GCHG sur la base des dossiers. Si l'une d'entre elles présente l'expérience et la capacité financière adéquates, elle assurera un rôle d'encadrement et de soutien dans la mise en œuvre du projet;
- validation par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

Il va de soi également que l'octroi d'un ou de plusieurs droits de superficie à une ou plusieurs coopératives du Groupement des coopératives d'habitation genevoises à l'issue de la démarche de sélection fera l'objet d'une proposition formelle soumise au Conseil municipal.

La procédure d'appel à candidature, de la définition du cahier des charges jusqu'au choix des coopératives, sera assurée par la Ville de Genève et le GCHG.

Les coopératives retenues à l'issue de la procédure d'appel à candidature devront constituer un partenariat complémentaire.

Elles participeront à un travail de sensibilisation auprès des habitants du quartier afin de présenter la démarche. Partenaires de l'aménagement, elles se

Question écrite: mobilité de la police municipale

chargeront de l'ensemble des communications de manière concertée avec les habitants, la Ville de Genève et les autorités cantonales. Le projet urbain impliquera l'ensemble des parties prenantes et abordera les questions foncières, la production des espaces ouverts et la production de logements.

Garant de la pérennité du projet, le GCHG assumera un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des coopératives choisies jusqu'à sa réalisation.

Cette démarche pilote sera mise en œuvre de manière expérimentale et innovante sur ce site et fera l'objet d'ajustements en cours de projet si nécessaire. Si les résultats s'avèrent satisfaisants, la procédure pourra par la suite s'appliquer à d'autres périmètres.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le maire:

Rémy Pagani

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 avril 2017 de M. Grégoire Carasso et M^{me} Olga Baranova: «Police de proximité: en voiture, Simone!» (QE-472)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Combien de kilomètres les agent-e-s de la police municipale (APM) ont-ils parcourus en voiture de 2010 à 2016? Combien de kilomètres cela représente-t-il par APM? Existe-t-il des éléments chiffrés relatifs à l'utilisation du vélo et à la marche à pied? Quelles sont les directives et pratiques effectives relatives à la mobilité de notre police de proximité?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteurs de la question écrite QE-472 «Police de proximité: en voiture, Simone!» souhaitent notamment connaître le nombre de kilomètres parcourus en voiture par la police municipale de 2010 à 2016.

A titre liminaire, il sied de rappeler que les APM se déplacent prioritairement à pied et à vélo.

Pour ce faire, tous les postes de police municipale de la Ville de Genève disposent de vélos en nombre suffisant.

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 6893.

Par ailleurs, depuis quelques années, durant l'été, un groupe d'APM utilise des rollers (notamment dans les Rues-Basses et sur les quais), afin d'accroître non seulement leur efficacité (rapidité de déplacement) mais encore leur visibilité.

Des ordres d'engagement précis prévoient des patrouilles pédestres, à vélo et en roller.

Cela étant, le corps APM de la Ville de Genève dispose de 11 véhicules répartis dans les six postes et les deux antennes sis sur le territoire de notre municipalité.

Ces véhicules sont utilisés principalement le soir, pour répondre à des réquisitions formulées par les habitants à la centrale d'engagement, ou pour assurer les missions qui nécessitent l'usage de matériel lourd.

Dès lors, en moyenne, chaque année, les APM parcourent en voiture 120 000 km pour l'ensemble du parc automobile.

Pour l'exercice 2016, 142 000 km ont été enregistrés.

Il est à relever que l'augmentation du nombre de kilomètres effectués en 2016, par rapport à la moyenne des sept dernières années (120 000 km), découle du fait que le nombre d'agent-e-s a sensiblement augmenté ces trois dernières années.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Guillaume Barazzone

M. Grégoire Carasso (S). C'est une réponse du conseiller administratif Guillaume Barazzone qui est tout ce qu'il y a de plus insatisfaisant par rapport aux questions posées, surtout lorsque l'on fait l'effort de poser une question écrite précise. Sans être taquin d'aucune manière, une question assez semblable avait été posée en 2012 à l'ancien magistrat en charge du département et ses services. Je donne volontiers la référence; c'était la question écrite QE-374: «A la recherche de l'empreinte écologique de la police de proximité», à laquelle M. Pierre Maudet avait répondu avec une diligence et une précision beaucoup plus appréciables. A défaut, j'imagine qu'il faudra redéposer le copié-collé de la même question écrite afin d'obtenir des réponses un peu plus précises et pertinentes. La question concerne le nombre de kilomètres parcourus en voiture par la police municipale et les autres types de mobilité, puisque, vous le savez, le groupe socialiste privilégie des déplacements de police de proximité à pied.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je prends note de votre déception. Cela dit, le nombre de kilomètres est indiqué très clairement sur la réponse, noir sur blanc. Toutefois si vous souhaitez davantage de précision, reposez-vous des questions encore plus précises.

18. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

19. Interpellations.

Néant.

20. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons terminé la première partie de nos travaux. Je vous souhaite un bon appétit et vous donne rendez-vous à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2214
2. Communications du Conseil administratif	2214
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2215
4. Election d'un-e représentant-e d'Ensemble à gauche du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M ^{me} Ariane Arlotti, démissionnaire (statuts de la fondation du 28 mars 1979 modifiés par le Conseil municipal le 15 octobre 2008, art. 9 et 10) (RCM, art. 130, lettre B)	2217
5. Pétitions.	2217
6. Questions orales	2218
7. Proposition du Conseil administratif du 30 août 2017 en vue de l'approbation des comptes 2016 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1252)	2242
8. Proposition du Conseil administratif du 30 août 2017 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total de 15 244 600 francs, soit:	
– 14 700 000 francs destinés à la réhabilitation de l'ancien manège en bâtiment d'équipements publics sur la parcelle N° 4398, section Cité, propriété de la Ville de Genève, sise rue René-Louis-Piachaud 4;	
– 247 600 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de la ludothèque et du restaurant scolaire sur la parcelle N° 4398, section Cité, propriété de la Ville de Genève, sise rue René-Louis-Piachaud 4;	
– 180 600 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de la maison de quartier sur la parcelle N° 4398, section Cité, propriété de la Ville de Genève, sise rue René-Louis-Piachaud 4;	
– 116 400 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine sur la parcelle N° 4398, section Cité, propriété de la Ville de Genève, sise rue René-Louis-Piachaud 4 (PR-1253)	2294

9. Proposition du Conseil administratif du 6 septembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 246 500 francs destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'île reliant le quai de la Poste et la place de l'île (PR-1254) 2346
10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2017, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29 749, situé à l'angle entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises, feuille cadastrale 50, section Genève Petit-Saconnex (PR-1242 A) 2355
11. Réponse à l'interpellation écrite du 6 juin 2017 de M^{me} Ariane Arlotti: «Lutte contre le sexisme. Que fait la Ville de Genève chez elle?» (IE-40)..... 2389
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 8 mars 2017 de M. Vincent Subilia: «A quand une rue de la Croix-Rouge digne de ce nom?» (QE-467). 2391
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2017 de M. Simon Brandt: «Evolution des places de stationnement en ville de Genève» (QE-478)..... 2392
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2017 de M. Michel Nargi: «Attribution des mandats» (QE-481) 2393
15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 7 juin 2017 de M^{me} et MM. Vincent Subilia, Pierre de Boccard, Olivier Wasmer, Helena Rigotti et Adrien Genecand: «Pavage de la place du Bourg-de-Four: quo vadis?» (IE-41)..... 2395
16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 avril 2010 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, Endri Gega et M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz: «Des logements à portée de main: construisons à Plainpalais!» (M-915)..... 2396
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 avril 2017 de M. Grégoire Carasso et M^{me} Olga Baranova: «Police de proximité: en voiture, Simone!» (QE-472)..... 2399

18. Propositions des conseillers municipaux	2401
19. Interpellations	2401
20. Questions écrites	2401

Le mémorialiste:
Ramzi Touma